

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Séance du 9 juin 2023

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est ouvert, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Après appel nominal, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h00**

---

**Commission : RESSOURCES INTERNES ET FINANCES DEPARTEMENTALES**

**Objet de la délibération : Budget : approbation des comptes administratifs 2022**

---

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Eve BREZET, Jean-Louis BRUN, Séverine CORNUT, Didier COUDERC, Dominique DELMAS, Valérie FABRE, Gilbert FONTUGNE, Francis GIBERT, Christine HUGON, Michèle MANOA, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, François ROBIN, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Johanne TRIOULIER.

**Non-participation(s) (avec sortie de séance ou par pouvoir)** : Mme Sophie PANTEL.

**Absent(s) ayant donné pouvoir** : Patricia BREMOND ayant donné pouvoir à Gilbert FONTUGNE, Valérie CHEMIN ayant donné pouvoir à Francis GIBERT.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le livre VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°CD\_18\_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_22\_1060 du 24 octobre 2022 modifiant les autorisations de programmes antérieures et approuvant les autorisations de programmes 2022 ;

VU les délibérations n°CD\_22\_1032 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022, n°CD\_22\_1039 du 30 mai 2022 approuvant la DM1 et n°CD\_22\_1052 du 27 juin approuvant la DM2, n°CD\_22\_1061 du 24 octobre 2022 approuvant la DM3 et n°CD\_22\_1087 du 16 décembre 2022 approuvant la DM4 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°903 intitulé -Budget : approbation des comptes administratifs 2022- et joint en annexe à la délibération ;

**Le Conseil départemental, après en avoir délibéré :**

*VU l'avis de la commission « Ressources internes et finances départementales » du 6 juin 2023 ;*

**ARTICLE UNIQUE**

Approuve, conformément à l'article L.1612-12 - 1er alinéa du code général des collectivités territoriales, les comptes administratifs 2022 du Département, tels que joints, qui se résument ainsi :

<u>Budget principal :</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	147 346 814,36 €	58 080 867,99 €	205 427 682,35 €
Dépenses de l'exercice	132 420 302,13 €	47 852 360,81 €	180 272 662,94 €
Résultat de l'exercice	14 926 512,23 €	10 228 507,18 €	25 155 019,41 €
Résultats reportés 2021	4 731 413,97 €	-15 684 315,09 €	-10 952 901,12 €
Résultat de clôture 2022	19 657 926,20 €	-5 455 807,91 €	14 202 118,29 €

<u>Budget annexe du laboratoire départemental d'analyses</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 459 242,69 €	210 563,00 €	2 669 805,69 €
Dépenses de l'exercice	2 459 242,69 €	143 572,74 €	2 602 815,43 €
Résultat de l'exercice		66 990,26 €	66 990,26 €
Résultats reportés 2021		658 834,86 €	658 834,86 €
Résultat de clôture 2022		725 825,12 €	725 825,12 €

**Délibération n°CD\_23\_1023 du 9 juin 2023**

<u>Budget annexe de l'Aire de la Lozère</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	743 377,07 €	374 343,00 €	1 117 720,07 €
Dépenses de l'exercice	743 377,07 €	133 933,34 €	877 310,41 €
Résultat de l'exercice		240 409,66 €	240 409,66 €
Résultats reportés 2021		2 567 778,66 €	2 567 778,66 €
Résultat de clôture 2022		2 808 188,32 €	2 808 188,32 €

<u>Budget annexe du Domaine des Boissets</u>	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	100 807,90 €	58 468,00 €	159 275,90 €
Dépenses de l'exercice	100 807,90 €	110 075,17 €	210 883,07 €
Résultat de l'exercice		- 51 607,17 €	-51 607,17 €
Résultats reportés 2021		323 149,66 €	323 149,66 €
Résultat de clôture 2022		271 542,49 €	271 542,49 €

Le Vice-Président du Conseil Départemental  
Laurent SUAUA

Résultat du vote de la délibération n°CD\_23\_1023 du 9 juin 2023 :

Présidence de séance lors du vote : Laurent SUAUA

Non-participations : 1 Mme Sophie PANTEL.

(avec sortie de séance  
ou par pouvoir)

Votes pour : 25 voix

Abstention (s) : 0 voix

Vote(s) contre : 0 voix

**Adopté à l'unanimité des voix exprimées.**

**Rapport n°903 "Budget : approbation des comptes administratifs 2022" en annexe à la délibération**

Conformément à l'article L.1612-12 - 1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales, je sou mets à votre examen les comptes administratifs 2022 du Département qui se résument ainsi qu'il suit :

**Budget principal :**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	147 346 814,36 €	58 080 867,99 €	205 427 682,35 €
Dépenses de l'exercice	132 420 302,13 €	47 852 360,81 €	180 272 662,94 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14 926 512,23 €</b>	<b>10 228 507,18 €</b>	<b>25 155 019,41 €</b>
Résultats reportés 2021	4 731 413,97 €	-15 684 315,09 €	-10 952 901,12 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>	<b>19 657 926,20 €</b>	<b>- 5 455 807,91 €</b>	<b>14 202 118,29 €</b>

Les 14 202 118,29 € intègrent l'emprunt de précaution de 10 M€ effectué, en novembre 2022, en raison de la remontée des taux bancaires.

**Budgets annexes :**

**Laboratoire départemental d'analyses**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	2 459 242,69 €	210 563,00 €	2 669 805,69 €
Dépenses de l'exercice	2 459 242,69 €	143 572,74 €	2 602 815,43 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>66 990,26 €</b>	<b>66 990,26 €</b>
Résultats reportés 2021		658 834,86 €	658 834,86 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>725 825,12 €</b>	<b>725 825,12 €</b>

## Aire de la Lozère

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	743 377,07 €	374 343,00 €	1 117 720,07 €
Dépenses de l'exercice	743 377,07 €	133 933,34 €	877 310,41 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>240 409,66 €</b>	<b>240 409,66 €</b>
Résultats reportés 2021		2 567 778,66 €	2 567 778,66 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>2 808 188,32 €</b>	<b>2 808 188,32 €</b>

## Domaine des Boissets

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes de l'exercice	100 807,90 €	58 468,00 €	159 275,90 €
Dépenses de l'exercice	100 807,90 €	110 075,17 €	210 883,07 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 51 607,17 €</b>	<b>-51 607,17 €</b>
Résultats reportés 2021		323 149,66 €	323 149,66 €
<b>Résultat de clôture 2022</b>		<b>271 542,49 €</b>	<b>271 542,49 €</b>

Les résultats, détaillés par nature de dépenses et recettes, sont présentés dans le dossier annexé au présent rapport, document auquel vous pouvez vous reporter avant de statuer définitivement.

En concordance avec les comptes de gestion du Service de Gestion Comptable, tels sont les chiffres des comptes administratifs 2022 du budget principal et des 3 budgets annexes soumis à votre vérification et que je vous propose de bien vouloir approuver.

Les comptes administratifs sont joints au présent rapport.

\*\*\*\*\*

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

## Budget principal & Budgets annexes



## Table des matières

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>9</b>
<b>BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2022.....</b>	<b>11</b>
<b>LES FONDS D'AIDES PARTICULIERS.....</b>	<b>13</b>
<b>LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2022.....</b>	<b>14</b>
<b>LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>22</b>
<b>LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>24</b>
Les dotations et participations : 45 934 K€.....	26
La fiscalité indirecte – Fiscalité de compensation : 71 048 K€.....	29
Impositions directes : 9 970 K€.....	37
Concours, fonds spécifiques - Action sociale: 9 724 K€.....	39
Autres recettes : 5 230 K€.....	42
<b>LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>46</b>
<b>LES SUBVENTIONS DU PROGRAMME D'ANIMATION LOCALE (PAL).....</b>	<b>52</b>
<b>LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>53</b>
<b>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>54</b>
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	57

La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.).....	58
Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V. A.).....	60
Les subventions et participations.....	60
Les autres recettes.....	61
Les emprunts.....	62
<b>LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>63</b>
<b>LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....</b>	<b>74</b>
<b>LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS.....</b>	<b>79</b>
<b>PÔLE INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES.....</b>	<b>81</b>
Direction des Routes.....	82
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication.....	85
Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités.....	86
<b>PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE.....</b>	<b>87</b>
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux).....	88
Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats) .....	90
Direction du Développement Éducatif et Culturel.....	96
Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère .....	102
Direction des Archives départementales.....	103
<b>PÔLE SOLIDARITE SOCIALE.....</b>	<b>105</b>
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.....	106
<b>RESSOURCES INTERNES.....</b>	<b>123</b>
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens.....	124
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques.....	126
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics.....	127
Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux.....	128
Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications.....	131
Direction adjointe des Ressources Humaines.....	134
Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances Services des	



Affaires financières, Assemblées et Comptabilité.....	140
<b>CABINET, COMMUNICATION &amp; PROTOCOLE.....</b>	<b>141</b>
Direction du Cabinet et du Protocole.....	142
Direction de la Communication.....	143
<b>SDIS.....</b>	<b>145</b>
Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).....	146
<b>AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT.....</b>	<b>147</b>
L'AUTOFINANCEMENT.....	148
L'ENDETTEMENT.....	151
LA TRÉSORERIE.....	157
<b>BUDGETS ANNEXES.....</b>	<b>159</b>
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	160
AIRE DE LA LOZÈRE.....	165
DOMAINE DES BOISSETS.....	169
<b>LES OPERATIONS D'ORDRE.....</b>	<b>173</b>
LES OPERATIONS D'ORDRE.....	174
<b>SYNTHESE.....</b>	<b>177</b>
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	178

# INTRODUCTION GENERALE

En sortie de 2 années de crise sanitaire COVID et de début de reprise économique, l'année 2022 s'est trouvée impactée par une succession d'évènements :

- le conflit en Ukraine (débuté le 24 février) avec ses conséquences humanitaires, économiques et énergétiques aux répercussions à l'échelle mondiale : exil des populations, pénurie et inflation sur les produits alimentaires, les matières premières et énergétiques, relèvement des taux bancaires ;
- la mise en place de mesures d'urgence pour lutter contre la hausse des prix dont le bouclier tarifaire, l'augmentation du point d'indice, les aides carburant et chauffage ;
- la mise en place également d'un plan de sobriété énergétique en demandant à tout un chacun, particulier, entreprise, collectivité de réaliser des efforts d'économie d'énergie ;
- la levée de l'état d'urgence sanitaire COVID 19 (31 juillet) avec le terme des mesures qu'il autorisait : confinement, couvre-feu, limitation des déplacements, fermeture d'établissements, obligation du port du masque, pass sanitaire ;
- le scandale des maltraitances dans les EHPAH avec l'affaire ORPEA accélérant la mise en œuvre du plan SEGUR de la santé ;
- les premiers effets du réchauffement climatiques avec un été caniculaire, une sécheresse précoce et intense, de nombreux et importants feux de forêts y compris dans des régions jusque-là épargnées et des problématiques de ressources en eau nécessitant la mise en place d'un service de portage d'eau potable au bénéfice de collectivités en insuffisance de ressources.

Ces éléments de contexte se traduisent dans le compte administratif 2022 par :

- **des dépenses de fonctionnement en hausse de 8,87 M€** avec un total de 113,8 M€ pour 104,9 M€ en 2021, les principales augmentations portant sur la Solidarité Sociale 5 M€ (mesures SEGUR), les Ressources Humaines 1,4 M€ (revalorisation du point d'indice), la Solidarité Territoriale 1,3 M€, les bâtiments 0,4 M€, le SDIS 0,4 M€, les finances 0,4 M€ (prélèvement DMTO, provisions);
- **des recettes à hauteur de 141,9 M€, en hausse de 7,7 M€** par rapport à 2021 (134,2 M€) avec notamment + 2 M€ de fraction TVA, + 2 M€ de financement Etat au titre des mesures SEGUR, + 2 M€ entre DMTO, TSCA, taxe sur l'électricité ;
- **une épargne brute restant à un niveau élevé de 28,1 M€** finançant 67 % des dépenses réelles d'investissement (28,1 M€ / 41,9 M€) ;
- **un emprunt de « précaution » de 10 M€**, à taux fixe, suite à la hausse des taux.

Au 31/12/2022 l'encours de dette est de 44,5 M€ (34,6 M€ en 2021) avec une capacité de désendettement de 1,58 années (1,18 en 2021) grâce au très bon niveau d'épargne brute.

Les taux d'exécution sont de 97,62 % en fonctionnement (2021 : 93,75 %) et de 91,5 % en investissement (2021 : 89,98 %).

Sur un budget prévisionnel de 45 M€ le niveau d'investissement de 41,9 M€ se répartit en :

- 🌿 - équipements départementaux : 25,4 M€ (2021 : 24,6 M€)
- 🌿 - équipements non départementaux : 11,17 M€ (2021 : 10,3 M€)
- 🌿 - capital dette et autres opérations : 5,3 M€ (2021 : 5,5 M€)

## BUDGET PRINCIPAL : RÉSULTATS 2022

### Les résultats de la gestion 2022

#### Section d'investissement

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 47 852 360,81 € (Dépenses réelles : 41 898 703,84 €) et les recettes à 58 080 867,99 € (Recettes réelles : 38 952 760,66 €) générant un excédent d'exercice de 10 228 507,18 €.

A cet excédent s'ajoute le déficit reporté de l'année 2021 de **-15 684 315,09 € (Cf. 1 tableau en page suivante)**.

**La section d'investissement 2022 se solde par un déficit de clôture : - 5 455 807,91 €.**

#### Section de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 132 420 302,13 € (Dépenses réelles : 113 805 944,50 €) et les recettes à 147 346 814,36 € (Recettes réelles : 141 906 907,09 €) générant un excédent d'exercice de + 14 926 512,23 €.

A cet excédent s'ajoute l'excédent reporté de l'année 2021 de + 4 731 413,97 € (**Cf. 2 tableau en page suivante**).

**La section de fonctionnement 2022 se solde par un excédent de clôture : + 19 657 926,20 €.**

L'excédent de clôture de fonctionnement permet :

- de couvrir le déficit d'investissement de clôture : - 5 455 807,91 €
- d'obtenir un résultat final : **14 202 118,29 €**

## Structure du Compte Administratif 2022 par fonctions

DEPENSES	
Services généraux	2 592 861 €
Sécurité	1 009 115 €
Enseignement	3 089 212 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	1 366 217 €
Prévention médico-sociale	220 179 €
Action sociale	830 010 €
Réseaux et infrastructures	22 809 197 €
Aménagement et environnement	3 645 050 €
Développement	1 042 049 €
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>36 603 891 €</b>
Dotations et participations	
Dettes, autres opérations financières	5 079 003 €
Opérations pour compte de tiers	215 810 €
Opérations patrimoniales	513 750 €
Transferts entre sections – Amortis.	5 439 907 €
<b>TOTAL EXECUTION 2022</b>	<b>47 852 361 €</b>

**Excédent de l'exercice 2022 10 228 507 €**

**Déficit reporté 2021 -15 684 315 € (1)**

**Déficit de clôture 2022 -5 455 808 €**

Services généraux	10 222 911 €
Sécurité	4 483 020 €
Enseignement	6 618 225 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	3 625 403 €
Prévention médico-sociale	395 666 €
Action sociale	60 290 462 €
Réseaux et infrastructures	16 473 682 €
Aménagement et environnement	790 306 €
Transports – CLERCT	3 562 189 €
Développement	5 901 229 €
<b>TOTAL FONCTIONS</b>	<b>112 363 092 €</b>
Reversement Impositions directes	604 063 €
Charges d'intérêts	527 471 €
Transferts entre sections – Amortiss.	18 614 358 €
Fonctionnement des groupes d'élus	104 833 €
Provisions	206 486 €
<b>TOTAL EXECUTION 2021</b>	<b>132 420 302 €</b>

RECETTES	
Services généraux	354 524 €
Enseignement	1 334 866 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	1 071 628 €
Action sociale	
Réseaux et infrastructures	978 850 €
Aménagement et environnement	
Développement	259 674 €
<b>TOTAL EQUIPEMENTS</b>	<b>3 999 542 €</b>
Dotations/Participations/Affectation	19 778 970 €
Emprunts	15 000 000 €
Opérations pour compte de tiers	174 249 €
Opérations patrimoniales	520 250 €
Transferts entre sections – Amortis.	18 607 858 €
<b>TOTAL EXECUTION 2022</b>	<b>58 080 868 €</b>

Services généraux	360 752 €
Sécurité	17 372 €
Enseignement	783 004 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports	140 020 €
Prévention médico-sociale	125 502 €
Action sociale	10 818 551 €
Réseaux et infrastructures	1 151 383 €
Aménagement et environnement	97 485 €
Transports	93 €
Développement	1 453 732 €
<b>TOTAL FONCTIONS</b>	<b>14 947 894 €</b>
Impositions directes	39 034 141 €
Autres impôts et taxes	41 984 698 €
Dotations et participations	45 934 183 €
Opérations financières	4 491 €
Transferts entre sections – Amortiss.	5 439 907 €
Reprises sur provisions	1 500 €
<b>TOTAL EXECUTION 2021</b>	<b>147 346 814 €</b>

**Excédent de l'exercice 2022 14 926 512 €**

**Excédent reporté 2021 (2) 4 731 414 €**

**Résultat de clôture 2022 19 657 926 €**

**Solde d'exécution finale 14 202 118 €**

## LES FONDS D'AIDES PARTICULIERS

### Le Fonds COVID

En sortie de crise sanitaire le fonds COVID a toutefois été maintenu sur l'exercice 2022 dans une enveloppe financière diminuée : Fonctionnement : 553 K€ Investissement : 200 K€

Les utilisations de ce fonds ont été les suivantes :

Services	Objet	Utilisations
Généraux	Masques, gel hydroalcoolique, frais de nettoyage	53 862 €
Action sociale	Etablissements PH – soutien à la perte d'activité – solde	395 364 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>449 226 €</b>
Solidarité territoriale	Subvention pour le développement d'une plateforme numérique	10 572 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>10 572 €</b>

### Le Fonds Ukraine

Le 24 février 2022 la Russie lançait une offensive militaire sur le territoire ukrainien, obligeant la population à fuir et à se réfugier dans les pays limitrophes.

Dès le début du conflit, comme nombre de collectivités territoriales, le Département de la Lozère s'est mobilisé pour venir en aide aux réfugiés avec notamment :

- la coordination (mobilisation de personnels, recueil, conditionnement et transport à la frontière Pologne/ Ukraine) de l'aide d'urgence médicale et alimentaire apportée par les collectivités, le milieu associatif, les dons des particuliers ;
- la recherche de logements, de familles d'accueil ;
- l'accueil de plusieurs familles ;
- le déblocage d'un fonds pour répondre aux besoins des familles accueillies sur le département.

Ce fonds d'urgence de 50 000 € a été utilisé à hauteur de 38 233 € pour les frais ci-dessous :

Alimentation / Hygiène	5 568 €
Secours d'urgence en numéraire aux familles	10 010 €
Transport : rapatriement/convois de marchandises	21 025 €
Traduction / Photos d'identité	1 630 €
<b>Total</b>	<b>38 233 €</b>

## LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2022

### Les étapes budgétaires

Voté le 14 février le budget a, au cours de l'exercice, fait l'objet de 4 décisions modificatives.

Dates	Etapas	Budget principal		Laboratoire	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
14/02/2022	Budget primitif	134 541 938 €	51 231 011 €	2 497 465 €	194 616 €
30/05/2022	Reports		821 663 €		70 953 €
	DM 1		-68 418 €		
27/06/2022	DM 2	6 023 008 €	17 759 644 €	80 000 €	
24/10/2022	DM 3	3 148 006 €	891 763 €	27 405 €	
16/12/2022	DM 4		-2 773 807 €		
	<b>Total crédits</b>	<b>143 712 952 €</b>	<b>67 861 856 €</b>	<b>2 604 870 €</b>	<b>265 569 €</b>
	<b>Exécution</b>	<b>132 420 302 €</b>	<b>47 852 362 €</b>	<b>2 459 243 €</b>	<b>143 573 €</b>

Dates	Etapas	Aire Lozère		Domaine des Boissets	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
14/02/2022	Budget primitif	857 943 €	143 958 €	114 983 €	106 910 €
30/05/2022	Reports				144 571 €
	DM 1				
27/06/2022	DM 2				33 000 €
24/10/2022	DM 3		10 000 €		
16/12/2022	DM 4				
	<b>Total crédits</b>	<b>857 943 €</b>	<b>153 958 €</b>	<b>114 983 €</b>	<b>284 481 €</b>
	<b>Exécution</b>	<b>743 377 €</b>	<b>133 933 €</b>	<b>100 808 €</b>	<b>110 075 €</b>

## Les résultats globaux K€

<b>Budget principal</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	121 458	122 232	124 134	132 420
Recettes de fonctionnement	134 293	135 698	144 549	152 077
Dépenses d'investissement	54 349	54 974	59 531	63 536
Recettes d'investissement	42 478	44 778	43 847	58 081
Résultat de clôture	964	3 270	4 731	14 202

### BUDGETS ANNEXES

<b>Laboratoire Départemental</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	2 077	2 212	2 324	2 459
Recettes de fonctionnement	2 077	2 212	2 324	2 459
Dépenses d'investissement	163	301	92	144
Recettes d'investissement	834	838	750	870
Résultat de clôture	671	537	658	726

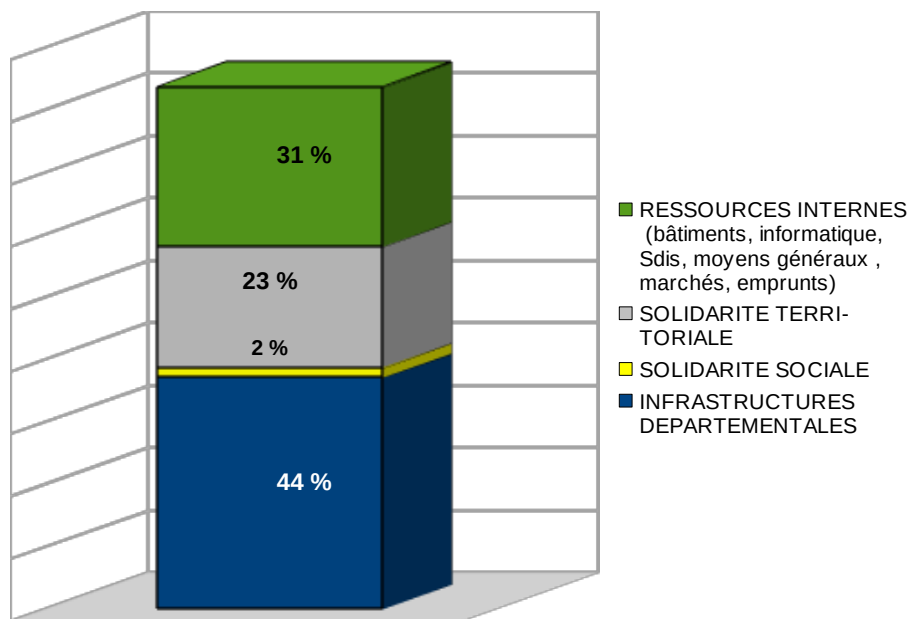
<b>Aire de la Lozère</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	738	712	673	743
Recettes de fonctionnement	738	712	673	743
Dépenses d'investissement	104	110	118	134
Recettes d'investissement	2 182	2 436	2 686	2 942
Résultat de clôture	2 078	2 326	2 568	2 808

<b>Domaine des Boissets</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses de fonctionnement	67	67	88	101
Recettes de fonctionnement	67	68	88	101
Dépenses d'investissement	24	69	306	110
Recettes d'investissement	648	70	629	382
Résultat de clôture	624	71	323	272

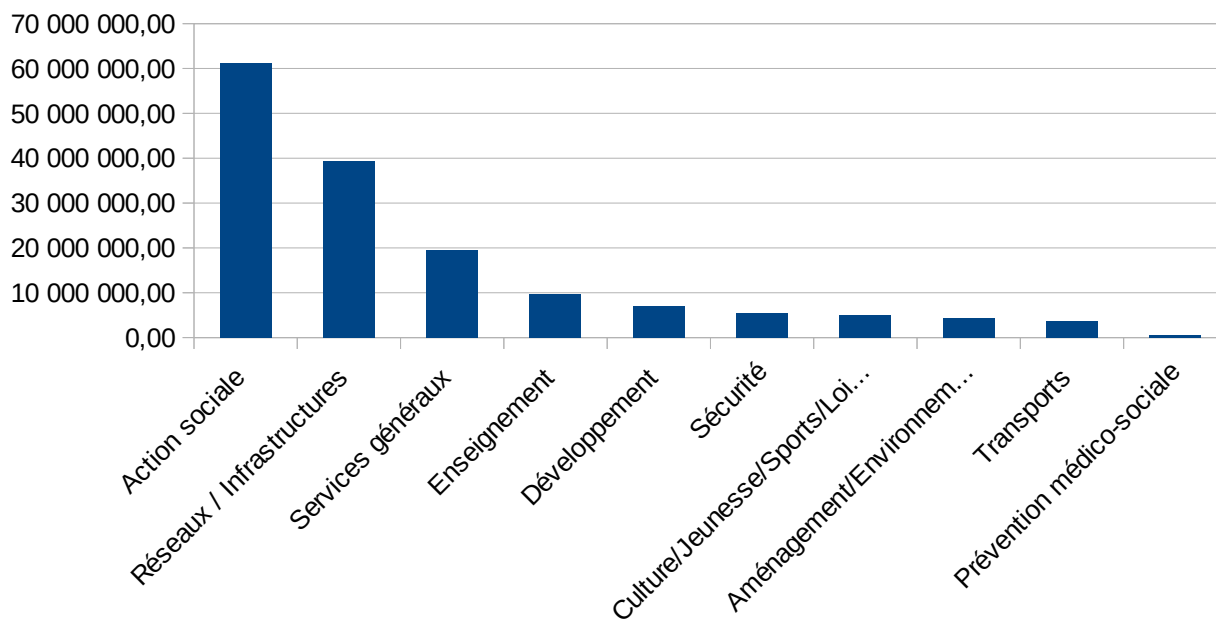


## Répartition des dépenses réelles

**DEPENSES d'INVESTISSEMENT par pôles : 41 899 K€**



**TOTAL DEPENSES (investissement/fonctionnement) par fonctions : 155 705 K€**



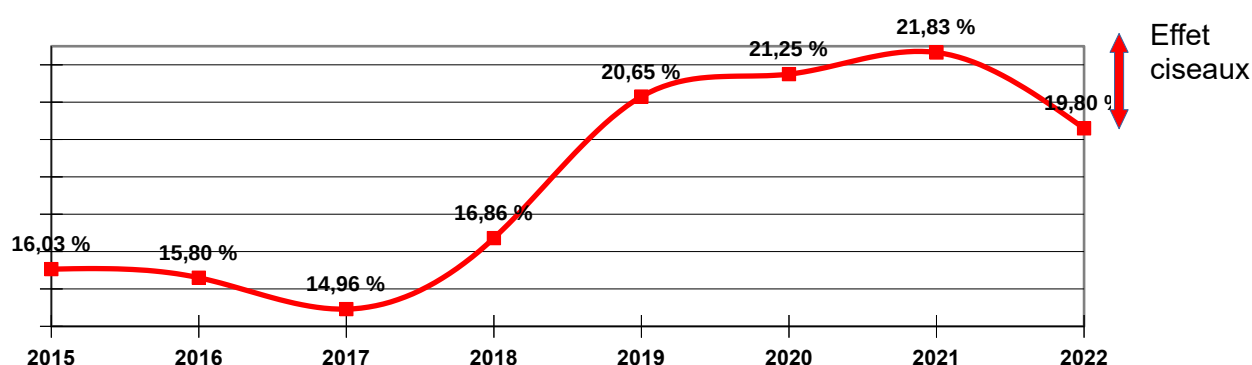


## L'épargne brute

Depuis 2019 le fonds national de péréquation des DMTO (10,5 M€) conforte le niveau d'épargne brute complété en 2021 et 2022 d'un produit exceptionnel de DMTO de plus de 8 M€.

L'épargne brute 2022 diminue sensiblement par rapport à 2021 avec des dépenses plus importantes que les recettes pour lesquelles intervient pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la mise en réserve du fonds national de péréquation des DMTO.

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :



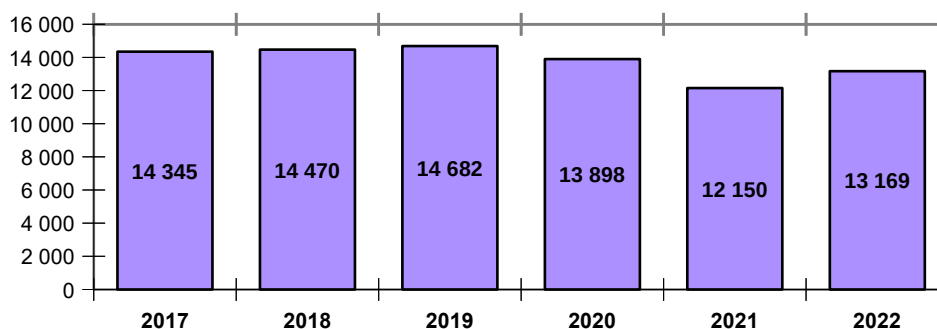
**Effet ciseaux :** en 2022, la perte de recettes de fonctionnement et l'augmentation des dépenses liées à des obligations nationales ont impacté l'épargne brute.

## Les amortissements

La dépense des amortissements achats/travaux s'élève à 18 608 K€. La recette (amortissement des dotations et subventions) est de 5 439 K€.

La charge nette est donc de **13 169 K€**.

Evolution de la charge nette d'amortissements (K€)

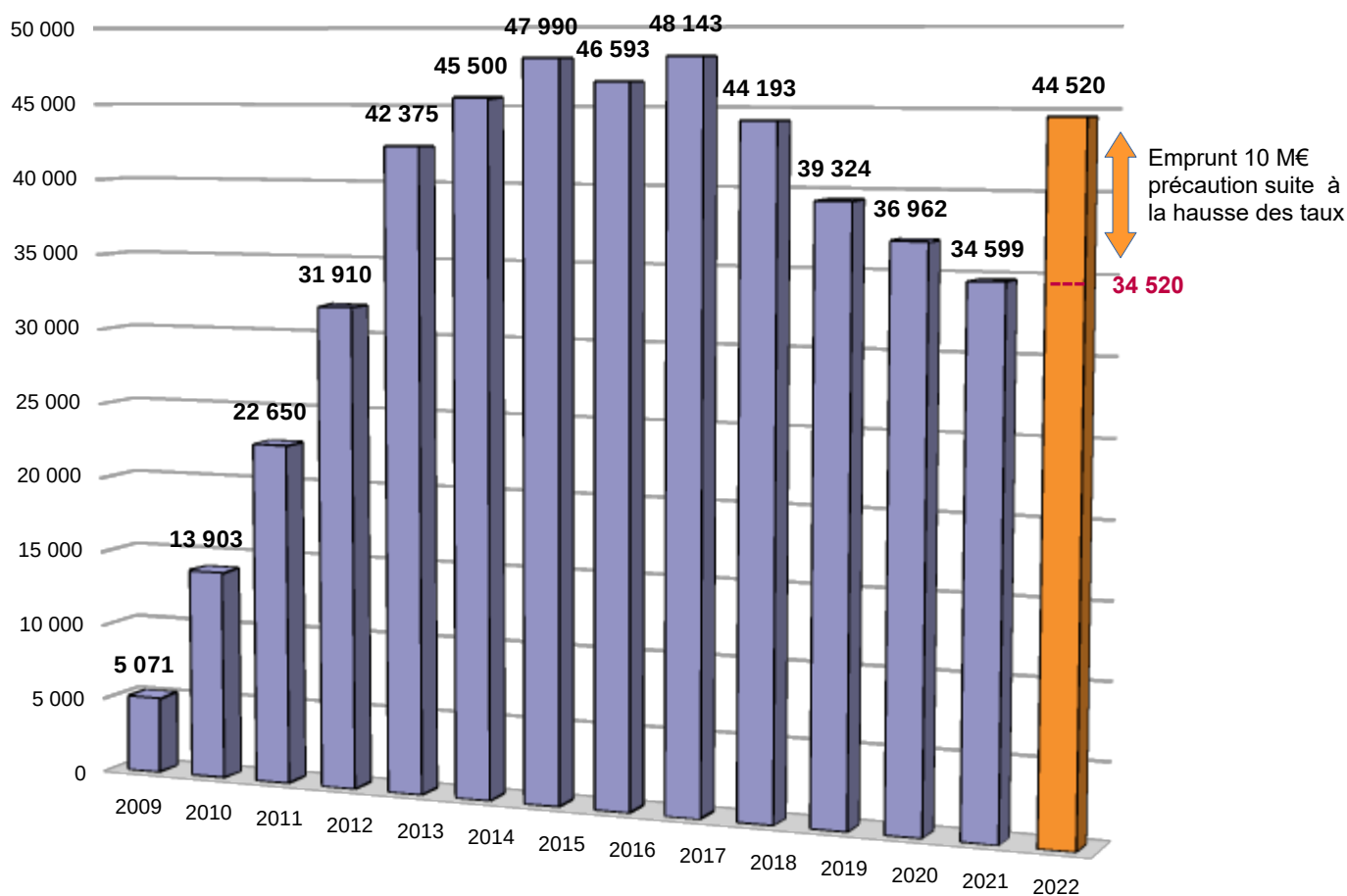




## La dette

Au 31/12/2022, l'emprunt de 10 M€ relève l'encours de dette à 44 519 507 € et la capacité de désendettement à 1,58 années (au lieu d'1,18 en 2021 et 2,61 années en 2015).

Evolution de l'endettement du Département (K€)



## Les ratios légaux

	2020	2021	2022
<b>Ratios / habitants (76 604)</b>			
Dépenses réelles fonctionnement	1 338,09 €	1 371,29 €	1 485,64 €
Produit impositions directes (art.73111) TVA (2021)	284,68 €	292,96 €	311,68 €
Recettes réelles fonctionnement	1 699,10 €	1 754,27 €	1 852,47 €
Dépenses d'équipement (art.20+21+23)	412,47 €	456,82 €	479,22 €
Encours de la dette	482,53 €	452,15 €	582,19 €
Dotation globale de fonctionnement	546,82 €	550,00 €	558,07 €
<b>Autres ratios</b>			
Dépenses de personnel / Dépenses fonctionnement	0,30 €	0,31 €	0,29 €
Dépenses Equipement / Recettes réelles fonctionnement	0,24 €	0,26 €	0,26 €
Encours de la dette / Recettes réelles fonctionnement	0,28 €	0,25 €	0,31 €

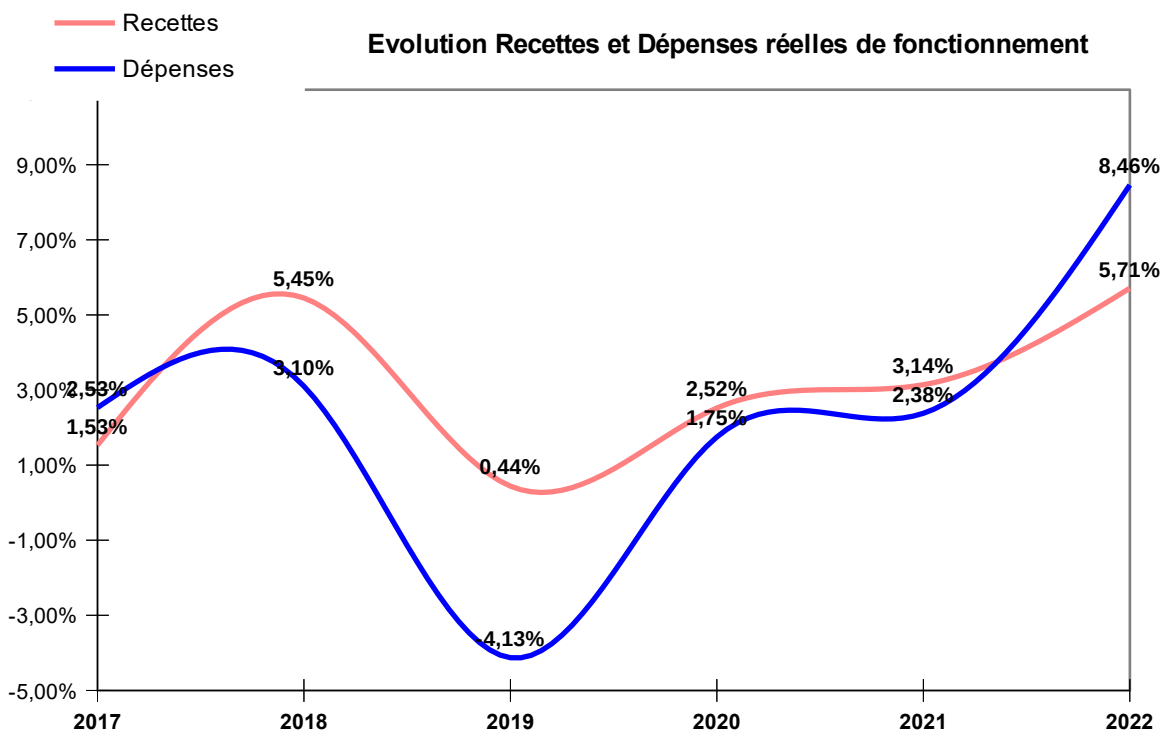
# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



## INTRODUCTION

Par rapport à l'exercice 2021 les évolutions sont les suivantes :

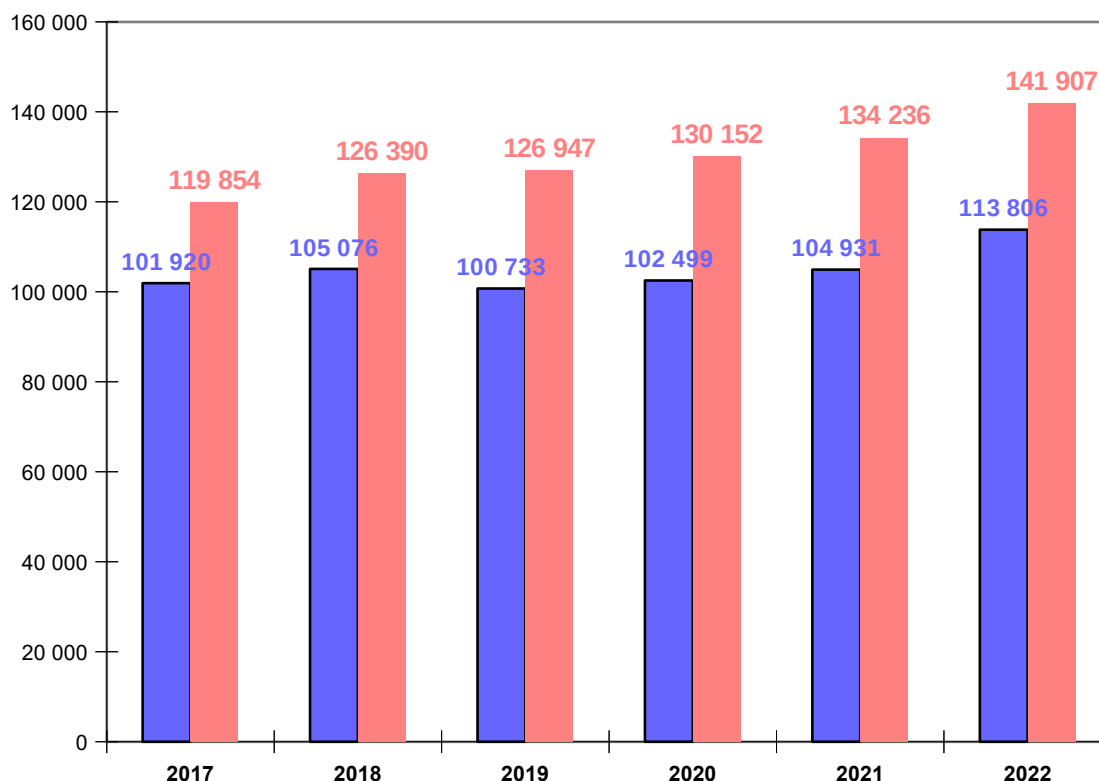
- recettes réelles de fonctionnement : + 5,71 %,
- dépenses réelles de fonctionnement : + 8,46 %, soit un différentiel de 2,75 %.



L'année 2019 traduit le transfert de la compétence Transport à la Région.

■ Dépenses  
 ■ Recettes

Evolution Dépenses / Recettes réelles de fonctionnement - K€



### Rattachements des charges et produits à l'exercice :

La procédure de rattachement concerne uniquement les dépenses. Sur les deux derniers exercices l'exclusion des subventions et l'application depuis 2022 d'un seuil de 500 € TTC permettent d'en réduire le nombre et le montant,

	Mandatées	Rattachées		TOTAL DEPENSES
		Total	dont Social	
Année 2022	109 318 828,71 €	<b>4 487 115,79 €</b>	3 959 161,96 €	113 805 944,50 €
Année 2021	100 308 707,97 €	<b>4 622 406,81 €</b>	3 856 558,94 €	104 931 114,78 €
Année 2020	95 696 184,27 €	<b>6 802 734,28 €</b>	5 672 581,46 €	102 498 918,55 €

## LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

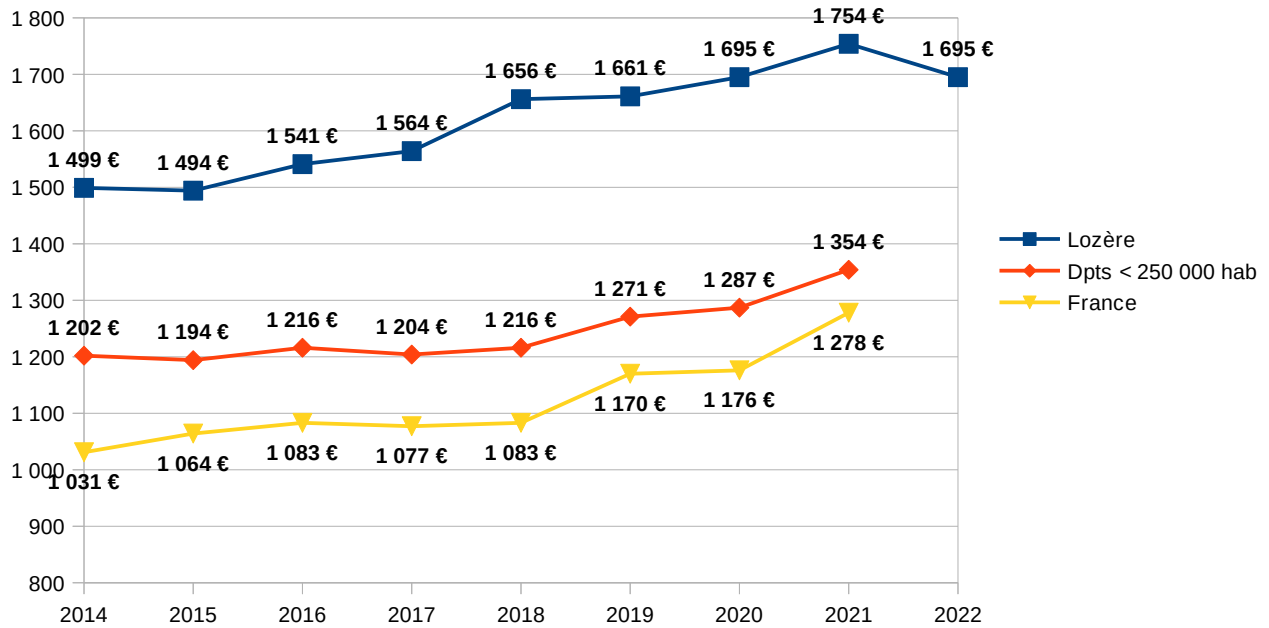
Par fonction elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	2022
SERVICES GENERAUX (remb. sur rémunérations, revenus immeubles, produits exceptionnels...)	360 752,34 €
SECURITE (SDIS – remb. Coriolis)	17 371,94 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remb. sur rémunérations)	783 004,23 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS (subventions Région, DRAC...)	140 020,36 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remb. sur rémunérations, recouvrement sur SS...)	125 501,84 €
ACTION SOCIALE (dotations CNA, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, successions , remb. sur rémunérations...)	10 818 550,90 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (sub agences eau, redevances occupation DP, remb. sur rémunérations...)	1 151 382,68 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (subventions PIG)	97 485,12 €
TRANSPORTS (recouvrement sur créances admises en non valeur)	92,79 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions)	1 453 731,63 €
IMPOSITIONS DIRECTES : TVA , DCP, CVAE, IFER ..	39 034 141,25 €
TAXES (DMTO, TADE, TSCA, TICPE, aménagement, électricité ...)	41 984 698,15 €
DOTATIONS/PARTICIPATIONS ( DGF, DGD, FCTVA, compensations,...)	45 934 182,69 €
OPERATIONS FINANCIERES (parts sociales)	4 491,17 €
REPRISE SUR PROVISIONS	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 906 907,09 €</b>

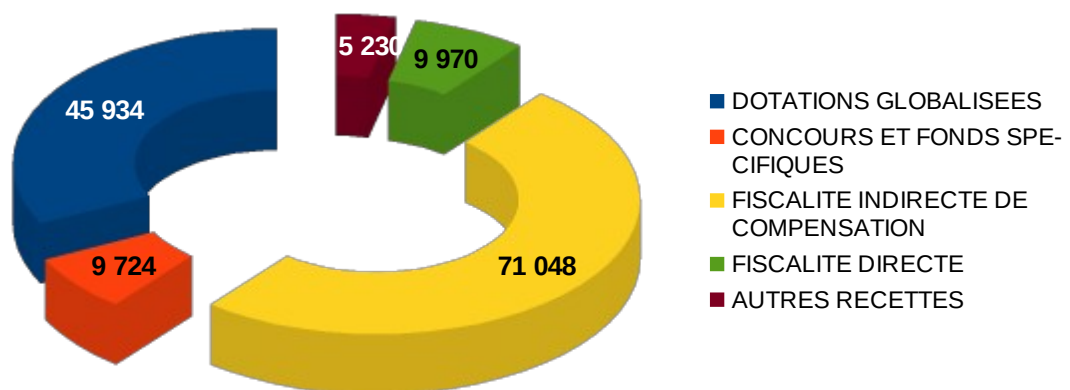


En 2022, le département de la Lozère a perçu 1 852 € de recettes par habitant, contre 1 754 € en 2021.

**Evolution des recettes réelles de fonctionnement  
(en €/hab)**



Regroupées en six catégories elles se déclinent en montants et proportions suivantes et sont ensuite explicitées par catégorie respective.

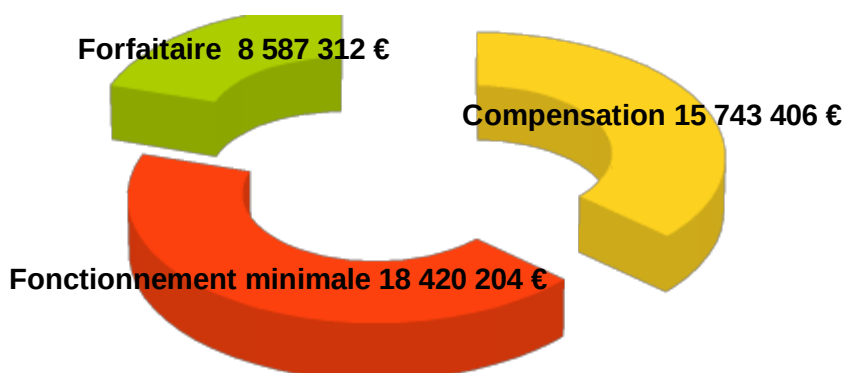


## Les dotations et participations : 45 934 K€

Elles représentent 32 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 45 934 K€ et augmentent de 674 K€, soit + 1,5 % par rapport à 2021 (45 260 K€).

### 1 - Dotation Globale de Fonctionnement : 42 751 K€

En 2022, la DGF représente 30,12 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle augmente de 665 K€ par rapport à 2021 sur la part dotation minimale de fonctionnement.



D.G.F.	2021	2022
Forfaitaire	8 577 541 €	8 587 312 €
Fonctionnement minimale	17 765 352 €	18 420 204 €
Compensation	15 743 406 €	15 743 406 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 086 299 €</b>	<b>42 750 922 €</b>
<b>Evolution en euros</b>	<b>199 262 €</b>	<b>664 623 €</b>
<b>Evolution N-1 en %</b>	<b>0,48%</b>	<b>1,58%</b>

### 2 - Dotation Globale de Décentralisation : 1 543 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis une DGD résiduelle égale à 5 % de la DGD 2003.

**Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.**

## 3 - Compensations des exonérations et dégrèvements : 1 599 K€

### Dotation transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale : 710 K€

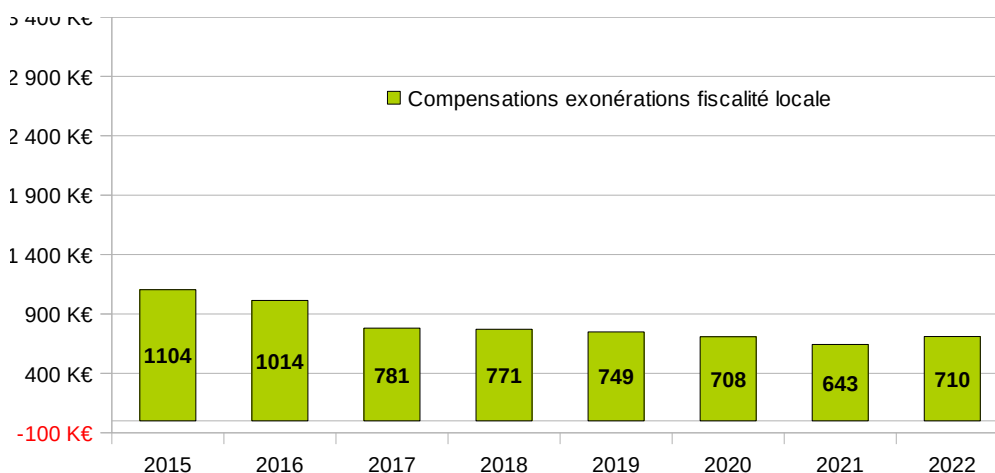
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement permettant la maîtrise de cette enveloppe qui ne doit pas dépasser le montant fixé tous les ans dans la Loi de Finances.

Depuis 2021, malgré le transfert de la taxe sur les propriétés bâties au bloc communal le Département continue de bénéficier de ces compensations d'exonérations fiscales.

Compensation au titre de	2019	2020	2021	2022
Taxe professionnelle	74 292 €	70 037 €	66 502 €	709 376 €
Exonérations fiscalité directe	718 184 €	677 048 €	642 874 €	
Exonérations taxes foncières	25 941 €	26 031 €		
Contribution économique territoriale	4 291 €	4 720 €	379 €	775 €
<b>TOTAL</b>	<b>822 708 €</b>	<b>777 836 €</b>	<b>709 755 €</b>	<b>710 151 €</b>
Evolution année n/n-1	-2,94%	-5,45%	-8,75%	0,06%

Dans le cadre de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, et depuis 2015 les allocations compensatrices ont diminué de 36 %.



**Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 888 K€**

Issue de la suppression de la taxe professionnelle, cette dotation est attribuée aux territoires « perdants », c'est à dire aux territoires qui étaient mieux dotés en produit de TP qu'ils n'ont reçu par la suite de produits issus des nouvelles impositions (CVAE, TASCOT, part départementale de la taxe d'habitation).

Depuis la loi de finances 2017 la DCRTP constitue pour l'État, au même titre que les allocations compensatrices, une variable d'ajustement pour ses concours financiers.

Stable jusqu'en 2016 à hauteur de 1 183 791 €, le produit de la DCRTP enregistre depuis une diminution : - 225 920 € (- 19,08 %) en 2017, - 2 478 € en 2018, - 56 992 € en 2019 et - 9 937 € en 2021.

2020	2021	2022
898 401 €	888 463 €	888 463 €

**4 - F.C.T.V.A. de fonctionnement : 41 K€**

La loi de finances pour 2016 (articles 34 et 35) a élargi le bénéfice du F.C.T.V.A. aux dépenses d'entretien et de réparations :

- **des bâtiments** relevant du domaine public de la collectivité et affectés à un service public administratif (Hôtel du Département, collèges, médiathèque...). Sont éligibles les dépenses de réaménagement intérieur, réfection partielle de toiture, entretien et réparation des chaudières, électricité, plomberie ...
- **de la voirie** départementale et ses dépendances. Sont éligibles les dépenses de réparation/consolidation des couches de base et de surface des chaussées, les prestations de service d'élagage, fauchage, débroussaillage, les réfections/réparations d'ouvrages (ponts, caniveaux, aqueducs, fossés, trottoirs), la remise en état de signalisations, les travaux de peinture...

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2021** les dépenses d'**informatique en nuage** relevant des contrats IaaS sont également éligibles au F.C.T.V.A. Les contrats IaaS « Infrastructures as a Service » consistent à utiliser l'infrastructure informatique d'un hébergeur (serveurs, bandes passantes, base de données) par le biais d'une connexion internet. L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 17/12/2020 fixe la définition des dépenses de fournitures de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'est appliquée l'automatisation du F.C.T.V.A.

2019	2020	2021	2022
17 422 €	13 609 €	32 027 €	41 325 €

## La fiscalité indirecte – Fiscalité de compensation : 71 048 K€

Elle représente 50 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 71 048 K€ et augmente de 4 436 K€, soit + 6,67 % par rapport à 2021 (66 612 K€).

### 1 - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) : 5 898 K€

La TICPE est un impôt prélevé sur les produits pétroliers ainsi que sur d'autres produits énergétiques mis en vente et destinés à être utilisés comme carburants et combustibles de chauffage.

#### La TICPE « principale » : 2 841 K€

Pour faire face aux charges liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le Département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

**Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.**

#### La TICPE complémentaire : 2 746 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation des transferts de compétences issus de la loi du 13/08/2004, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base.

**En 2022, le montant de la TICPE complémentaire s'élève à 2 745 654 €.**

#### La TICPE « RSA » : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

La loi de finances pour 2009 (article 51) a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, le montant définitif du droit à compensation étant arrêté au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs 2014 des départements.

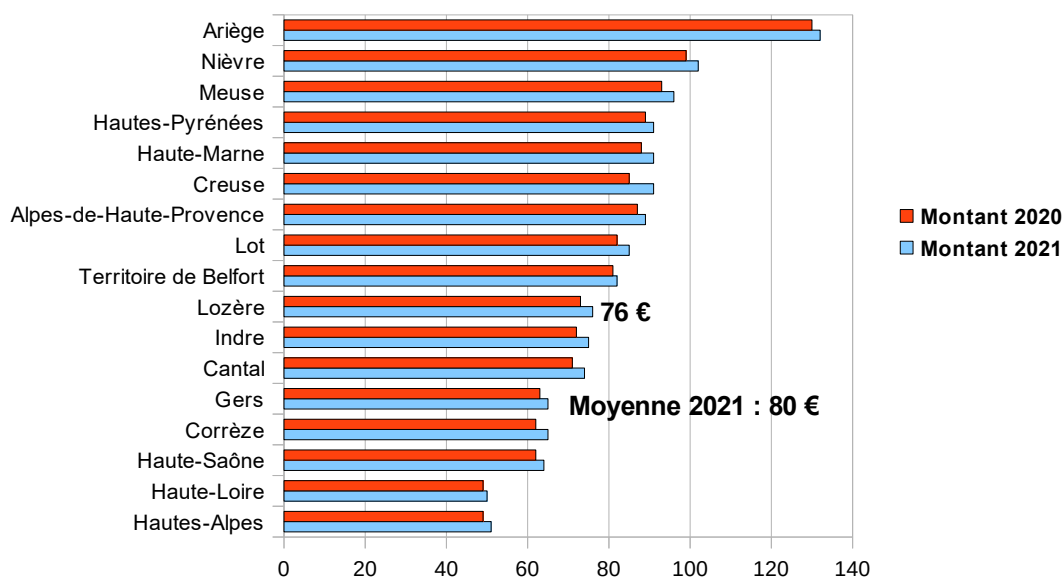
**Ce montant est figé depuis 2014 à hauteur de 310 973 €.**

En 2022, l'ensemble de la TICPE représentait une recette de 77 € par habitant contre 76 € en 2021 pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 80 €.

TICPE	2020	2021	2022
<b>BASE</b>	2 841 122 €	2 841 122 €	2 841 122 €
<b>COMPLEMENT</b>	2 424 154 €	2 652 246 €	2 600 000 €
<b>RSA</b>	310 973 €	310 973 €	310 973 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 576 249 €</b>	<b>5 804 341 €</b>	<b>5 752 095 €</b>

## Montants des recettes par habitant

### - TICPE -



## 2 - Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurances (TSCA): 18 550 K€

### La TSCA « principale » : 13 184 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements, d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes, des collèges, du Parc.

En 2022, le montant perçu au titre de la TSCA principale s'élève à 13 184 344 €.

### La TSCA « SDIS » : 1 966 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu pour les départements l'attribution d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de la TSCA attribuée au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

**Au titre de l'année 2022, le montant perçu s'élève à 1 966 248 €.**

La charge nette de la contribution départementale aux dépenses de fonctionnement du SDIS est de 2 433 752 € en 2022 (contribution versée 4 400 000 € - TSCA 1 966 248 €).

### La TSCA « part Etat » : 3 400 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 constitue la base juridique de l'attribution par l'État aux départements d'une fraction de taux de la taxe sur les contrats d'assurance destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004. Son montant évolue favorablement depuis 2017, avec + 200 K€ en 2021 et 2022.

TSCA	2020	2021	2022
Principale	12 107 193 €	12 616 389 €	13 184 344 €
SDIS	1 802 135 €	1 893 902 €	1 966 248 €
Part Etat	3 027 039 €	3 214 235 €	3 400 041 €
TOTAL	16 936 367 €	17 724 526 €	18 550 633 €

### **3 - Droits de mutations et taxe additionnelle : 8 909 K€**

La taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, **plus communément Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

#### Évolution des DMTO :

Depuis 2017 le produit des DMTO et TADE (taxe additionnelle) est en évolution favorable.

L'exercice 2021 a enregistré une augmentation significative de + 1 800 K€ (26 %) résultant des effets de la crise sanitaire COVID. Les périodes de confinement (printemps et automne 2020) ont provoqué une dynamique du marché immobilier avec la recherche de logement ou accession à la

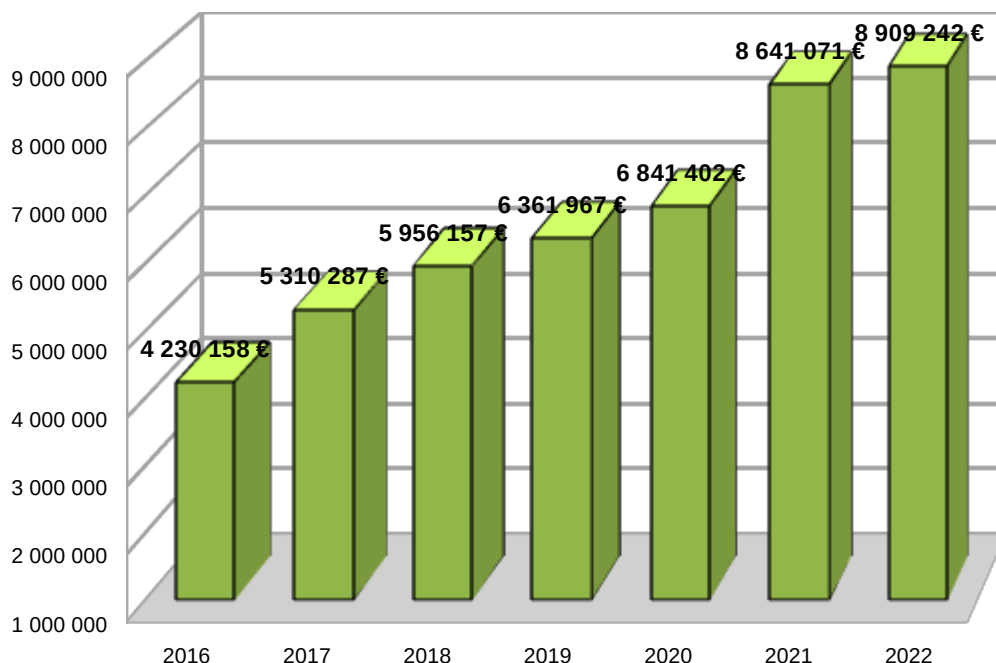
propriété en zone péri-urbaine ou rurale. Cette dynamique s'est poursuivie en 2021 et se maintient encore en 2022 générant un produit de plus de 8,5 M€.

Comptes administratifs						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>DMTO</b>	5 236 868 €	5 861 759 €	6 300 333 €	6 766 400 €	8 593 440 €	8 826 905 €
<b>TADE</b>	73 419 €	94 398 €	61 634 €	75 002 €	47 631 €	82 337 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 310 287 €</b>	<b>5 956 157 €</b>	<b>6 361 967 €</b>	<b>6 841 402 €</b>	<b>8 641 071 €</b>	<b>8 909 242 €</b>
<b>Evolution</b>	<b>1 080 129 €</b> 26%	<b>645 869 €</b> 12%	<b>405 810 €</b> 7%	<b>479 435 €</b> 8%	<b>1 799 669 €</b> 26%	<b>268 171 €</b> 3%

Les droits de mutation à titre onéreux associés à la taxe additionnelle représentent en 2022 un montant de 115 € par habitant, contre 113 € en 2021. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 145 € par habitant en 2021 contre 109 € en 2020.

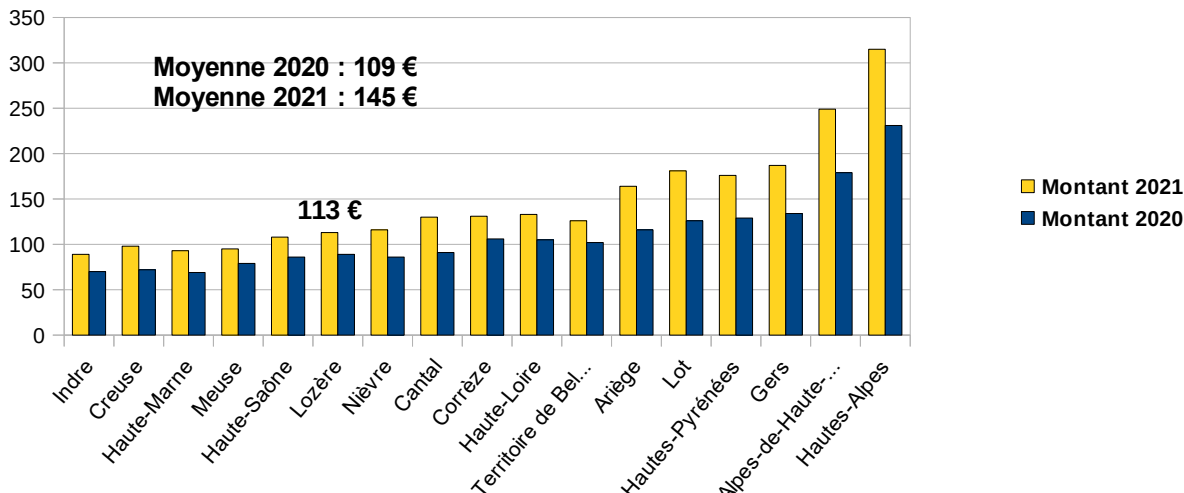
Le montant moyen national des DMTO 2021 par habitant est de 249 €. Le montant maximum est 797 €/hab (Paris), le montant minimum 10 €/hab. (Mayotte).

Sur une période de 6 années (2016-2022) le produit des DMTO a plus que doublé.





## Montants des recettes par habitant - DMTO -



### Taux des DMTO

L'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % (taux maximum).

Le Département a adopté le taux de 4,5 % par délibération du 31 janvier 2014.

Sur ces 0,70 % d'augmentation, 0,35 % sont reversés pour alimenter le fonds de solidarité pour lequel le Département de la Lozère contribue en 2022 à hauteur de 604 063 € (475 696 € en 2021).

Cette disposition a été pérennisée dans le cadre de la Loi de Finances 2016.

## 4 - Fonds national de péréquation des DMTO : 10 656 K€

Créé par l'article 255 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (1<sup>ère</sup> année de répartition) ce fonds regroupe trois anciens fonds : le fonds DMTO «historique», le fonds de solidarité des départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) lui-même créé en 2019.

**Ce fonds est alimenté par deux prélèvements**, calculés en fonction des DMTO :

- ☞ - un premier prélèvement **sur stock** lié au niveau des DMTO du département relativement à la moyenne de l'ensemble des départements
- ☞ - un second prélèvement, **sur flux** prenant en compte la dynamique de progression des recettes de DMTO d'un département.

Un département peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du fonds.

### Constitution d'une réserve

Les sommes mises en répartition peuvent faire l'objet d'une mise en réserve lorsque le montant des deux prélèvements dépasse 1,6 Md€.

Cette mise en réserve, dans un fonds de garantie départemental des corrections conjoncturelles, est décidée par le comité des finances locales (CFL) à qui il revient également de décider d'un éventuel abondement des sommes réparties au moyen des sommes mises en réserve lors des exercices précédents, soit 120 M€ au titre de l'ancien fonds DMTO.

En 2020, les 120 M€ mis en réserve en 2018 ont été libérés en raison des conséquences associées à la crise sanitaire.

Au regard de la dynamique des DMTO le CFL a voté la mise en réserve de 58 M€ en 2021 et de 191 M€ en 2022 portant l'enveloppe globale à 249 M€.

Le produit 2022 de ce fonds représente 7,51 % des recettes de fonctionnement.

## Montants perçus au titre des 3 anciens fonds et du Fonds national de péréquation :

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021	2022
National	4 949 397 €	4 670 361 €	4 664 160 €	4 915 443 €	4 281 003 €	4 613 269 €
Solidarité	424 099 €	636 908 €	613 029 €	879 059 €	678 895 €	900 835 €
Soutien			5 210 245 €	5 121 068 €	5 268 580 €	5 141 508 €
Péréquation				10 915 570 €	10 228 478 €	10 655 612 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 373 496 €</b>	<b>5 307 269 €</b>	<b>10 487 434 €</b>	<b>10 915 570 €</b>	<b>10 228 478 €</b>	<b>10 655 612 €</b>
<b>Evolution</b>		<b>-66 227 €</b>	<b>5 180 165 €</b>	<b>428 136 €</b>	<b>-687 092 €</b>	<b>427 134 €</b>

## Prélèvements sur fonds DMTO

Fonds	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solidarité	298 505 €	362 745 €	411 248 €	436 823 €	475 696 €	604 063 €
Soutien			119 514 €			

## **5 - Fonds de péréquation CVAE : 206 K€**

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'Outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,

∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2022 est de **206 233 €**, inférieur de 24 000 € aux produits 2020 et 2021.

2020	2021	2022
230 838 €	230 382 €	206 233 €

## 6 - Fraction TVA : 24 489 K€

Elle représente 17 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 24 489 K€, soit une augmentation de + 8,89 % (2 000 K€) par rapport à 2021 (22 489 K€).

### La fraction TVA - réforme fiscale 2021 : 23 876 K€

L'exercice 2021 est l'année d'application de la réforme de la fiscalité avec la part départementale de taxe foncière transférée au bloc communal, les départements bénéficiant d'une compensation totale par l'affectation d'une fraction de TVA nationale.

Le calcul de la compensation fraction TVA s'est fait sur les bases de foncier bâti 2020 x taux 2019. Le produit 2022 de la fraction TVA est de 23 876 253 €.

### La fraction TVA – complémentaire : 613 K€

Cette fraction complémentaire a pour objectif d'assurer un soutien aux départements les fragiles.

Pour l'année 2021 un montant de 250 M€ a été réparti entre les départements cumulant fragilité sociale et insuffisance de ressources, en fonction de critères de ressources et de charges.

A compter de 2022, cette fraction évolue chaque année comme le produit net de la TVA.

Elle est divisée en deux parts :

- **Première part** : montant fixe de 250 M€ réparti suivant les mêmes modalités qu'en 2021.

Sont éligibles les départements dont le produit des DMTO perçus l'année précédente est inférieur au montant moyen par habitant perçu par l'ensemble des départements et dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 12 %.

Pour chaque département éligible il est calculé un indice de fragilité sociale égal à la somme :

- du rapport respectif entre la proportion de bénéficiaires du RSA, de l'APA, de la PCH dans la population du département et cette proportion pour l'ensemble des départements ;
- du rapport entre le revenu par habitant moyen des départements et le revenu par habitant du département.

**Au titre de cette 1<sup>ère</sup> part le Département a bénéficié en 2022 de 613 151 €.**

- **Deuxième part** : elle correspond à l'évolution du montant de la fraction de TVA entre 2021 et 2022. Elle est affectée à un fonds de sauvegarde des départements, fonds réparti en fonction de critères de ressources et de charges entre les départements confrontés à une baisse importante

de produit de DMT0 et à une hausse importante des dépenses d'allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

	2020	2021	2022
FONCIER BATI	21 806 425 €	71 870 €	
FRACTION TVA		21 788 804 €	23 876 253 €
TVA complémentaire		628 752 €	613 151 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 806 425 €</b>	<b>22 489 426 €</b>	<b>24 489 404 €</b>
Evolution		683 001 €	1 999 978 €

## 7 - Taxe sur l'électricité : 1 946 K€

Cette taxe, assise sur la consommation d'électricité, est mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Le produit 2022 est supérieur de 791 K€ au produit de 2021, année impactée par la crise sanitaire et ses périodes de confinement.

2019	2020	2021	2022
1 109 782 €	1 064 371 €	1 154 577 €	1 945 542 €

## 8 - Taxe d'aménagement : 394 K€

Le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la taxe d'aménagement s'est substituée à toutes les taxes d'urbanisme existantes. Elle est assise sur toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au-delà de 1,80 m de hauteur et également les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules.

Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 % porté par délibérations des 31 octobre 2013, et 27 juillet 2015 à 1 %.

De 2013 à 2015 la répartition du taux est établie à hauteur de :

- ∞ - 0,6 % pour le financement des espaces naturels sensibles,
- ∞ - 0,4 % pour le financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

**Cette répartition a ensuite été modifiée avec effet au :**

**- 1<sup>er</sup> janvier 2019** (délibération du 29 juin 2018) :                      ENS : 0,65 %                      CAUE : 0,35 %



- **1<sup>er</sup> janvier 2020** (délibération du 30 septembre 2019) :    ENS : 0,55 %            CAUE : 0,45 %.

En sortie de crise sanitaire COVID les années 2021 et 2022 connaissent un accroissement des autorisations d'urbanisme. Le produit 2022 évolue de + 52 537 € par rapport à 2021.

2019	2020	2021	2022
330 000 €	297 047 €	341 431 €	393 968 €

## Impositions directes : 9 970 K€

### 1 - Fiscalité directe : 4 132 K€

#### La CVAE : 2 515 K€

Prévu par la loi NOTRe, le transfert de compétence à la Région, des transports interurbains, du transport à la demande (1<sup>er</sup> janvier), des transports scolaires (1<sup>er</sup> septembre) s'est accompagné d'un transfert de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La Loi de finances pour 2017 a adapté la fiscalité en portant à 50 % la part de CVAE revenant aux régions, le taux revenant aux départements étant ramené de 48,5 % à 23,5 %.

En 2022, le montant perçu augmente de + 63 K€ par rapport à 2021.

#### L'IFER : 699 K€

L'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) prend en compte certains équipements impossibles à imposer en fonction des valeurs locatives (cotisation foncière) ou des valeurs ajoutées (cotisation valeur ajoutée). Il concerne les différentes technologies de production d'électricité (nucléaire, thermique, solaire, éolien, photovoltaïque ...), la téléphonie (centraux et antennes relais), le transport ou le stockage d'énergie (transformateurs électriques) et le matériel ferroviaire (réseau national et Ile-de-France). Son calcul est établi sur la base d'un montant fixe établi nationalement lié aux caractéristiques de l'équipement auquel s'applique la puissance, le nombre de kms.

Le montant perçu en 2022 est de 699 124 € contre 538 498 € en 2021.

#### Le FNGIR : 918 K€

La loi de finances pour 2010 a instauré les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Ces deux mécanismes, mis en œuvre à compter de 2011, concrétisaient le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales résultant de la suppression de la taxe professionnelle. Les montants attribués aux collectivités sont déterminés à partir de la différence entre leurs ressources « avant réforme » et « après réforme ».

Le **FNGIR** est abondé par des prélèvements sur les recettes fiscales des collectivités gagnantes de la réforme puis réparti entre les collectivités perdantes. **Le montant est figé à 918 K€.**

	2020	2021	2022
CVAE	2 583 968 €	2 452 372 €	2 515 364 €
IFER	596 646 €	538 497 €	699 124 €
FNGIR	918 061 €	918 061 €	918 061 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 098 675 €</b>	<b>3 908 930 €</b>	<b>4 132 549 €</b>

## 2 - Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 5 838 K€

Pour compléter le financement des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) l'article 26 de la Loi de finances 2014, établit le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % : 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs et 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée est répartie entre les départements sur la base de deux parts :

- ☞ - 70 % en fonction du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ☞ - 30 % en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte la somme de la part des bénéficiaires :
  - de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) pondérée par 0,3 ;
  - de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP) pondéré par 0,2 ;
  - du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA) pondérée par 0,2 ;
  - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département pondéré par 0,3.

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

**Au titre de l'année 2022 le Département a perçu un montant de 5 837 908 € en progression de 206 272 € par rapport à 2021.**

2020	2021	2022
5 188 733 €	5 631 636 €	5 837 908 €
<b>-99 047 €</b>	442 903 €	206 272 €

## Concours, fonds spécifiques - Action sociale: 9 724 K€

Ils représentent 7 % des recettes de fonctionnement pour un montant total de 9 724 K€, en évolution par rapport à 2021 avec les financements de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du plan SEGUR de la santé.

### 1 - Dotations CNSA : 5 994 K€

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des dotations 2022 versées représente 4,2 % des recettes de fonctionnement.

Ces dotations concernent l'allocation pour l'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

### A.P.A. : 4 101 K€

Au titre de l'APA, la charge nette du Département diminue en 2022 de – 15 K€ avec la hausse de la dotation péréquée (61 K€) et du produit du fonds de solidarité + 97 K€.

	Comptes administratifs			
	2019	2020	2021	2022
Dépenses APA	10 466 982 €	10 747 807 €	10 502 739 €	10 543 002 €
<b>Dotation CNSA</b>	<b>3 611 466 €</b>	<b>4 137 425 €</b>	<b>4 193 348 €</b>	<b>4 100 932 €</b>
Dotation péréquée	2 524 632 €	2 399 467 €	2 599 290 €	2 660 529 €
Fds solidarité	292 688 €	406 510 €	313 345 €	410 541 €
Fds stabilisation			290 201 €	279 433 €
<b>Reste à charge</b>	<b>4 038 196 €</b>	<b>3 804 405 €</b>	<b>3 106 555 €</b>	<b>3 091 567 €</b>
Evolution RAC	656 912 €	-233 791 €	-697 850 €	-14 988 €

### P.C.H.: 1 292 K€

Concernant la PCH, le reste à charge pour le Département diminue de 183 K€ avec des financements plus importants (CNSA + 299 K€, péréquée + 86 K€, fonds de solidarité + 50 K€).



	Comptes administratifs			
	2019	2020	2021	2022
Dépenses ACTP	612 723 €	612 030 €	537 433 €	512 733 €
Dépenses PCH	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €	4 211 594 €
TOTAL DEPENSES	4 296 317 €	4 539 410 €	4 469 807 €	4 724 327 €
<b>Dotation CNSA</b>	<b>976 389 €</b>	<b>972 085 €</b>	<b>993 128 €</b>	<b>1 292 365 €</b>
Dotation péréquée	1 036 270 €	1 013 431 €	1 106 219 €	1 192 185 €
Fds solidarité	120 138 €	171 692 €	133 355 €	183 964 €
Fds stabilisation			123 505 €	125 214 €
<b>Reste à charge</b>	<b>2 163 520 €</b>	<b>2 382 203 €</b>	<b>2 113 600 €</b>	<b>1 930 599 €</b>
Evolution RAC	-97 218 €	218 683 €	-268 603 €	-183 001 €

## M.D.P.H. : 357 K€

Cette dotation est intégralement reversée à la MDPH. Pour 2022 elle évolue de + 10 517 € par rapport à 2021.

	Comptes administratifs			
	2019	2020	2021	2022
Dotation CNSA	300 000 €	315 520 €	346 269 €	356 786 €

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2022 un montant de 75 €/hab.

## Conférence des financeurs : 244 K€

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est l'un des dispositifs phares de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il a pour objectif de coordonner dans chaque département les financements de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 et plus, autour d'une stratégie commune.

Le montant de ce concours varie selon les actions programmées : 244 068 € en 2022

(2021 : 228 604 € 2020 : 223 903 € 2019 : 178 267 € 2018 : 65 766 €)



## 2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 311 K€

Le FMDI a été créé par l'article 37 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

Ce fonds comprend 3 parts :

- ∞ - la **Compensation** : elle prend en compte l'écart entre la dépense des départements et l'enveloppe de compensation établie par l'État,
- ∞ - la **Péréquation** : elle est répartie en fonction des critères de ressources et de charges (potentiel fiscal, nombre d'allocataires et dépenses RSA) rapportés au nombre d'habitants,
- ∞ - l'**Insertion** : cette part vise à soutenir les départements dans les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Cette 3<sup>ème</sup> part est elle-même scindée en 3 sous-parts tenant compte des dépenses de RSA, du nombre de contrats aidés cofinancés par les départements.

D'un exercice à l'autre cette 3<sup>ème</sup> part « Insertion » fluctue en fonction des actions réalisées.

	2019	2020	2021	2022
Compensation	150 620 €	148 834 €	154 743 €	149 713 €
Péréquation	73 739 €	66 688 €	73 122 €	73 838 €
Insertion	96 924 €	238 609 €	112 018 €	87 564 €
<b>TOTAL</b>	<b>321 283 €</b>	<b>454 131 €</b>	<b>339 883 €</b>	<b>311 115 €</b>

## 3 - Dotations et subventions : 2 459 K€

En 2022 elles intègrent les financements Etat dans le cadre du plan SEGUR.

Etat	Plan pauvreté	285 000 €
	MNA	133 864 €
	Revalorisation RSA	89 285 €
	Label point conseil budget	15 000 €
Cnsa	Aide COVID SAAD	35 153 €
	SEGUR – Article 43	1 019 541 €
	SEGUR – Article 47 - SAAD	712 717 €
ARS	MAIA	130 000 €
CCSS Lozère	Subvention addictologie	38 368 €
	<b>Total</b>	<b>2 458 928 €</b>

#### 4 - Autres recouvrements spécifiques : 960 K€

Les recouvrements sur dépenses d'aide sociale sont en baisse de - 192 K€ par rapport à l'exercice 2021 qui a régularisé la participation des départements extérieurs pour la prise en charge des MNA durant les périodes de confinement COVID . A l'inverse, le recouvrement sur autres organismes et successions est plus conséquent en 2022 comparé à 2021.

	2020	2021	2022
Autres Départements (MNA)	134 290 €	379 294 €	18 848 €
Sécurité Sociale/Organismes mutualistes	37 974 €	43 812 €	66 460 €
Bénéficiaires/Tiers-Payants/Successions	624 782 €	611 807 €	780 427 €
Indus RSA	19 609 €	47 156 €	28 226 €
Indus APA	11 714 €	16 131 €	6 499 €
Indus PCH + ACTP	75 266 €	52 960 €	59 074 €
<b>TOTAL</b>	<b>903 635 €</b>	<b>1 151 160 €</b>	<b>959 534 €</b>

#### Autres recettes : 5 230 K€

Elles représentent 4 % des recettes de fonctionnement pour un montant de 5 230 K€, soit une diminution de - 106 K€ par rapport à 2021 (5 336 K€).

Elles comprennent le FARPI, les recouvrements de dépenses sociales, les subventions, les remboursements sur les rémunérations et charges des personnels, les produits des services, les revenus des immeubles et autres produits divers.

L'augmentation concerne principalement les recouvrements au titre des indus sociaux et successions, de la charge MNA auprès de Départements extérieurs, les produits exceptionnels avec l'annulation pour 860 K€ de rattachements de dépenses 2020.

#### L'ancien Fonds Académique de Rémunérations des Personnels d'Internat (FARPI) : 295 K€

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les régions et les départements perçoivent la participation des familles antérieurement versée aux FARPI . Cette participation contribue au financement (40 % environ) de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat.

Un conventionnement Département/Collège fixe les modalités de reversement au Département. Le taux fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

2020	2021	2022
207 403 €	263 086 €	295 464 €

La fermeture des établissements pendant la période de confinement COVID 19 a impacté l'exercice 2020. La recette évolue favorablement les deux années suivantes en sortie la crise sanitaire.

## Les remboursements sur rémunérations et charges de personnels : 1 316 K€

- ∞ - Assurance/Sécurité sociale, autres organismes : indemnités journalières et autres remboursement (validation de service, congés paternité, supplément familial) : 810 K€,
- ∞ - Lozère Ingénierie 396 K€,
- ∞ - Lozère Numérique : 110 K€.

2019	2020	2021	2022
1 600 983 €	1 240 424 €	1 252 796 €	1 316 057 €
	-360 559 €	12 372 €	63 261 €

## Le produit des services et de gestion : 1 373 K€

- ∞ - redevances d'occupation du domaine départemental : 258 K€ (Ste Lucie 42 K€, Les Bouviers 1,5 K€, Bagnols 17 K€, stations Mont-Lozère 27 K€, réseaux Orange/EDF 170 K€, relais/pylônes téléphonie mobile 0,5 K€),
- ∞ - remboursement MDPH - frais de personnels : 727 K€,
- ∞ - remboursement charges locatives et autres: 332 K€ (MDPH, SDIS, LDA, IUFM, CDOS – Cté Cnes Coeur de Lozère – Mission Locale – Office tourisme St Alban – Lozère Ingénierie, Lozère Numérique, POLEN, autres redevables),
- ∞ - produit des régies : 42 K€ Archives : 19 K€ Pass jeunesse : 11 K€ Boissons : 12 K€,
- ∞ - produit tickets restaurant (suite dissolution régie) : 14 K€.

## Autres subventions et participations : 1 179 K€

- ∞ - **Etat : 366 K€** ANAH PIG 81 K€, projet alimentaire territorial 128 K€, défi démographique 50 K€, capteurs CO<sup>2</sup> collèges 4 K€, territoire lecture/1<sup>ères</sup> pages/bibliothèque nationale de référence 71 K€, mémoire village englouti Naussac 5 K€, 2 stagiaires inventaire dépôt archéologique Lanuéjols 15 K€, apprentissage 12 K€,
- ∞ - **Région : 10 K€** inventaire culturel,
- ∞ - **Départements : 154 K€** fonctionnement collèges Ardèche 12 K€, Gard 128 K€, Hérault 14 K€,

- ∞ - **Communes/Cté Cnes : 123 K€** SATESE : 61 K€ SATEP : 37 K€ SMAML : promotion territoire Mt Lozère 25 K€,
- ∞ - **Organismes publics : 250 K€** Agences Eau Satese/Satep/Qualité Eau : Adour Garonne : 143 K€, Rhône-Alpes : 22 K€ Loire Bretagne : 85 K€,
- ∞ - **Europe : 259 K€** FSE : 203 K€ FEDER – solde offre accueil : 56 K€,
- ∞ - **Autres : 17 K€** exposants manifestations départementales : 15 K€ FIPHP : 2 K€.

## Le produit des locations : 143 K€

Maison de la Lozère à Paris	23 013 €
Comité Départemental du Tourisme	26 397 €
CDT - Bâtiment Les Ravines	5 250 €
SELO	19 940 €
Lozère Ingénierie – ODG	4 051 €
POLEN – Lozère Développement	14 656 €
POLEN – Cté Communes Coeur de Lozère	22 945 €
POLEN – Région Occitanie	7 638 €
AIRDIE	2 507 €
CMS Langogne	1 145 €
Appartement UT Villefort	5 136 €
Gie Saveurs Lozère	350 €
OT Gévaudan Destination	10 272 €
<b>Total</b>	<b>143 300,40 €</b>

## Les droits d'entrée - DSP SELO : 590 K€

Dans le cadre de nouvelle délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation des stations du Mont-Lozère et du Mas de la Barque la Selo s'est acquittée des droits d'entrée pour :

Mas de la Barque : 521 146 €      Mont-Lozère : 69 034,96 €

## Les produits exceptionnels : 328 K€

Il s'agit de produits divers en remboursements de sinistres, frais divers, cessions et autres :

sinistres 99 K€ (catastrophes naturelles orages juin et septembre 2020 – 49 K€, véhicules 15 K€, bâtiments 16 K€, voirie 14 K€, juridique 5 K€), remboursement assurances statutaires 39 K€, cession de terrains 61 K€, vente enchères livres 2 K€, vente certificats économie d'énergie 17 K€, reprise de 2 véhicules (7 K€), annulation services réalisés 2021 (40 K€), annulation de mandats sur exercices antérieurs (16 K€), pénalités sur marchés 43 K€, remboursements divers/avoirs 4 K€.

## Les produits financiers : 4,5 K€ (parts sociales).

## Les reprises sur provisions constituées : 1,5 K€

## Synthèse générale

<b>A</b>	<b>DOTATIONS / PARTICIPATIONS</b>	<b>45 934 183 €</b>
1	Dotation globale de fonctionnement	42 750 922 €
2	Dotation générale de décentralisation	1 543 322 €
3	Compensations des exonérations – DCRTPC	1 598 614 €
4	FCTVA de fonctionnement	41 325 €
<b>B</b>	<b>FISCALITE INDIRECTE / DE COMPENSATION</b>	<b>71 048 383 €</b>
1	<b>TICPE</b>	<b>5 897 749 €</b>
	Principale	2 841 122 €
	Complémentaire	2 745 654 €
	RSA	310 973 €
2	<b>TSCA</b>	<b>18 550 633 €</b>
	Principale	13 184 344 €
	SDIS	1 966 248 €
	Part Etat	3 400 041 €
3	Droits de mutation et taxe additionnelle	8 909 242 €
4	Fonds national de péréquation DMTO	10 655 612 €
5	Fonds de péréquation CVAE	206 233 €
6	Fraction TVA – Réforme de la fiscalité	24 489 404 €
7	Taxe électricité	1 945 542 €
8	Taxe aménagement	393 968 €
<b>C</b>	<b>IMPOSITIONS DIRECTES</b>	<b>9 970 457 €</b>
1	<b>Fiscalité directe</b>	<b>4 132 549 €</b>
	CVAE	2 515 364 €
	IFER	699 124 €
	FNGIR	918 061 €
2	Dispositif péréquée	5 837 908 €
<b>D</b>	<b>CONCOURS - ACTION SOCIALE</b>	<b>9 723 728 €</b>
1	Dotations CNSA : APA - PCH - MDPH ...	5 994 151 €
2	FMDI	311 115 €
3	Dotations et subventions dont aides SEGUR	2 458 928 €
4	Recouvrements spécifiques : indus, successions	959 534 €
<b>E</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>	<b>5 230 156 €</b>
	Remboursement sur personnels	1 316 057 €
	Produit des services	1 372 742 €
	Subventions / Participations	1 475 170 €
	Produits divers et exceptionnels	1 066 187 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>141 906 907 €</b>

## LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'élèvent à **113,80 M€**, soit une augmentation de **+ 8,87 M€** (+ 8,45 %) par rapport aux dépenses du compte administratif 2021 (104,9 M€).

**Les dépenses de la Solidarité Sociale** constituent le **premier poste de dépenses** de fonctionnement du Département (**44,50 %**) avec **50,64 M€** soit + 5,04 M€ (11 % de hausse par rapport à l'année 2021 (45,60 M€).

**Les dépenses de personnel** sont le **2<sup>ème</sup> poste de dépenses (30,44 %)** avec **34,64 M€** soit + 1,4 M€ (+ 4,21 %) comparé à 2021 (33,24 M€).

**Les intérêts de la dette (0,51 M€)** en hausse par rapport à 2021 (0,43 M€) représentent **0,45 %** des dépenses de fonctionnement.

**Les autres dépenses 28,01 M€** sont en hausse de 2,34 M€ par rapport à 2021 (25,67 M€). Elles représentent **24,61%** des dépenses de fonctionnement et se composent :

∞ - **de contributions obligatoires : 9,17 M€**

Dotation collèges publics	802 122,75 €
Dotation collèges privés	720 475,12 €
Service d' Incendie et Secours	4 400 000,00 €
Compensation Région - Transports	3 165 657,19 €
Compensation Région - Déchets	15 341,00 €
Université de Montpellier	65 000,00 €
<b>Total</b>	<b>9 168 596,06 €</b>

∞ - **de participations : 1,63 M€** auprès de divers organismes (Ecole de Musique, Entente Causses Cévennes, Forêt Méditerranéenne, Lozère Ingénierie, Lozère Numérique, syndicat Voie verte des Cévennes, syndicat PNR Aubrac, MDPH et autres ...),

∞ - **de subventions : 4,87 M€** à des organismes publics, privés, associations et personnes de droit privé,

∞ - **des achats, services extérieurs, charges de gestion courante, reversements, provisions, couverture du déficit des budgets annexes ... : 12,34 M€.**

Le taux 2022 d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement approche 98 %.

	2021	2022
Crédits ouverts K€	110 999	116 573
Crédits consommés K€	104 931	113 806
<b>Taux d'exécution</b>	<b>94,53%</b>	<b>97,63%</b>

### Répartition par catégorie :

**Dépenses obligatoires** : *fonctionnement du Département et lois de décentralisation*

Elles représentent **105 613 K€** soit **93 %** des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de 7 888 K€ (+ 8,07 %) par rapport à 2021.

En K€	CA 2021	CA 2022
Action sociale	45 596	50 645
Ressources humaines	33 247	34 649
Transports	384	396
Routes	3 976	4 112
TIC – Téléphonie	20	40
SDIS	4 000	4 400
Affaires financières	5 773	6 257
Dotations Collèges	1 490	1 523
Moyens généraux	1 080	1 137
Service informatique	792	752
Bâtiments	1 092	1 491
Médiathèque	110	110
Marchés	150	68
Archives	15	33
<b>TOTAL</b>	<b>97 725</b>	<b>105 613</b>

**Dépenses choisies** : *décisions prises en assemblées départementales*

Elles représentent **8 193 K€** soit **7 %** des dépenses de la section de fonctionnement.

Elles sont en hausse de 987 K€ (+ 13,70 %) par rapport à 2021.

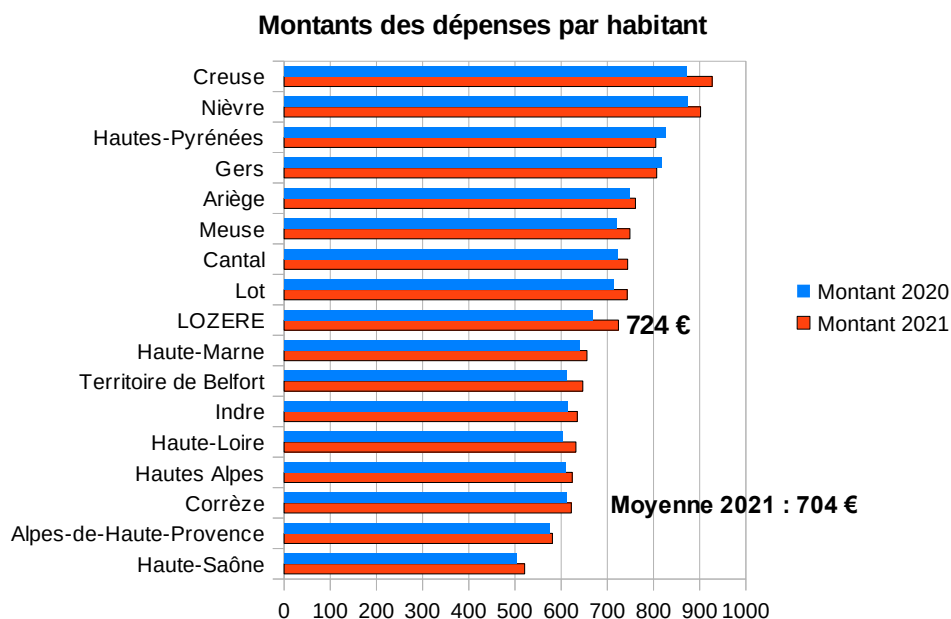
En K€	2021	2022
Solidarité Territoriale	5 611	6 647
TIC – Numérique	177	177
Finances, Cabinet, Communication, Polen	1 418	1 369
<b>TOTAL</b>	<b>7 206</b>	<b>8 193</b>

## Répartition par fonction :

### Action sociale et Prévention médico-sociale

Les dépenses d'aide sociale et Prévention médico-sociale (60,686 M€) complétées du solde des aides fonds COVID (0,405 M€) s'élèvent à **61,091 M€** soit + 5,712 M€ par rapport à 2021 (+10,31 %) et représentent 53 % des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le Département a consacré 797€/habitant aux dépenses obligatoires d'aide sociale (724 € en 2021 contre 704 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).

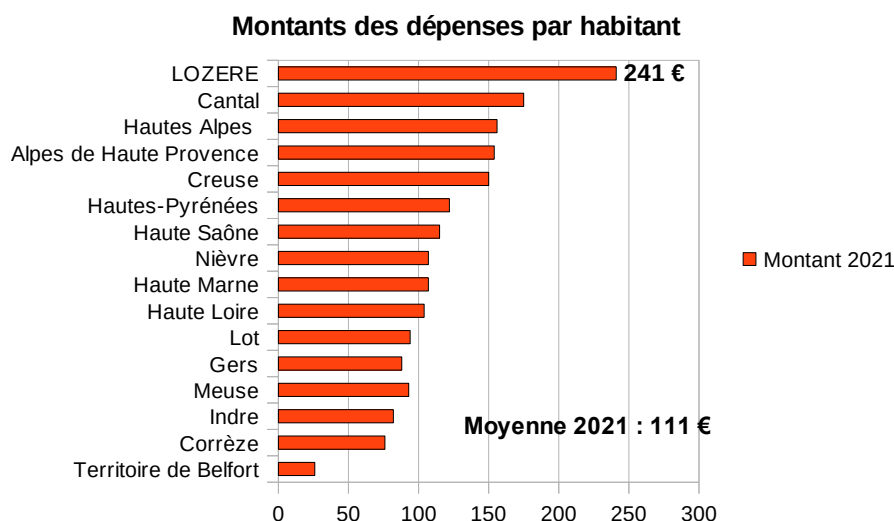




## Réseaux, Infrastructures et transports

Les dépenses s'élèvent à 20,036 M€ et représentent 17,6 % des dépenses de fonctionnement. Leur évolution (+ 638 K€) concerne les réseaux et infrastructures.

En 2022 le Département a consacré 262 €/habitant pour les réseaux, infrastructures et transports (241 € en 2021 contre 111 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).

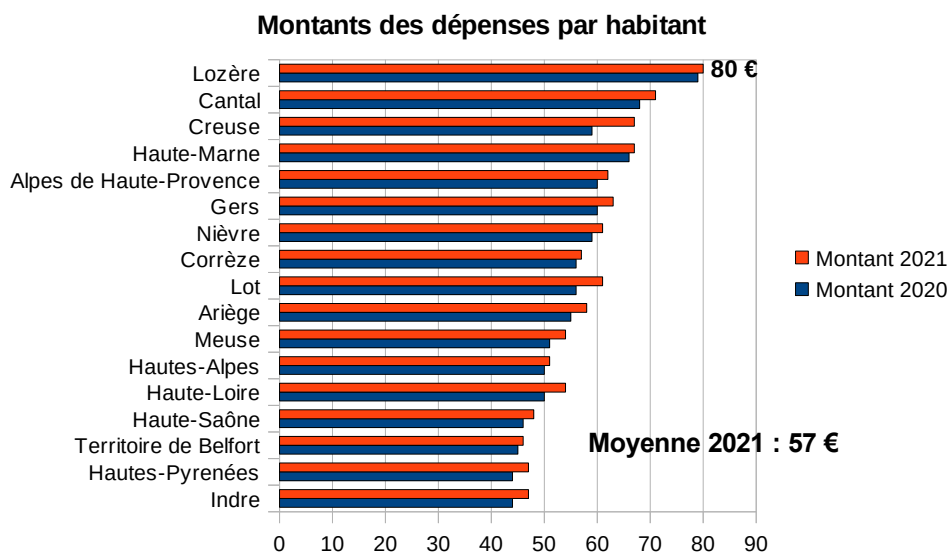


Depuis 2019, les dépenses Transports (hors personnes handicapées) sont supportées par la Région, le Département versant la compensation CLERCT de 3,166 M€.

## Enseignement

Les dépenses s'élèvent à 6,62 M€, en hausse de + 3,05 % (196 K€) et représentent 5,8 % des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le Département a consacré 86 €/habitant pour l'enseignement (80 € en 2021 contre 57 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).

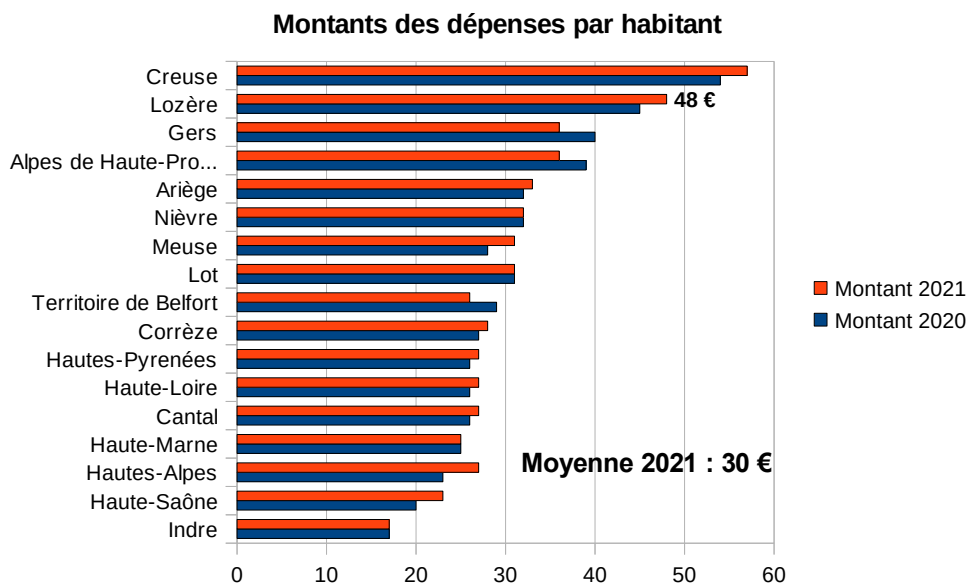




## Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs

Les dépenses s'élèvent à 3,62 M€, en baisse de - 1,92 % (- 71 K€) et représentent 3,2 % des dépenses de fonctionnement.

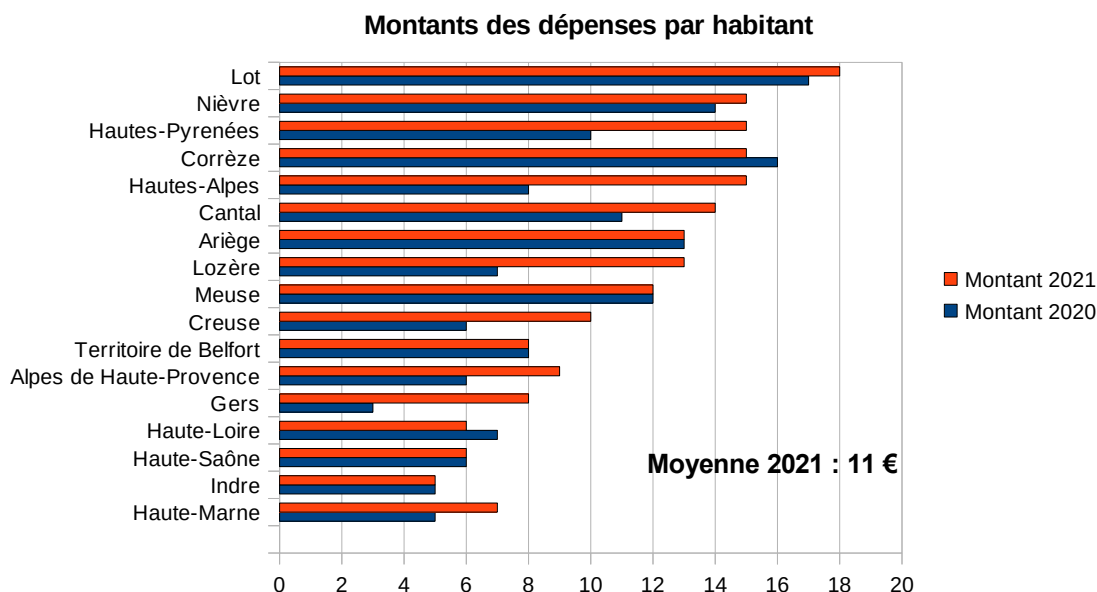
En 2022, le Département a consacré 47 €/habitant pour la culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs (48 € en 2021 contre 30 € en moyenne 2021 des départements de - de 250 000 habitants).



## Aménagement et environnement

Les dépenses s'élèvent à 0,790 M€, en hausse de 31,34 %. (188 K€).

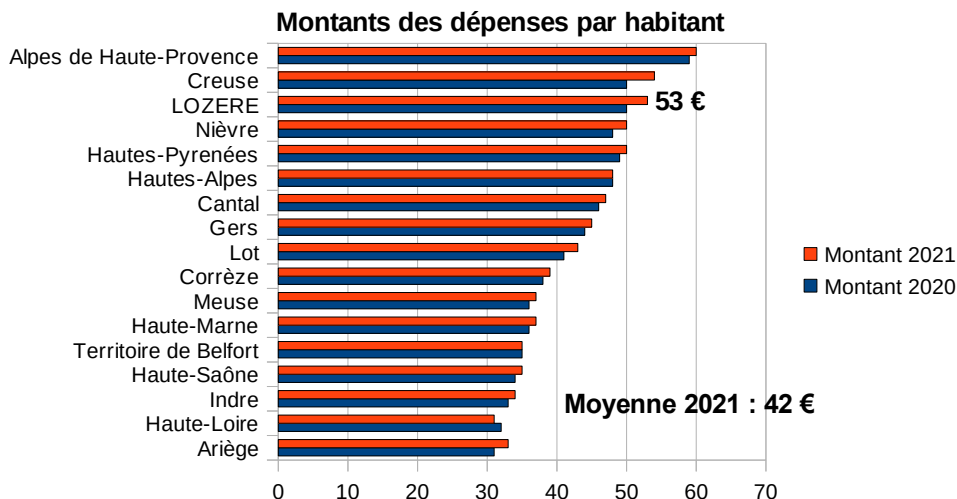
En 2022, le Département a consacré 10€/habitant pour l'aménagement et l'environnement (13 € en 2021 contre 11 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).



## Sécurité

Les dépenses s'élèvent à 4,48 M€, en hausse de 9,8 % et représentent près de 4 % des dépenses de fonctionnement. Elles concernent principalement la contribution au fonctionnement du SDIS (4,4 M€).

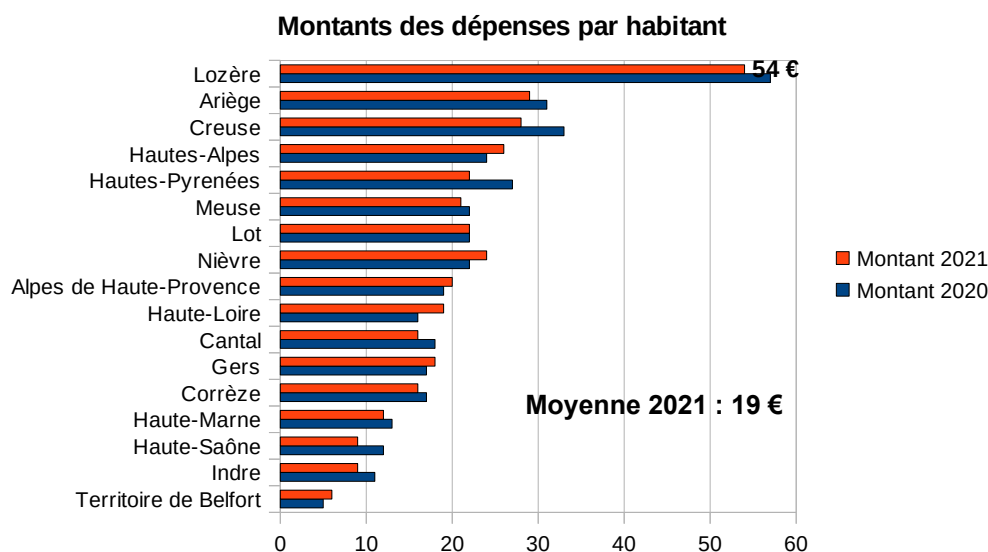
En 2022, le Département a consacré 58 €/habitant pour la Sécurité (53 € en 2021 contre 42 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).



## Développement

Les dépenses s'élèvent à 5,9 M€, en hausse de 29,86 % (1,36 K€) et représentent 5 % des dépenses de fonctionnement.

En 2022, le Département a consacré 77€/habitant pour le Développement (54 € en 2021 contre 19 € en moyenne 2021 des départements de – de 250 000 habitants).



## LES SUBVENTIONS DU PROGRAMME D'ANIMATION LOCALE (PAL)

En 2022, les crédits PAL ont permis d'apporter une aide au fonctionnement des associations (863 dossiers) pour un montant total de **692 139 €**.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité (Amicales et Union Départementale des Sapeurs pompiers) : 7 351 €
- ∞ - Enseignement : 96 978 €
- ∞ - Action sociale : 87 810 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 334 756 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 19 580 €
- ∞ - Développement : 145 664 €

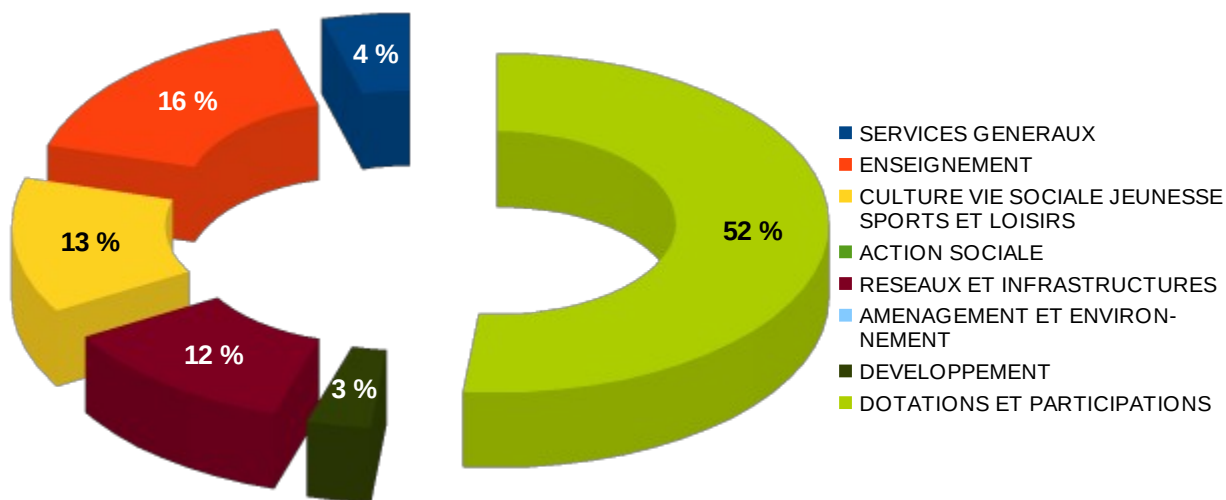
# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2022 s'élèvent à **8 268 446 €**. Elles sont en nette diminution par rapport à l'exercice 2021 avec la perte de la recette de 3,6 M€ de la part péréquation de la DSID, perte non compensée par les subventions accordées pour les projets DSID.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2022
SERVICES GENERAUX (Cyber Sécurité/ Remb. MDPH, travaux salle des fêtes, DSID Mission Locale)	354 523,85
ENSEIGNEMENT (DDEC, DSID Collège Meyrueis)	1 334 866,11
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (DSID Maison Sports, DRAC Archives)	1 071 627,51
ACTION SOCIALE (remb. avance Auroux)	
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (DSID CT Ste Croix VF, Chanac, tunnel du Tournel)	978 850,21
AMENAGEMENT / ENVIRONNEMENT (péréquation DSID )	
DEVELOPPEMENT (Remb. Avance Javols /immobilier ent ./ tourisme, Avenir Montagne Col Finiels, site Les Bondons)	259 674,32
DOTATIONS / PARTICIPATIONS(FCTVA, amendes radars, aménagements fonciers)	4 268 903,57
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>8 268 445,57</b>
EMPRUNTS	15 000 000,00
<b>TOTAL GENERAL RECETTES</b>	<b>23 268 445,57</b>

## - Répartition des recettes réelles d'investissement 2022

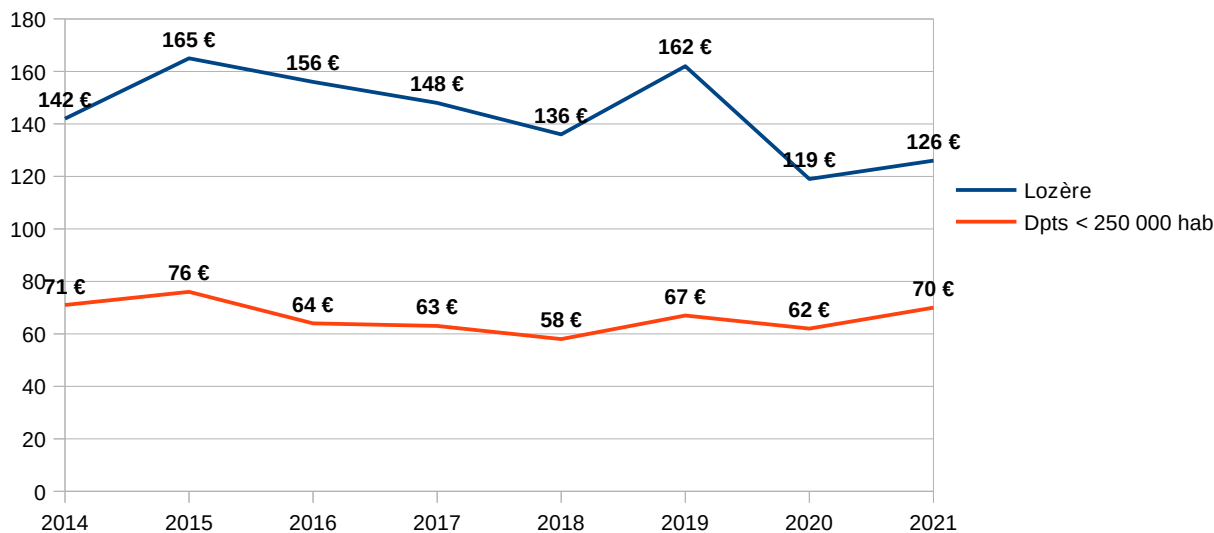


Le taux de recouvrement 2022 des recettes réelles d'investissement dépasse les 100 %. En effet certains financements non attendus sur l'exercice sont finalement rentrés dans les derniers jours de l'année.

(En K€)	2020	2021	2022
<b>Recettes budgétées</b>	10 839	10 866	7 769
<b>Recettes recouvrées</b>	8 826	9 648	8 268
<b>Taux de recouvrement</b>	<b>81%</b>	<b>89%</b>	<b>106%</b>

En 2021, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de **126 €** par habitant pour une moyenne 2021 des départements métropolitains de la même strate de **70 €** par habitant.

## Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab - hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement se déclinent en 6 groupes :

Catégories		Montant K€	Proportion
<b>A</b>	Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,	1 206	15 %
<b>B</b>	Dotation de soutien à l'investissement des départements – DSID (part projets)	1 628	20 %
<b>C</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A)	3 723	45 %
<b>D</b>	Subventions et participations	1 533	18 %
<b>E</b>	Autres recettes	178	2 %
<b>Total Recettes réelles</b>		<b>8 268</b>	<b>100 %</b>
<b>F</b>	Emprunts	15 000	
<b>Total</b>		<b>23 268</b>	



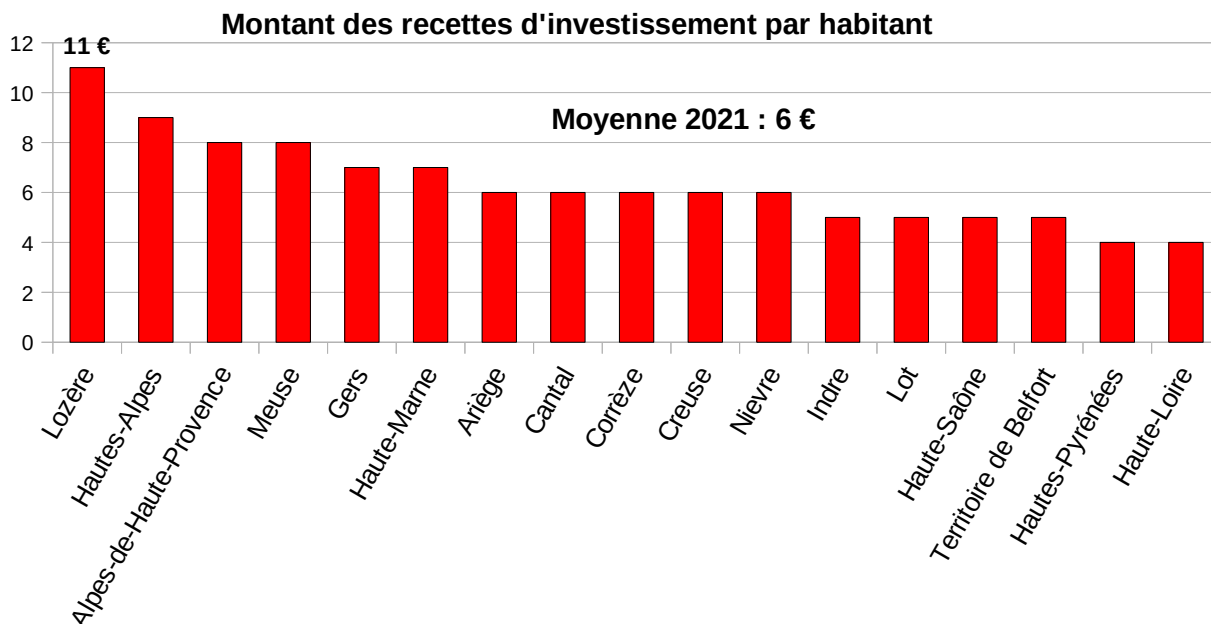
## La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 206 K€ représentent 15 % des recettes réelles d'investissement.

### 1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2022, une recette de 11 € par habitant, la moyenne 2021 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



### 2 - Les amendes de radars automatiques

La loi de finances pour 2008 (article 40) a réservé aux départements une part du produit des amendes des radars automatiques afin de financer des opérations de sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes est fixée par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie de chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La dotation perçue en 2022 est de **371 299 €**, montant similaire à 2021 (370 779 €).

## La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (D.S.I.D.)

Créée en 2019, la DSID a remplacé la dotation globale d'équipement (DGE) des départements instituée en 1983.

**Jusqu'en 2021 la DSID était divisée en deux parts :**

- ∞ - **part « Péréquation »** libre d'emploi, attribuée aux départements éligibles. Au titre de cette part péréquation le Département de la Lozère a bénéficié des ressources suivantes :

CA 2019	CA 2020	CA 2021
4 453 559 €	3 655 956 €	3 630 248 €

- ∞ - **part « Projets »**, en soutien de projets d'investissement, avec une gestion au niveau régional sur des critères de calcul repris dans les nouvelles dispositions d'attributions 2022.

### Les nouvelles dispositions à compter de 2022 :

Dans un souci de simplification et d'harmonisation le législateur a souhaité aligner la DSID aux mêmes règles de gestion des dotations d'investissement du bloc communal (DETR, DSIL, DPV).

**A compter de 2022, l'intégralité de la DSID est attribuée sous la forme de subventions après appel à projets.**

Elle est répartie sous la forme d'enveloppes régionales constituée de 2 fractions :

**1<sup>ère</sup> fraction** : 77 % du montant de la dotation calculée pour :

- ∞ - 40 % sur la population des communes situées dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants ou n'appartenant pas à une unité urbaine ;
- ∞ - 35 % sur la longueur de voirie classée dans le domaine public départemental, la longueur de voirie située en zone de montagne étant affectée d'un coefficient multiplicateur de 2 ;
- ∞ - 25 % sur le nombre d'enfants de 11 à 15 ans domiciliés dans les communes de la région.

**2<sup>ème</sup> fraction** : 23 % du montant de la dotation

Cette part est calculée, pour chaque département, sous réserve que son potentiel fiscal :

- ∞ - **par habitant**, ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ;
- ∞ - **par kilomètre carré**, ne soit pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements.

En 2022, 6,8 M€ ont été sollicités au titre de la DSID pour les projets ci-dessous. Dans les derniers jours de l'année 2022, seule une enveloppe totale de 1,7 M€ a été notifiée.

Projets présentés à la DSID 2022	Coût HT	Montant DSID	
		Sollicité	Attribué
Phase 1 – PPI rénovation énergétique bâtiments : études préalables et travaux collège de Langogne	2 000 000 €	1 600 000 €	
ADAP et rénovation énergétique MDS Florac et aménagement de logements passerelles	790 000 €	632 000 €	471 859 €
ADAP et rénovation énergétique MDS Langogne	720 000 €	432 000 €	
ADAP Faculté d'Education	900 000 €	720 000 €	450 000 €
ADAP Internat Collège Vialas	1 030 000 €	824 000 €	
Création de salle de classe Collège Bourrillon	471 520 €	377 216 €	235 760 €
Remplacement chaudière fioul collège Collet de Dèze	127 770 €	28 344 €	28 344 €
Construction CT Chateauneuf de Randon	1 300 000 €	1 040 000 €	
Silos à sel CT Rieutort de Randon	250 000 €	200 000 €	125 000 €
Salle des Assemblées	281 728 €	225 382 €	140 864 €
Bâtiment diligence Bagnols	100 000 €	80 000 €	
Bornes d'information touristique	218 754 €	175 003 €	109 377 €
Centre d'interprétation Les Bondons	2 500 000 €	500 000 €	138 796 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 689 772 €</b>	<b>6 833 945 €</b>	<b>1 700 000 €</b>

Les versements de dotation 2022 pour 1,62 M€ et représentant 20 % des recettes réelles de fonctionnement ont concerné :

Année DSID	Dossiers	Versement 2022
2020	Construction CT Ste Croix Vallée Française – solde	137 345,52 €
	Aménagement bureaux, accueil Mission Locale - acpte 1 - solde	200 000,00 €
2021	Aménagement Maison des Sports – solde	494 913,16 €
	Aménagement CT Chanac - acompte 1	79 200,00 €
	Construction collège de Meyrueis	499 892,11 €
	Travaux tunnel du Tournel	216 450,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 627 800,79 €</b>



## Le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est de **16,404 %**.

Le FCTVA perçu en 2022 représente 45 % des recettes réelles d'investissement avec un montant de **3 723 356 €**.

Calculé sur les investissements directs éligibles année n-1 (22,66 M€), le FCTVA 2022 est similaire au montant perçu en 2021 (+ 6 554 €).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Assiette - année n-1	17 433 505 €	20 295 312 €	22 657 900 €	22 697 854 €
Montant	2 859 792 €	3 329 243 €	3 716 802 €	3 723 356 €
Evolution n / n-1	-2,21%	16,42%	11,64%	0,18%

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont entrées en vigueur l'automatisation du FCTVA et l'exclusion des dépenses des comptes 205 « Brevets, licences », dont découle une perte de recettes de 63 366 € sur une dépense 2022 réalisée de 386 284 € (licences et logiciels informatiques).

## Les subventions et participations

Elles s'élèvent à **1 533 337 €** et représentent 18 % des recettes réelles d'investissement.

Elles concernent les subventions et participations de l'État, des Communautés de Communes, Communes et établissements publics dont la répartition s'établit ainsi qu'il suit :

	2019	2020	2021	2022
Etat	1 065 302 €	71 134 €	40 000 €	714 313 €
Région	421 138 €	354 031 €		427 970 €
Département	19 798 €			57 855 €
Communes Cté de Cnes	18 242 €	47 622 €	124 830 €	271 276 €
Autres	1 150 000 €		10 000 €	61 923 €
Europe	159 548 €	39 134 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 834 028 €</b>	<b>511 921 €</b>	<b>174 830 €</b>	<b>1 533 337 €</b>

Les subventions et participations 2022 sont détaillées ci-dessous :

Organismes	Objet	Montants
<b>ETAT</b>	France Relance - Cyber Sécurité /Mise à niveau numérique	57 587,00 €
	DRAC – Bâtiment des archives – Acpte 1	171 000,00 €
	Avenir Montagne - Liaison Col Finiels/Stat° Mont Lozère - acpt 1	45 927,60 €
	Avenir Montagne – Projet Les Bondons – acpte 1	389 374,35 €
	Centre national du livre - Relance des bibliothèques	16 340,00 €
	Travaux salle des fêtes – acompte -solde	34 084,00 €
<b>REGION</b>	Travaux routiers	417 747,71 €
	Labellisation site POLEN – solde	10 222,65 €
<b>DEPARTEMENT</b>	Travaux sur pont limitrophe – Ardèche et Haute Loire	57 854,98 €
<b>COMMUNAUTES DE COMMUNES</b>	Immobilier touristique - participation 50 %	26 818,19 €
	Immobilier entreprises – participation 50 %	174 205,88 €
<b>COMMUNES</b>	Participation travaux de voirie	70 252,00 €
<b>AUTRES</b>	MDPH - remboursement frais informatiques 2019-2020-2021	61 922,85 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 533 337,21 €</b>

## Les autres recettes

2019	2020	2021	2022
806 549 €	121 263 €	103 354 €	177 679 €

D'un montant de **177 678,57 €** elles concernent pour :

- ✔ - 68 172,74 € la participation du Département du Cantal pour les travaux du Pont du Vergne, opération sous mandat portée par le Département de la Lozère ;
- ✔ - 106 075,83 € les écritures des aménagements fonciers, année 2021 et 2022 ;
- ✔ - 2 500 € la dernière échéance de remboursement de l'avance de 40 000 € accordée en 2009 à la Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de Javols ;
- ✔ - 930 € de caution récupérée dans le cadre du terme, suite à mutation, de la location du logement du Directeur Général des Services.

## Les emprunts

15 000 000 € de recettes d'emprunt ont été réalisées sur l'exercice 2022 incluant :

- ∞ - les emprunts contractés fin d'exercice 2021 (novembre et décembre) arrivés au terme de leur phase de mobilisation en 2022 :
  - Crédit Coopératif : 2 M€      Taux fixe 0,40 %
  - Crédit Agricole : 3 M€      Taux fixe 0,45 %
  
- ∞ - l'emprunt de 10 M€ souscrit en septembre 2022 auprès de la Banque Postale avec une phase de mobilisation courte (2 novembre 2022). Cet emprunt, à taux fixe (2,73%), constitue un emprunt de précaution face à la remontée des taux en période de forte inflation pour le financement des investissements 2022 et une anticipation du financement des investissements 2023.



## LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement représentent **41,90 M€**.

Elles augmentent de + 4,77 % (+ 1,91 M€) par rapport à 2021 (39,99 M€).

Elles intègrent une hausse respective de + 0,8 M€ tant pour les équipements non départementaux que les équipements départementaux.

Le taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement atteint 91,24 % en 2022.

	2020	2021	2022
Crédits ouverts K€	42 113	44 584	45 920
Crédits consommés K€	36 673	39 992	41 899

Au 31/12/22, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 125 796 K€ pour les années 2023 et suivantes.

**36 697 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2022 sur un total de crédits de paiement 2022 (BP et DM) de 40 408 K€, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 3,43 années.**

**Ce ratio est égal à la durée de vie moyenne des AP qui est de 3 ans.**

Le montant des dépenses réelles d'investissement 2022 se répartit comme suit :

## Par Directions :

	CA 2021	CA 2022
Infrastructures Départementales – Routes	16 097 929	18 285 234
Solidarité Territoriale – DIAD	8 938 745	9 131 167
DRHAF – Affaires Financières et Assemblées	4 871 340	5 079 003
DAJCL – Bâtiments	6 543 447	5 542 217
Solidarité Sociale	519 875	829 601
DAJCL – Information et Télécommunications	1 099 421	1 188 101
SDIS	600 000	900 000
Solidarité Territoriale – DDEC	364 806	314 150
DMNT – Techno. Information et Communication	469 338	247 684
Archives	63 023	115 756
Solidarité Territoriale – Médiathèque	140 507	143 307
DAJCL – Marchés publics	56 694	32 158
DAJCL – Achats et Moyens	105 420	83 797
MONT LOZERE	106 782	
POLEN	14 710	6 527
<b>TOTAL €</b>	<b>39 992 037</b>	<b>41 898 704</b>

*Ces dépenses sont détaillées dans la partie « DEPENSES PAR DIRECTIONS »*

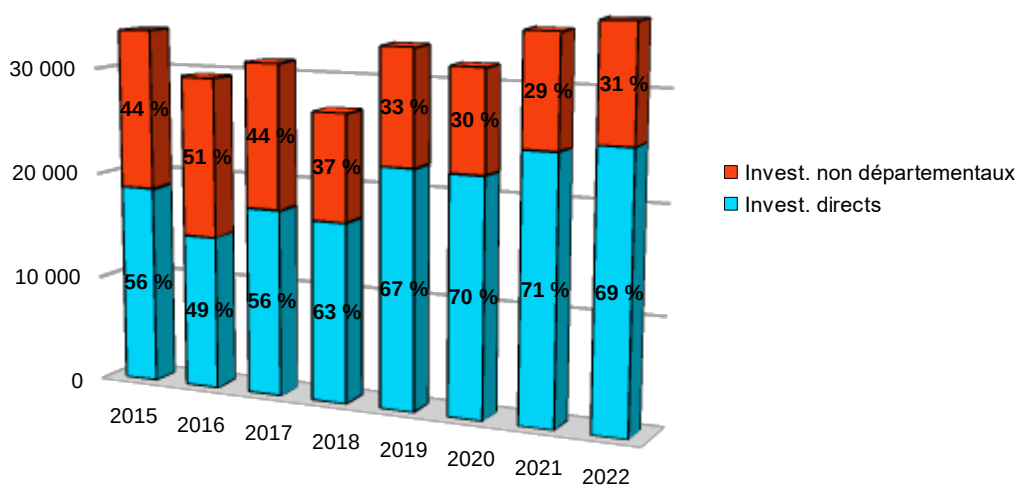


## Par type d'investissement :

	2021	2022	Evolution
<b>Équipements départementaux</b>	<b>24 630</b>	<b>25 427</b>	<b>3,24%</b>
- Routes	16 098	18 217	13,16%
- Bâtiments	6 543	5 542	-15,30%
- Solidarité territoriale	713	357	-49,93%
- Informatique, moyens généraux, autres	1 276	1 311	2,74%
<b>Équipements non départementaux</b>	<b>10 298</b>	<b>11 177</b>	<b>8,54%</b>
- Ingénierie, attractivité, développement	8 895	9 143	2,79%
- Solidarité sociale	520	830	59,62%
- Enseignement, sport et culture	283	304	7,42%
- SDIS	600	900	50,00%
<b>Opérations non ventilées</b>	<b>5 064</b>	<b>5 295</b>	<b>4,56%</b>
- Capital emprunts	4 971	5 079	2,17%
- Autres participations			
- Aménagements fonciers (subventions)	93	216	132,26%
<b>TOTAL K€</b>	<b>39 992</b>	<b>41 899</b>	<b>4,77%</b>

En 2022, les investissements directs représentent 69 % de la section d'investissement (dépenses réelles) et 31 % pour les investissements non départementaux (aides au territoire).

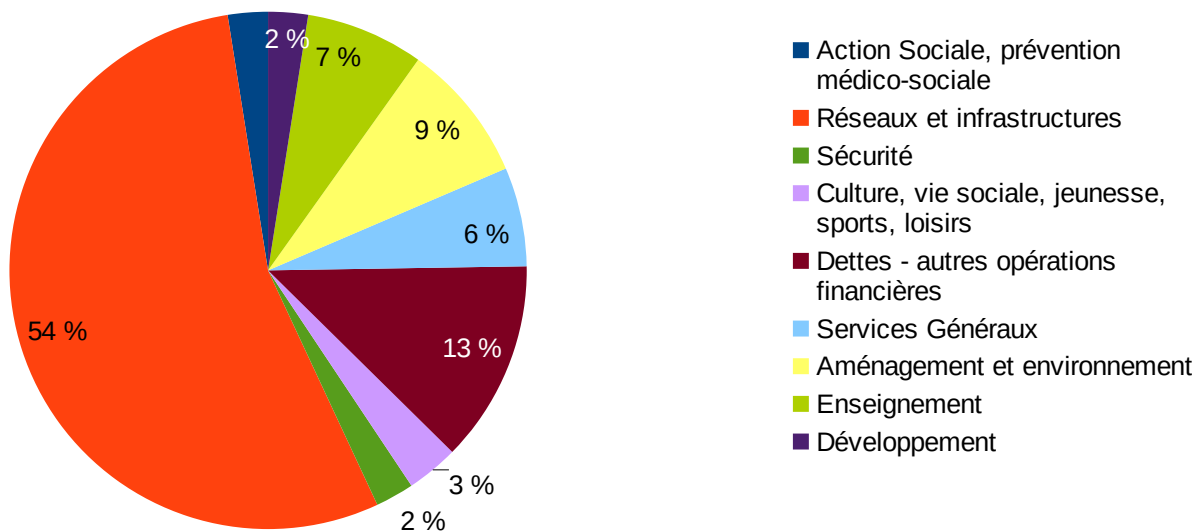
### Evolution des dépenses réelles d'investissement K€



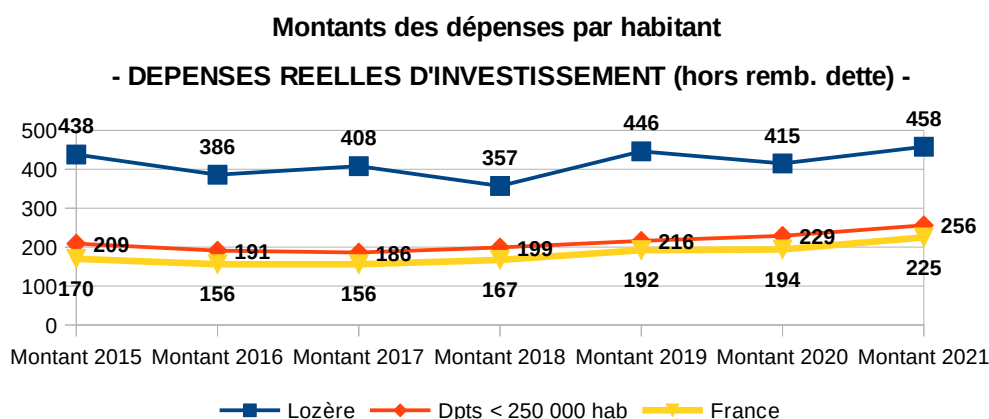
## Par fonctions :

	2021	2022
Réseaux et infrastructures	19 917 724	22 809 197
Dettes - autres opérations financières	5 063 598	5 294 813
Enseignement	3 205 229	3 089 212
Aménagement et environnement	3 639 995	3 645 050
Services généraux	4 179 515	2 592 861
Développement	1 334 917	1 042 050
Action sociale – Prévention médico-sociale	652 813	1 050 189
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 371 404	1 366 217
Sécurité	626 842	1 009 115
<b>TOTAL €</b>	<b>39 992 037</b>	<b>41 898 704</b>

Répartition par fonction en %



Les dépenses d'investissement, hors remboursement de la dette, représentent 481 € par habitant (population 2022 : 76 604 hab.)



### Fonction Services généraux

Les montants consacrés aux services généraux sont en baisse de - 38 %, soit – 1 587 K€. Ils représentent 6,2 % des dépenses d'investissement et concernent principalement :

- les dépenses sur les bâtiments administratifs (salle des assemblées) : - 2 020 K€,
- les subventions aux communes et structures intercommunales : + 240 K€ (+ 39 %),
- les dépenses de matériel informatique (bornes numériques touristiques, équipements audio et vidéo salle des assemblées) : + 227 K€.

	2020	2021	2022
Bâtiments	983 990	2 520 680	500 602
Concessions-droits-licences-frais d'études et d'insertion	386 539	402 748	403 894
Matériel informatique	446 590	540 814	767 848
Matériel, outillage et mobilier du bureau	54 514	76 231	65 712
Collections et œuvres d'art		24 030	
Subventions	588 547	615 012	854 805
<b>TOTAL €</b>	<b>2 460 180</b>	<b>4 179 515</b>	<b>2 592 861</b>

## Fonction Réseaux et infrastructures

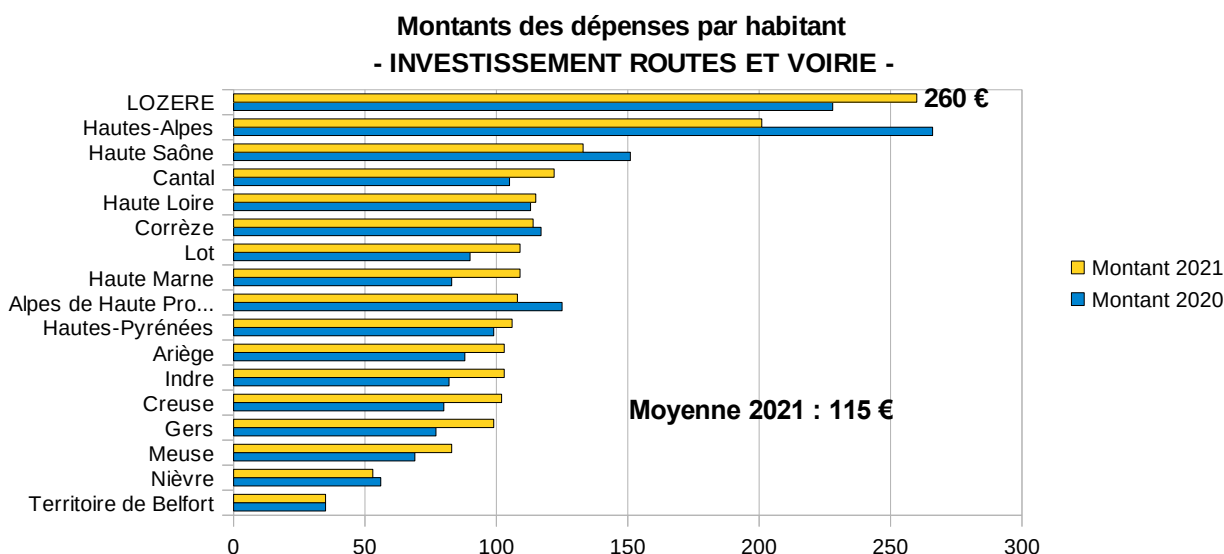
Plus de 54 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrées aux réseaux et infrastructures, dont 87 % de dépenses directes qui correspondent à des acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs et grosses réparations.

	2020	2021	2022
<b>Routes et voirie</b>	<b>17 478 301</b>	<b>19 448 386</b>	<b>22 561 513</b>
- Réseau routier départemental	15 035 645	16 700 164	19 495 198
- Viabilité hivernale – matériel	239 604	668 088	370 680
- Autres réseaux de voirie	2 203 052	2 080 134	2 695 635
<b>Autres réseaux</b>	<b>949 620</b>	<b>469 338</b>	<b>247 684</b>
<b>TOTAL €</b>	<b>18 427 921</b>	<b>19 917 724</b>	<b>22 809 197</b>

En 2022, les investissements réalisés sur le réseau routier départemental (19 495 K€) représentent 85,47 % du budget global consacré aux réseaux et infrastructures et sont en progression de + 2 795 K€ par rapport à 2021.

Les investissements en matériel de viabilité hivernale diminuent de - 297 K€, trois véhicules de déneigement ont été acquis en 2021, un en 2022.

2 943 K€ de subventions d'équipement (autres réseaux de voirie et autres réseaux), soit 12,9 % des dépenses globales réseaux et infrastructures, ont été versées aux organismes publics, dont 1 420 K€ aux communes et structures intercommunales (- 425 K€ par rapport à 2021), 937 K€ à la DREAL pour la rocade ouest de Mende (+ 809 K€ par rapport à 2021), 339 K€ pour l'échangeur de Saint Chély d'Apcher et 247 K€ de contribution à l'investissement au Syndicat Mixte Lozère Numérique (- 222 K€ par rapport à 2021).



**En 2022 le Département a consacré 298 €/habitant pour les routes et réseaux de voirie (260 € en 2021 contre 115 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**

## Fonction Aménagement et environnement

Les montants consacrés à l'aménagement et l'environnement représentent 8,7 % des dépenses d'investissement et sont en hausse de + 5 K€.

	2020	2021	2022
Logement	198 212	135 537	177 278
Traitement des déchets	56 747	6 805	9 367
Actions en faveur du milieu naturel	90 691	139 133	162 180
Aménagement et développement rural	2 773 517	3 358 520	3 296 225
<b>TOTAL €</b>	<b>3 119 167</b>	<b>3 639 995</b>	<b>3 645 050</b>

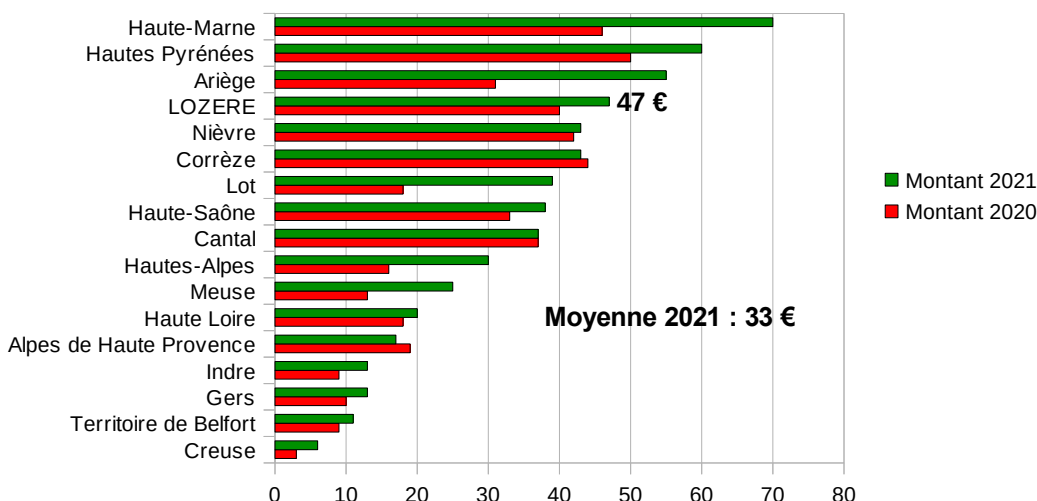
Plus de 90 % de ces dépenses concernent le développement rural.

3 645 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 98,04 %, (3 573 K€), pour les communes et structures intercommunales.

**En 2022, le Département a consacré plus de 47 €/habitant pour l'aménagement et l'environnement (47 € en 2021 contre 33 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**

### Montants des dépenses par habitant

#### - INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



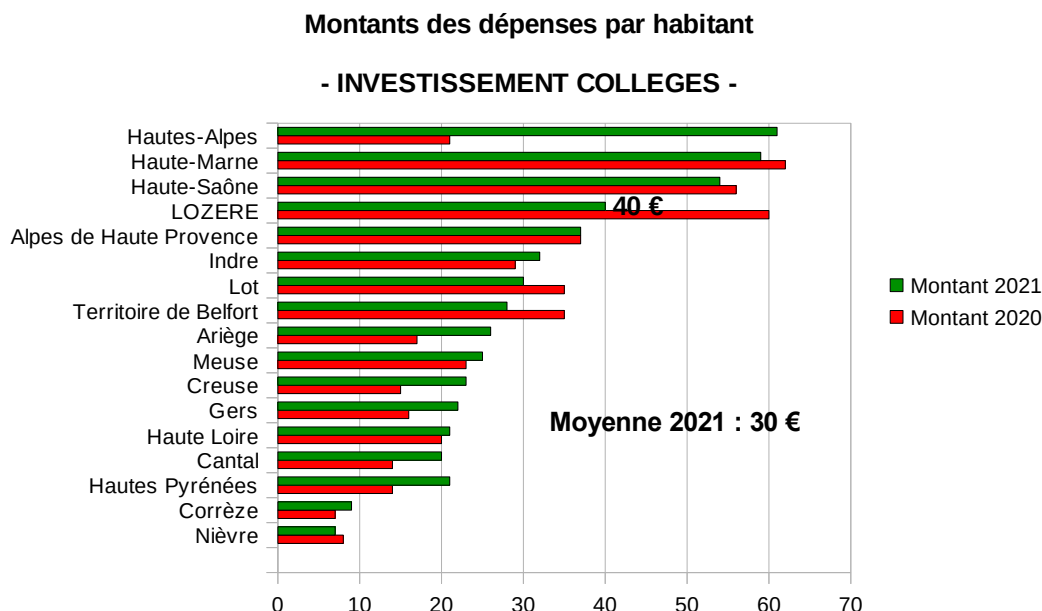
## Fonction Enseignement

Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement représentent plus de 7 % des dépenses d'investissement et se situent en 2022 à 3 089 K€, en baisse de - 3,6 % par rapport à 2021.

84,14 % de ces investissements concernent les collèges pour 2 599 K€, en diminution de - 473 K€ par rapport à 2021. Les travaux s'élèvent à 2 244 K€, principalement dans les collèges de Meyrueis, Mende, Le Bleyard, le Collet de Dèze.

	2020	2021	2022
Enseignement 1er degré	51 250	109 306	120 853
Collèges	4 624 397	3 071 830	2 599 284
Enseignement supérieur (IUFM)	14 347	24 093	369 075
Autres	9 870	0	0
<b>TOTAL €</b>	<b>4 699 864</b>	<b>3 205 229</b>	<b>3 089 212</b>

**En 2022, le Département a consacré 34 €/habitant d'investissement dans ses collèges (40 € en 2021 contre 30 € en moyenne des départements de - de 250 000 habitants).**



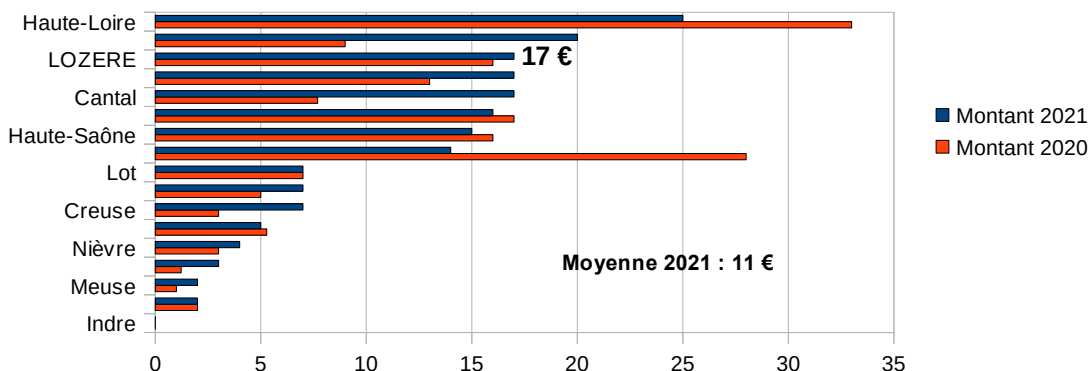
## Fonction Développement Local

Les montants de cette fonction s'établissent à 1 042 K€, soit une baisse de - 293 K€ par rapport à 2021 avec des évolutions variables :

- Le développement touristique est en baisse de – 144 K€. L'exercice 2020 a notamment porté les dépenses des projets : Parc à loups Ste Lucie (410 K€), achat du bâtiment de l'ancien casino de Bagnols les Bains (153 K€), Centre de vacances de St Rome de Dolan (103 K€). En 2022, les principales dépenses concernent le pôle pleine nature Mont Lozère (114 K€).
- Le poste Agriculture et Pêche retrouve son niveau habituel après le subventionnement en 2021 de la remise en culture des terres agricoles de Chapieu (Causse de Mende) pour 40 K€.
- Le poste Industrie, commerce et artisanat diminue de – 185 K€ avec le solde des subventions pour l'aménagement de la voie verte en Cévennes (188 K€) et le premier acompte pour la restructuration de l'abattoir de Langogne (96 K€).

	2020	2021	2022
Services communs	78 969 €	95 936 €	156 660 €
Agriculture et pêche	29 468 €	63 735 €	23 587 €
Industrie, Commerce et Artisanat	259 099 €	814 623 €	629 487 €
Développement touristique	863 508 €	359 519 €	215 288 €
Maintien et développement des services publics	25 787 €	1 104 €	17 027 €
<b>TOTAL €</b>	<b>1 256 831 €</b>	<b>1 334 917 €</b>	<b>1 042 049 €</b>

### Montants des dépenses par habitant -DEVELOPPEMENT LOCAL -



En 2022, le Département a consacré près de 14 €/habitant aux investissements liés au développement local (17 € en 2021 contre une moyenne de 11 € par habitant pour les départements de la même strate).

## Fonction Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

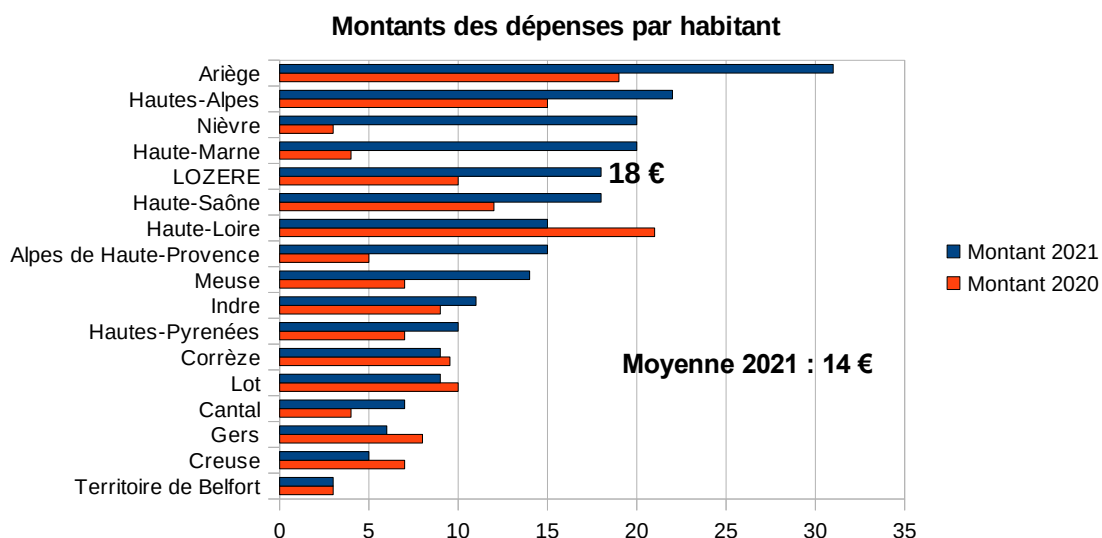
1 366 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en baisse de - 0,38 % par rapport à 2021.

635 K€ sont versés sous forme de subventions d'équipement, dont 92 % (584 K€), pour les communes et structures intercommunales.

La principale hausse des dépenses se situe dans le secteur Archives (+ 20 K€) avec le début des travaux d'extension des archives (328 K€). Les dépenses du secteur Patrimoine diminuent de - 68 K€ avec le subventionnement de la restauration du musée du Gévaudan (262 K€) et du château du Tournel (78 K€) ainsi que l'acquisition du terrain des Bondons (57 K€). Les Archives et le Patrimoine représentent près de 74 % des dépenses de cette fonction. Dans le cadre des subventions aux activités artistiques, 112 K€ ont été versés pour l'agrandissement du cinéma de Mende.

	2020	2021	2022
Activités artistiques et action culturelle		97 965	111 960
Patrimoine	462 588	613 574	545 655
Médiathèques	141 755	162 256	143 336
Musées		1 819	39 596
Archives	138 064	438 404	458 531
Sports	37 140	45 967	51 443
Jeunesse et loisirs	3 634	11 418	15 697
<b>TOTAL €</b>	<b>783 181</b>	<b>1 371 403</b>	<b>1 366 218</b>

En 2022, le Département a consacré 18 €/habitant d'investissement à la culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (18 € en 2021, supérieur de 4 € à la moyenne des départements de - de 250 000 habitants).





## Fonctions Action Sociale et Prévention Médico-sociale

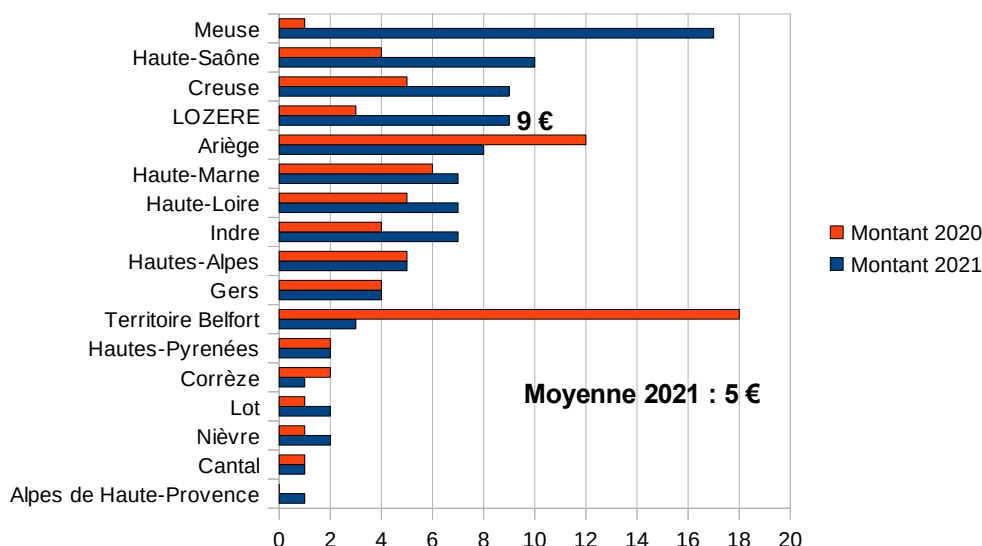
Les montants consacrés à ces fonctions représentent s'élèvent à 1 050 189 €, soit une hausse de 61 % (+ 397 K€), principalement sur les travaux de réhabilitation des EHPAD (+ 315 K€).

Près de 78 % de ces dépenses, soit 814 K€, correspondent à des aides pour l'aménagement des EHPAD (Ehpad du Collet de Dèze, Ehpad d'Auroux et Ehpad La Randonneraie principalement).

236 K€ ont été consacrés aux travaux d'aménagement des Maisons départementales des Solidarités (Mende, Marvejols, Langogne, Florac et St Chély) et à l'équipement en défibrillateurs.

**En 2022, le Département a consacré près de 14 €/habitant d'investissement (9 € en 2021 contre 5 € en moyenne des départements de – de 250 000 habitants).**

Montants des dépenses par habitant



## LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

	2020	2021	2022	Variation 2022/2021
<b>Subventions d'équipement versées en K€</b>	<b>9 480</b>	<b>10 326</b>	<b>11 283</b>	<b>957</b>
<b>Organismes publics</b>	<b>8 684</b>	<b>9 460</b>	<b>10 224</b>	<b>764</b>
- Communes et structures intercommunales	5 404	7 449	7 042	<b>-407</b>
- Autres	3 280	2 011	3 182	<b>1 171</b>
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>763</b>	<b>840</b>	<b>1 036</b>	<b>196</b>
<b>Etablissements scolaires</b>	<b>33</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>-3</b>

Les subventions d'équipement (11 283 K€) représentent 26,93 % des dépenses réelles d'investissement (41 899 K€) et 30,82 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux (36 604 K€).

Par rapport à l'année 2021, elles progressent de + 957 K€ (+ 9,27 %).

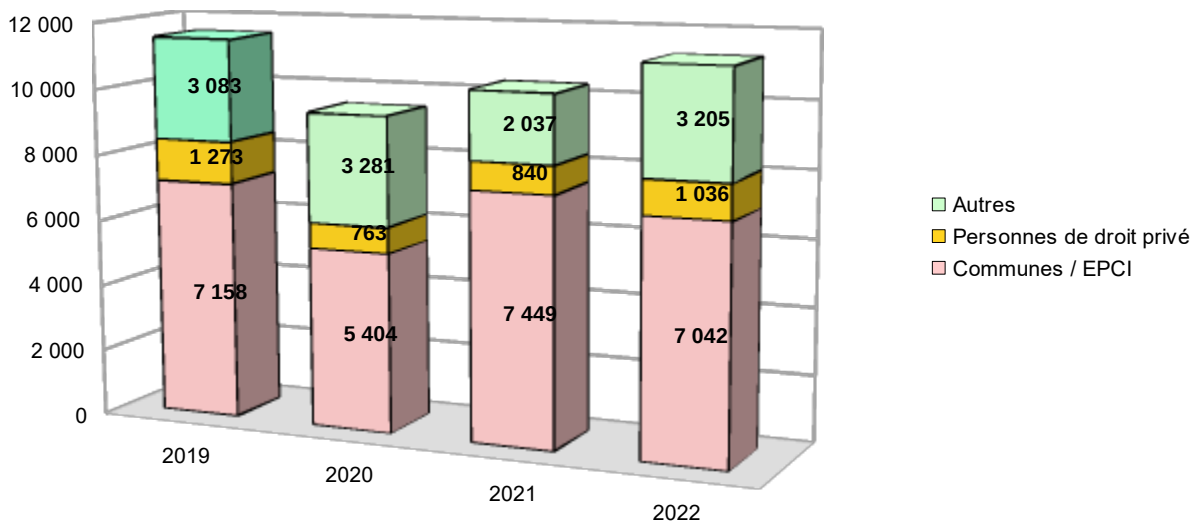
Elles se déclinent ainsi qu'il suit :

- ∞ - Subventions organismes publics : 10 224 K€
  - 7 018 K€ aux communes, intercommunalités, syndicats dans le cadre des contrats territoriaux,
  - 1 276 K€ pour les chantiers : Rocade Mende : 937 K€ Echangeur St Chély : 339 K€,
  - 758 K€ au secteur social pour les EHPAD : L'Ensoleillade Le Collet de Dèze 465 K€, St Jacques Marvejols 7 K€, Auroux 105 K€, La Randonneraie Mende 106 K€, JB RAY Marvejols 59 K€, Notr'oustaou Grandrieu 16 K€,
  - 248 K€ au syndicat mixte Lozère Numérique,
  - 900 K€ au SDIS (PPI : 600 K€ Habillement : 300 K€),
  - 17 K€ au CDOS pour l'achat d'un véhicule,
  - 7 K€ à OTI Gévaudan pour des aménagements numériques et touristiques.

- ∞ - Subventions personnes de droit privé : 1 036 K€
  - 68 K€ aides à l'amélioration de l'habitat,
  - 69 K€ immobilier touristique (création gîtes, chambres d'hôtes),
  - 56 K€ travaux EHPAD Adoration – Mende,
  - 315 K€ immobilier entreprises,
  - 187 K€ matériel/mobilier/travaux enseignement,
  - 16 K€ matériel/mobilier crèches,
  - 35 K€ matériels associations, clubs sportifs,
  - 106 K€ aménagements fonciers,
  - 184 K€ fonds d'aide au développement (travaux, matériels).

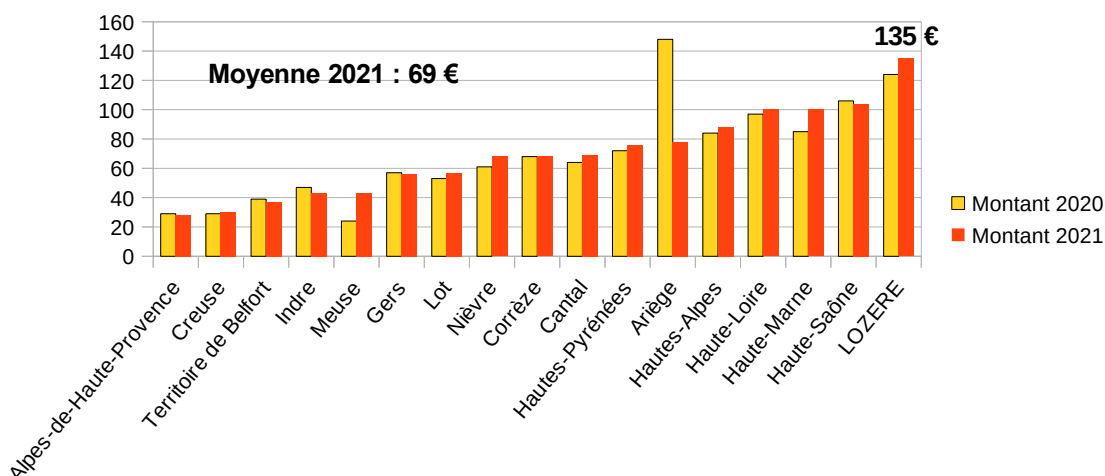
- ∞ - Subventions établissements scolaires : matériels et équipements divers : 23 K€

**Evolution des subventions d'équipement (en K€)**



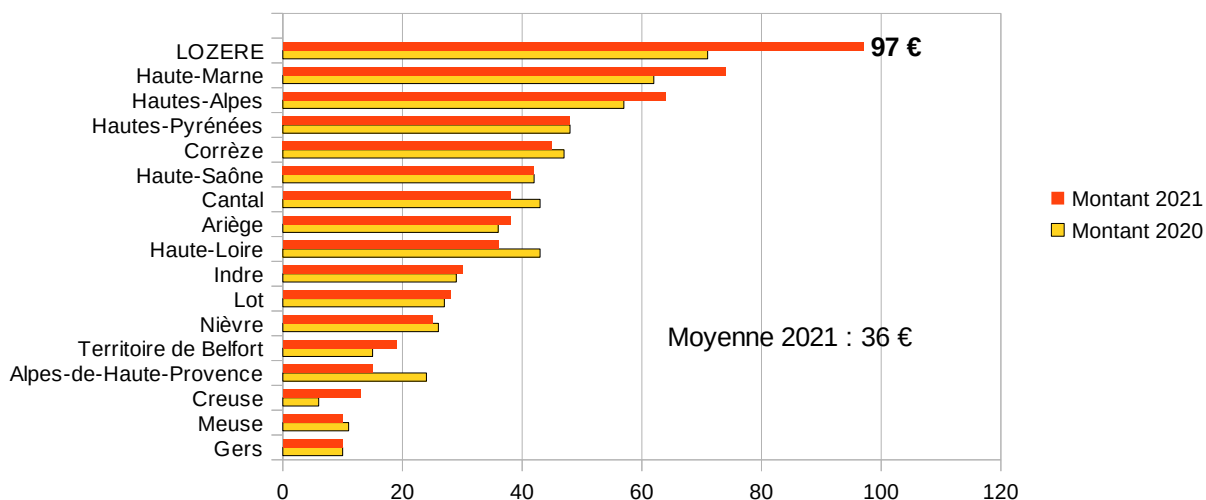
En 2022, 147 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, (2021 : 135 € soit près de 2 fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du Département).

## - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - Montant / habitant



En 2022, le Département de la Lozère a versé en 2022, **92 € par habitant aux communes et EPCI** sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le développement local. En 2021, la moyenne pour les départements de la même strate était de 36 €, soit 2,7 fois moins que le Département de la Lozère (97 €).

## - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX COMMUNES ET EPCI - Montant / habitant



Par Direction, les subventions (11 283 K€) se répartissent comme suit :

## **Solidarité territoriale : 9 305 K€**

- ∞ - Aménagement, développement rural, services publics → 3 469 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 630 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 854 K€
- ∞ - Patrimoine / Archives → 418 K€
- ∞ - Voirie → 2 696 K€
- ∞ - Développement touristique → 118 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel, de traitement des déchets → 171 K€
- ∞ - Logement → 177 K€
- ∞ - Agriculture → 130 K€
- ∞ - Collèges → 211 K€
- ∞ - Écoles Primaires → 121 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 71 K€
- ∞ - Activités artistiques et action culturelle → 112 K€
- ∞ - Bibliothèques → 18 K€
- ∞ - Sécurité → 109 K€

## **Solidarité Sociale : 830 K€**

- ∞ - Travaux maisons de retraite → 814 K€
- ∞ - Achats matériels crèches → 16 K€

## **Infrastructures départementales : 248 K€**

- ∞ - Syndicat Mixte Lozère Numérique → 248 K€

## **SDIS : 900 K€**

- ∞ - 600 K€ renouvellement du parc de véhicules dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement 2018/2028,
- ∞ - 300 K€ renouvellement de la dotation habilement des sapeurs-pompiers.

# LES DÉPENSES PAR DIRECTIONS

**PÔLE**

**INFRASTRUCTURES**

**DEPARTEMENTALES**

## Direction des Routes

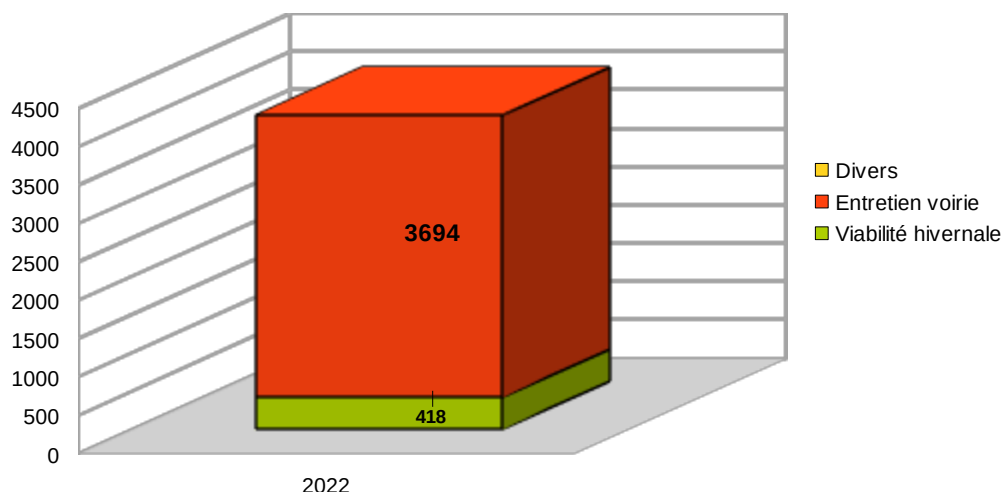
**4 111 986,46 € en fonctionnement**

Les dépenses de la Direction des Routes se sont élevées en 2022 à **4 111 986 €**.

La gestion des crédits de fonctionnement est pilotée pour l'essentiel par les Unités Techniques et le Parc Technique Départemental et mise en œuvre par le service comptable et financier.

Les dépenses se répartissent entre l'exploitation, l'entretien de la voirie et des véhicules (Sous fonction 621 : 3 694 K€) et les fournitures liées à la viabilité hivernale (Sous fonction 622 : 418 K€).

**Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie  
(en K€)**



### Dépenses d'entretien de la voirie et du Parc technique : 3 694 K€

- ∞ - Dépenses consacrées à la Gestion Prévisionnelle de l'Entretien Routier (GPER) :
  - 936/621/6135 : location de matériel pour les travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route : 230 K€,
  - 936/621/60633 : achat de fournitures de voirie ( matériaux bitumineux à froid, GNT, gravillons, peinture et produits de marquage au sol, ...) : 1 112 K€,
  - 936/621/615231 : exécution de prestations d'entretien routier par des entreprises : 69 K€,



- ∞ - Dépenses consacrées au fonctionnement et à l'entretien des véhicules et matériels :
  - 936/621/60622 : les dépenses de carburant des véhicules de la collectivité sur l'exercice se sont élevées à 1048 K€,
  - 936/621/60628 : autres fournitures non stockées. Achats de pièces de rechange, pneumatiques, huiles et lubrifiants pour un coût de 771 K€,
  - 936/621/61551 : les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels se sont élevés à 400 K€,
- ∞ - Autres dépenses liées aux missions de la Direction des Routes : contrats de prestations de service, charges de maintenance, taxes et impôts sur les véhicules, cartes accréditives pour la prise de carburant, etc... 64 K€.

## Viabilité hivernale : 418 K€

- ∞ - 936/622/60633 : les fournitures de consommables (sel, pouzzolane), dont les commandes sont effectuées par les UTCD, ont été financées sur ces crédits pour un montant global de 387 K€,
- ∞ - 936/622/611 : les dépenses correspondent aux coûts annexes liés à la viabilité hivernale dont la convention avec Météo France, le déneigement de la RD 809 à proximité de l'Aire autoroutière de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées. Leur montant pour l'exercice 2022 a été arrêté à 31 K€.

**18 285 234 € en investissement**

Les dépenses d'investissement 2022 de la Direction sont suivies par opérations sur Autorisations de Programme.

Elles se décomposent comme suit :

### Opérations d'amélioration de la route

- ∞ - Frais d'études : 250 K€,
- ∞ - Acquisitions foncières : 92 K€,
- ∞ - Travaux Neufs : 1 371 K€,
- ∞ - Travaux réalisés par les communes sur RD sous convention de mandat en traversées d'agglomérations : 418 K€.

### Opérations de Renforcements et grosses réparations sur le réseau routier départemental (chaussées et ouvrages d'art)

Les crédits d'investissement pour le renforcement et la réparation des chaussées et des ouvrages d'art ont été mobilisés de la manière suivante :

- ∞ - Renforcements et Grosses Réparations de Chaussées : 7 662 K€,

- ∞ - Réparations sur Ouvrages d'Art (murs, tunnels et ponts) : 5 822 K€,
- ∞ - Réparation des dégâts liés à l'épisode cévenol des 12 et 13 juin 2020 (projets identifiés et aidés au titre du Fonds de Solidarité en faveur des Collectivités) : 26 K€,
- ∞ - Travaux urgents : 212 K€,
- ∞ - Travaux de sécurisation et de protection contre les chutes de blocs : 518 K€.

### Opérations d'Exploitation de la route

Acquisition de glissières, dispositifs de protection, matériel de comptage routier et panneaux de signalisation : 459 K€.

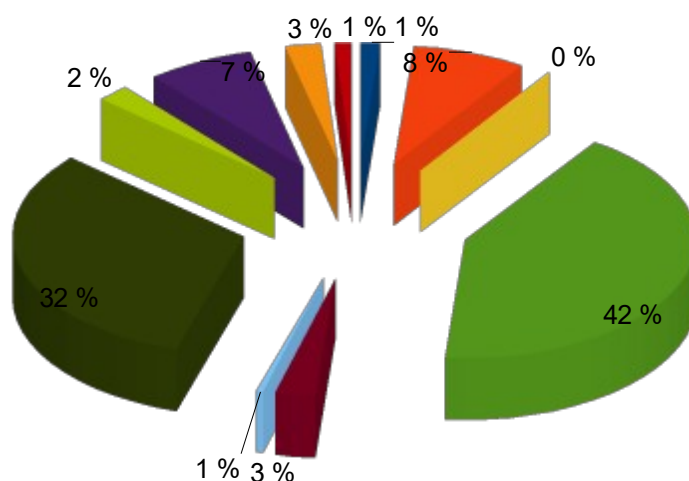
### Opérations d'acquisition de véhicules, engins et matériel

Acquisition de véhicules (camions, fourgons, VL, VU), de matériels et outillages (tracteurs de fauchage, tractopelles, petit matériel) pour la direction des routes et les directions et services du Département : 1 455 K€.

Le diagramme ci-dessous permet de visualiser la composition détaillée des dépenses d'investissement routier 2022 :

**DIRECTION DES ROUTES  
 DEPENSES D INVESTISSEMENT 2022**

- FRAIS D'ETUDES
- VEHICULES ET MATERIELS
- DEGATSINTEMPERIES DE JUIN 2020
- RENFORCEMENT DE CHAUSSEES
- TRAVAUX DE SECURISATION
- ACQUISITIONS FONCIERES
- REPARATIONS OUVRAGES D'ART
- TRAVERSEES D'AGGLOMERATIONS
- TRAVAUX NEUFS
- SIGNALISATION SECURITE
- TRAVAUX URGENTS



## Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports – Mission Technologies de l'information et de la communication

### **217 660 € en fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été les suivantes :

- ∞ - 178 K€ de participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Lozère Numérique,
- ∞ - 3 K€ de cotisation à l'association AVICCA (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel),
- ∞ - 37 K€ d'honoraires au cabinet ON-X pour l'élaboration du Schéma Départemental des Services et Usages du Numérique.

### **247 684 € en investissement**

La dépense d'investissement de la Direction correspond à la contribution du Département au Syndicat Mixte Lozère Numérique. Le coût pour 2022 est de 247 684 €

Cette contribution est versée au fur et à mesure de la validation par le Syndicat Mixte Lozère Numérique des avant-projets définitifs des prises FTTx à construire. A ce jour ces versements sont achevés.

Par la suite, le Syndicat Mixte Lozère Numérique reverse ces fonds à Alliance THD par l'intermédiaire du SIEDA Aveyron qui est le coordinateur du groupement de délégation de service public créé par les départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère et l'autorité délégante du contrat de DSP avec la société ORANGE relatif à la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut Débit.

## Direction des mobilités, des aménagements numériques et des Transports – Mission Transports et Mobilités

**396 096 € en fonctionnement**

### Le transport des élèves en situation de handicap

Pour rappel, depuis la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 07 août 2015, seul le transport des personnes en situation de handicap demeure de la compétence des départements.

Les dépenses de l'exercice 2022 ont été de 396 096 € :

- ∞ - 393 696 € pour le transport des élèves en situation de handicap,
- ∞ - 2 400 € pour la cotisation annuelle à l'association « AGIR transport ».

# PÔLE SOLIDARITE TERRITORIALE

## Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (contrats territoriaux)

### 7 312 009 € en investissement

Sur l'année 2022, **7 312 009 €** de crédits de paiements ont été consommés au titre des contrats territoriaux. L'exercice 2022 enregistre une progression d'exécution de **+ 511 K€** principalement liée à des projets d'AEP et d'assainissement, de loisirs et équipements des communes et au titre des travaux exceptionnels.

La répartition est la suivante :

- ✔ - **658 254 €** (+ 34 % par rapport à 2021) pour des projets de restructuration ou de confortement d'adductions en eau potable, des créations de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, des protections de captages dans 31 collectivités,
- ✔ - **6 423 €** pour la rénovation et mise aux normes de 2 déchetteries,
- ✔ - **120 853 €** pour l'agrandissement, l'aménagement ou la mise aux normes des écoles publiques primaires dans 7 communes,
- ✔ - **94 531 €** pour la réhabilitation de 16 logements répartis dans 9 collectivités,
- ✔ - **944 757 €** pour les projets d'aménagements de places, parkings, rues, aires de jeux, murs de soutènement, ponts desservant des hameaux ou villages, d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et de traversées de villages dans 42 collectivités,
- ✔ - **497 290 €** (+ 35 % par rapport à 2021) pour les projets :
  - de rénovation d'équipements sportifs et de loisirs (courts de tennis),
  - de construction, rénovation et mise aux normes d'accessibilité de bâtiments communaux (mairies, salle des fêtes, espaces socio-culturels, maisons des services, garages communaux, locaux administratifs) dans 24 collectivités,
- ✔ - **73 431 €** au titre du patrimoine pour les travaux de restauration de 5 églises et du patrimoine rural vernaculaire (fontaines, fours...) dans 7 communes,
- ✔ - **17 027 €** pour la création d'une maison d'assistantes maternelles,
- ✔ - **11 510 €** pour des projets visant à améliorer l'accueil touristique dans 4 communes,
- ✔ - **1 346 502 €** pour des projets d'aménagement et d'entretien de la voirie communale dans 73 collectivités,
- ✔ - **844 233 €** (+ 29 % par rapport à 2021) pour divers projets au titre des travaux exceptionnels en faveur de 39 collectivités,
- ✔ - **2 503 798 €** pour des projets d'envergure départementale notamment la rocade ouest de Mende et l'échangeur de Saint-Chély-d'Apcher (1 275 K€), les projets d'AEP et d'assainissement structurants et/ou d'intérêt départemental (390 K€), la restauration du musée du Gévaudan (264 K€), l'agrandissement du cinéma de Mende (112 K€), l'aménagement de la

- voie verte des Cévennes (190 K€), la restauration du château du Tournel (79 K€), les Appels à Projets Rivières, la construction ou la réhabilitation d'immobilier d'entreprise,
- ∞ - **122 219 €** au titre du Fonds de Réserve Appels à Projets au bénéfice de 8 collectivités afin d'apporter les contreparties nationales pour la mobilisation des cofinancements de projets retenus au titre des programmes LEADER,
  - ∞ - **71 181 €** au titre du Fonds de Réserve pour l'Appui aux Territoires (FRAT), en faveur de 11 communes pour des projets inférieurs à 50 000 € de rénovation ou de mise aux normes de bâtiments communaux et de logements, d'aménagements de villages, de mise en place du classement et de conditionnement des archives ou en faveur de la défense extérieure contre l'incendie.

## Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement (hors contrats)

Le Département met en œuvre, au titre de la Loi NOTRe, sa compétence de chef de file de la solidarité territoriale.

### => En matière d'Ingénierie :

L'ingénierie départementale poursuit et développe ses missions pour répondre précisément aux besoins des collectivités locales dans les domaines de l'ingénierie financière, de l'ingénierie technique (eau potable, assainissement et énergie) ainsi que de l'ingénierie de projets (émergence de projets).

Le Département poursuit son action afin que nos collectivités territoriales infra départementales puissent bénéficier des conseils, de l'expertise et de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre de projets plus ou moins structurants mais s'inscrivant dans nos politiques départementales.

Le Département est organisé pour offrir un "point d'entrée des collectivités", qui a pour objectif de guider toute collectivité locale vers un interlocuteur qui pourra apporter, au regard de son domaine de compétence, l'appui et le conseil attendus par nos élus locaux.

### => En matière de Développement :

Depuis la loi NOTRe les Régions sont compétentes pour définir les aides et les régimes d'aides générales (subventions, prêts, avances remboursables...) en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques ou des entreprises en difficulté. Aussi, **le Département, lui, accompagne désormais le développement du territoire à travers la compétence solidarité territoriale**. Ainsi, il accompagne les territoires pour la mise en œuvre de politiques publiques nécessaires au maintien des activités vitales au développement et au rayonnement de la Lozère.

Le Département contribue également à travers ses compétences à maintenir des structures d'appui au développement territorial et plus particulièrement ses organismes satellites qui œuvrent fortement à l'attractivité du territoire (Lozère Développement, Lozère Tourisme...).

Le Département se voit également confier la possibilité de pouvoir intervenir en matière de développement agricole. En ce qui concerne les dispositifs agricoles, le Département peut, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs, ainsi qu'aux entreprises agricoles, pour leur permettre d'améliorer leur équipement ou de mettre en œuvre des mesures en faveur de l'environnement, en particulier dans le cadre du Programme de Développement Rural.

Par ailleurs, la loi NOTRe a confié aux EPCI la compétence exclusive en matière d'immobilier d'entreprise et la possibilité de déléguer l'octroi de l'aide aux Départements. Cela laisse ainsi la possibilité au Département de participer financièrement aux projets d'immobilier d'entreprise portés en maîtrise d'ouvrage publique ou privé.

Ainsi, jusqu'à la fin de l'année 2022, toutes les Communautés de communes ont délégué la compétence de l'octroi de l'aide à l'immobilier au Département (en cours de renouvellement).



## => **En matière d'Attractivité :**

Afin de créer les conditions économiques et sociales favorables au maintien des populations et à l'accueil de celles qui s'installent en Lozère, des politiques ont été initiées et poursuivies en 2022 en matière de jeunesse, de développement touristique, d'accueil de nouvelles populations et de démographie médicale.

L'objectif est de s'inscrire dans une logique de regain démographique. Face à un déficit de population lié à l'érosion du solde naturel, l'enjeu est d'accueillir de nouveaux arrivants, seule alternative pour inverser la courbe démographique.

**4 521 022 € en fonctionnement**

Le niveau d'exécution 2022 est supérieur de 922 K€, par rapport à l'exercice 2021. Ceci s'explique notamment par la réalisation d'opérations marquantes, tels que :

- + 544 K€ pour le rachat de la concession du Mas de La Barque,
- + 344 K€ pour les Délégations de Service Public (1<sup>ère</sup> année pour la station du Mont Lozère).

Les principaux enjeux, financièrement soutenus dans le cadre de différents programmes, ont été :

## => **Le développement de l'offre et de l'attractivité touristique :**

- Comité Départemental de Tourisme : **1 112 571 €**, dont 56 795 € pour la Maison de la Lozère à Paris (1 242 350 € versés en 2021),
- Actions en faveur du tourisme, dont le fonds d'aide au tourisme : **99 801 €**,
- Offices de tourisme : **153 050 €**,
- Promotion et développement du trail : **26 412 €**,
- Délégations de Service Public : site des Bouviers, parc à loups de Sainte-Lucie et station du Mont Lozère : **459 936 €**,
- Stations de ski de Laubert, Nasbinals et Bonnecombe : **28 800 €**,
- Rachat des biens en retour de la concession du Mas de La Barque : **544 440 €**.

## => **Le soutien à l'agriculture et la mise en place d'une politique alimentaire :**

- Chambre d'Agriculture : **124 600 €**,
- Agriculture, forêt et foncier rural : **224 416 €**,
- Aides aux agriculteurs touchés par les calamités agricoles : **10 875 €**,
- Frais d'analyses de la profilaxie : **68 873 €**,

- Agrilocal et Projet Alimentaire de Territoire (PAT) : **58 362 €**.

**=> Le développement du territoire :**

- Fonds de Développement : **100 830 €**,
- Participation à la gestion de l'aérodrome : **40 000 €**,
- Politique territoriale et structures de développement : **139 307 €**.

**=> Le soutien à la jeunesse, l'attractivité et à l'offre de logements :**

- Politique en faveur de la jeunesse : **199 760 €**,
- Démographie médicale : **41 066 €**,
- Accueil et attractivité du territoire : **140 787 €**,
- Politique du logement : **172 800 €**.

**=> La valorisation et la préservation des ressources naturelles - sites naturels et d'exception, ressources en eau et forestières :**

- Subventions pour les activités de pleine nature, les Espaces Naturels Sensibles : **107 877 €**,
- Entente interdépartementale Causses Cévennes : **120 000 €**,
- Syndicat mixte du Bassin du Lot : **39 050 €**,
- **43 213 €** pour la Mission Bois Energie, les frais d'analyses des eaux de rivières, diverses cotisations, le SATESE, le SATEP...

**=> La prise en charge de l'ingénierie mise à disposition du territoire :**

- Lozère Développement : **130 000 €**,
- Lozère Ingénierie : **67 040 €**,
- Lozère Energie : **65 000 €**,
- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat : **134 480 €**.

Auxquels s'ajoutent les dépenses en matière de locations et charges des bâtiments administratifs (1<sup>er</sup> trimestre 2022) : **67 676 €**.

## **1 819 158 € en investissement (hors contrats)**

Sur l'année 2022, **1 819 158 €** de crédits de paiement en investissement ont été consommés.

Le niveau de consommation est inférieur de - 318 K€, comparé à 2021, avec les évolutions suivantes :

### **=> Développement et tourisme :**

- + 126 K€ pour les aides à l'immobilier d'entreprises,
- - 17 K€ de participation au fonds régional l'OCCAL (opération terminée),
- + 88 K€ pour les investissements sur la station de ski du Mont Lozère,
- - 187 K€ pour l'aménagement du parc à loups de Sainte-Lucie,
- + 2 K€ d'aide pour des structures d'accueil touristique et les offices de tourisme.

### **=> Développement local, environnement, eau et habitat :**

- - 30 K€ pour la réalisation d'investissements en faveur du développement local,
- - 69 K€ sur les échéances de versement du programme AEP/assainissement,
- + 14 K€ pour les Espaces Naturels Sensibles et les activités de pleine nature,
- + 13 K€ pour l'habitat dans le cadre du PIG.

### **= > Agriculture-Forêt :**

- + 26 K€ pour l'agriculture : échanges et mobilisations foncières agricole revitalisation agricole,
- + 71 K€ pour la forêt : défense des forêts contre l'incendie et travaux dans les forêts sectionnelles.

### **=> Solidarité territoriale (intempéries) et sécurité :**

- + 57 K€ en faveur des collectivités pour des aménagements de villages, bâtiments communaux et la remise en état de voiries suite aux intempéries,
- + 20 K€ pour les centres de secours.

Enfin, - 432 K€ au titre des acquisitions immobilières (dispositif transféré au service des bâtiments).

Les financements versés - hors contrats - ont permis de soutenir les enjeux suivants :

### **=> Développement de l'offre et de l'attractivité touristique :**

- **87 767 €** pour l'achat de matériel et des travaux sur la station du ski du Mont Lozère,

- **59 610 €** en faveur de 9 entreprises et d'une association pour l'aménagement de structures d'accueil touristique (56 972 € en 2021),
- **16 495 €** pour l'installation d'équipements numériques dans 2 offices de tourisme.

## **=> Le soutien à l'agriculture et l'activité forestière :**

- **147 638 €** pour les échanges amiables de parcelles agricoles ou forestières en faveur de la SAFER, du CRPF et de 3 particuliers (92 970 € en 2021),
- **53 073 €** en faveur de 13 communes pour des travaux de plantations et nettoyage dans les forêts sectionnales (44 223 € en 2021),
- **27 186 €** pour la réalisation d'études de mobilisation de la propriété sectionnale, la revitalisation agricole et forestière (16 270 € en 2021),
- **23 587 €** pour l'agriculture en faveur d'une société de chasse pour la construction de locaux et notamment en faveur de l'ASTAF pour la remise en culture des terrains de la ferme de Chapieu (63 735 € en 2021).

## **=> Le développement du territoire :**

- **104 352 €** pour des aménagements de villages et la restructuration d'une halle sportive dans 3 collectivités (50 189 € en 2021),
- **172 619 €** en faveur d'organismes pour la réalisation d'investissements pour le développement local (202 819 € en 2021),
- **9 367 €** pour l'aménagement d'un local pour la l'Arécup et une étude préalable à la tarification incitative en faveur d'une collectivité et d'une association (6 805 € en 2021),
- **310 916 €** en faveur de 14 entreprises pour le financement de projets d'immobilier d'entreprises (184 937 en 2021).

## **=> Le soutien à l'offre de logements :**

- **68 000 €** en faveur de 169 particuliers pour des travaux de rénovation de logements de propriétaires occupants dans le cadre du PIG (55 000 € en 2021).

## **=> La valorisation et la préservation des ressources naturelles - sites naturels et d'exception, ressources en eau :**

- **109 107 €** en faveur du schéma Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des Activités de Pleine Nature (APN) (94 910 € en 2021),
- **454 586 €** correspondant pour 24 collectivités aux échéances de versements de subventions dans le cadre du programme exceptionnel d'eau potable et d'assainissement structurant et/ou prioritaire et d'intérêt départemental (523 298 € en 2021).

## **=> La solidarité territoriale (intempéries) et la sécurité :**

- **20 500 €** pour l'agrandissement du centre de secours de Rieutort-de-Randon,
- **73 150 €** en faveur de 14 collectivités pour la remise en état de voiries endommagées par les intempéries de 2020,
- **81 205 €** pour des travaux de défense des forêts contre les incendies en faveur de 5 communes sur le territoire des Cévennes (19 348 € en 2021).

## Direction du Développement Éducatif et Culturel

**3 648 883 € en fonctionnement**

### L'enseignement

Les dépenses consacrées à l'enseignement s'élèvent à **1 892 786 €**.

### Collèges

Les dotations de fonctionnement des collèges sont attribuées pour financer les dépenses de gestion et d'administration des collèges. Elles sont déterminées en fonction du nombre d'élèves inscrits mais tiennent également compte de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

En 2022, les effectifs dans les collèges publics et privés sont en baisse (- 49). Ce phénomène est lié à une baisse démographique.

Nombre d'élèves	2020	2021	2022
<b>Collèges publics</b>	<b>2 578</b>	<b>2 595</b>	<b>2 562</b>
<b>Collèges privés</b>	<b>1 062</b>	<b>1 052</b>	<b>1 036</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 640</b>	<b>3 647</b>	<b>3 598</b>

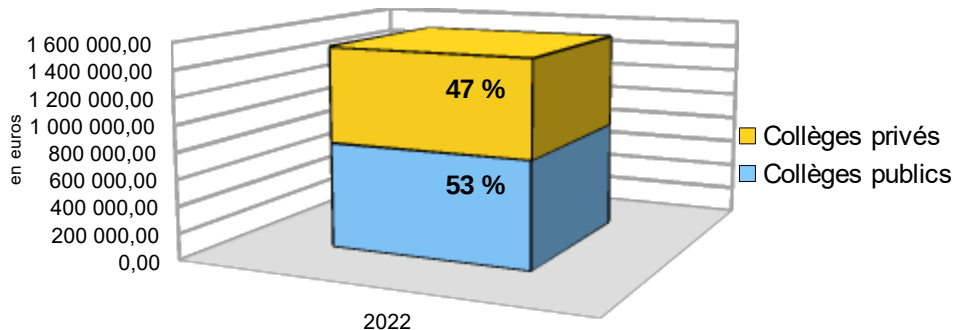
Le montant de la dotation globale de fonctionnement des collèges reste toutefois identique. Les variations viennent de la prise en charge directement par le Département de certains contrats qui sont ensuite déduits de la dotation initiale. En outre, le Département récupère 30 % du montant des loyers perçus par les établissements qui louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

Des dotations complémentaires ont été accordées pour l'accès aux équipements sportifs à hauteur de 23 717 € pour les collèges publics et de 19 238 € pour les collèges privés. 2 400 € sont consacrés à l'abonnement au logiciel documentaire BCDI, fourni à chaque collège public.

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

Dotations en K€	2022
<b>Collèges publics</b>	<b>802</b>
dont Dotation globale de fonctionnement	776
dont accès aux équipements sportifs	24
dont abonnement logiciel documentaire	2
<b>Collèges privés</b>	<b>720</b>
dont Dotation globale de fonctionnement	701
dont accès aux équipements sportifs	19
<b>Total</b>	<b>1 522</b>

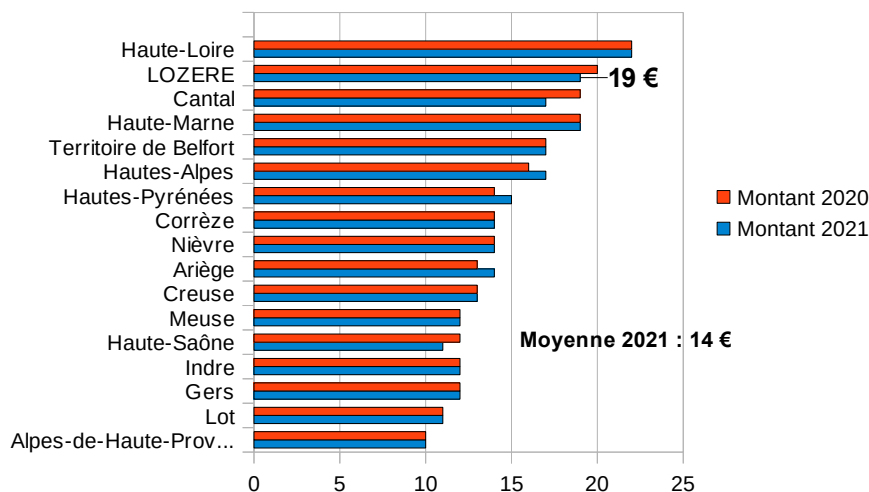
### Répartition des dotations de fonctionnement collèges



La dotation moyenne par élève en 2022 s'élève à 424,50 € y compris la prise en charge des contrats.

En 2022, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 19,88 € (19,46 € en 2021 contre une moyenne de 14 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus).

### - DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES - Montants des dépenses par habitant



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges :

2022	Subventions accordées	
44 668 €	Projets culturels, scientifiques, sportifs et d'éducation à la citoyenneté, voyages collèges publics et privés dans le cadre de leurs projets d'établissements	
5 138 €	Dispositif « Collège au cinéma »	2022 : 988 collégiens dont 634 pris en charge par le Département
10 000 €	Scènes Croisées de Lozère pour les actions culturelles dans les collèges	
<b>59 806 €</b>	<b>TOTAL</b>	

La reprise de l'activité après deux années de crise sanitaire a permis la réalisation de nombreux projets en 2022.

## Enseignement supérieur

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur. **227 500 €** ont été accordés en 2022 aux antennes universitaires de Mende :

- université Perpignan Via-Domitia (dont l'échange d'étudiants avec la province du Guizhou en Chine),
- faculté d'Éducation (ex. IUFM). Cette dernière a ouvert un cursus complet (Bac + 5 : licence et master) sur les métiers de l'éducation à la rentrée de septembre 2019.

En septembre 2021, deux « campus connectés » ont ouvert leurs portes à Mende et Florac. Une aide de **42 666 €** a été versée aux deux communes porteuses du projet pour accompagner le financement des deux animatrices du dispositif.

Un nouveau programme d'aides a été adopté en 2022 pour favoriser la mobilité des étudiants vers l'étranger : des aides à hauteur de **4 140 €** ont été accordées à 5 étudiants.

## La culture

Les dépenses pour les activités artistiques et actions culturelles s'élèvent à **1 151 181 €**. Un certain nombre de structures ont vu leur subvention augmenter en 2022.

Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental au conservatoire à rayonnement intercommunal (école départementale de musique de Lozère) s'est élevée à 488 400 € dont une avance de 88 400 € sur la participation 2023, sachant qu'une avance de 200 000 € avait été accordée en 2021. La participation au fonctionnement des Scènes Croisées de Lozère, comme en 2021, s'élève à 185 000 €. Une aide complémentaire de 16 600 € a été accordée à Lozère Logistique Scénique pour la création d'un troisième poste de technicien.



En 2022, le Département a soutenu de nombreuses structures dont notamment :

- ∞ - la Fédération départementale des Foyers Ruraux (62 000 €),
- ∞ - la Fédération des Hauts Gardons (40 000 €), (+ 6 000 €),
- ∞ - le Ciné-Théâtre de Saint-Chély-d'Apcher (17 000 €), (+ 2 000 €),
- ∞ - la saison culturelle de la Ville de Mende (20 000 €), (+ 7 000 €),
- ∞ - la Genette Verte à Florac (17 000 €), (+ 4 000 €),
- ∞ - Rudeboy crew à Bagnols les Bains (17 000 €), (+ 4 000 €),
- ∞ - la Forge à Villefort (11 900 €), (-1 100 €).

Il a accompagné également de nombreuses associations qui mettent en œuvre des saisons et festivals, notamment Détours du Monde (15 000 €) (+ 4 000 €), le Festiv' Allier (15 000 €) (+ 4 000 €), Cultures du Monde (5 000 €), le 48° de rue (5 000 €) (+ 1 000 €), les Médiévales du Malzieu (3 000 €).

Participation du Département	2022
Ecole départementale de Musique de Lozère	488 400 € *
ADDA Scènes Croisées	185 000 €

\* dont 88 400 € d'avance sur 2023

## Le patrimoine culturel

Un nouveau programme d'aide au fonctionnement des équipements culturels patrimoniaux a été mis en place en 2022. Le Département a consacré **99 527 €** au patrimoine culturel.

- ∞ - 94 735 € au financement des structures agissant pour le patrimoine dont :
  - 5 000 € pour l'animation du château de St Alban,
  - 4 164 € pour le filon des anciens en charge de la fonderie et des mines de Vialas,
  - 4 680 € à la commune de Langogne pour la filature des Calquières,
  - 20 000 € à la commune de Mende pour le musée du Gévaudan,
  - 2 500 € à la commune de Saint-Germain-de-Calberte pour la collection Numa-Bastide,
  - 19 000 € pour l'animation de Javols,
  - 9 391 € pour l'entretien paysager du site archéologique de Javols,
  - 30 000 € pour la Fondation du Patrimoine.
- ∞ - 4 792 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers des communes.

## Le sport

En 2022, **505 389 €** de subventions ont été consacrées au sport.

Ces subventions se répartissent comme suit :

- ∞ - Équipes sportives au niveau national : 148 300 €
- ∞ - Comités sportifs : 102 654 €
- ∞ - Fonctionnement clubs sportifs : 121 300 €
- ∞ - Manifestations sportives : 133 135 €

Le Département accompagne les associations sportives, notamment l'UNSS et l'USEP (30 650 €), l'UGSEL (30 000 €), le centre omnisports de Lozère (30 400 €), le semi-marathon (21 000 €), le Tour du Gévaudan (15 000 €), Lozère endurance équestre (15 000 €) et le Mende Volley Lozère (103 300 €) qui évolue en nationale ProB.

## **314 150 € en investissement**

### L'enseignement

**210 407 €** de subventions ont été versés pour l'achat de matériel pédagogique pour les collèges privés et publics et pour les travaux d'investissement des collèges privés, étant précisé que les travaux d'investissement et l'informatisation pour les collèges publics sont pris en charge directement par le Département :

- ∞ - 187 171 € - Collèges privés
- ∞ - 23 236 € - Collèges publics

### Le patrimoine culturel

**52 301 €** ont été consacrés au patrimoine culturel dont :

28 174 € pour la conservation préventive des collections et œuvres d'art des communes, programme subventionné annuellement par la DRAC à hauteur de 70 000 €. Il s'agissait de la dernière année du programme 2020. Celui-ci n'a pas été renouvelé en 2021 et 2022.

24 127 € pour la restauration des collections et œuvres d'art des communes. Cette enveloppe évolue en fonction des dossiers déposés par les communes.

### Le sport

**51 443 €** ont été payés aux clubs sportifs dont :

- 34 684 € pour l'acquisition d'équipements,
- 16 759 € pour l'acquisition de véhicules.

## Direction rattachée Lecture publique Médiathèque Départementale de Lozère

### 109 611 € en fonctionnement

Les dépenses de la Médiathèque départementale se répartissent comme suit :

- ∞ - 47 834 € pour les accès aux ressources numériques, pour les abonnements aux magazines, pour les adhésions aux associations professionnelles spécialisées, pour les frais de reliure et pour le « réassort »,
- ∞ - 61 777 € pour le programme d'animations (Printemps des poètes, Premières pages, Mois du film documentaire, etc.) et de formations du réseau départemental des bibliothèques.

Ces dépenses restent essentielles compte-tenu du nombre croissant de bibliothèques de niveau 1, 2 et 3 au sein du réseau départemental et par le développement des actions labellisées Bibliothèque numérique de référence (BNR).

### 143 307 € en investissement

- ∞ - 124 998 € ont été consacrés à l'achat de nouvelles collections,
- ∞ - 8 319 € de subventions ont été versés à 5 communes pour l'aménagement de leurs bibliothèques,
- ∞ - 9 990 € ont été versés à une communauté de communes pour l'acquisition d'un véhicule.

## Direction des Archives départementales

### 32 987 € en fonctionnement

Les dépenses des archives ont été consacrées à hauteur de :

- ∞ - 6 663 € à l'action culturelle : organisation, par les Archives, de conférences historiques sur l'histoire locale, des Journées européennes du patrimoine et d'animations ponctuelles (lectures publiques,...) ; la création de jeux de mémoire à partir des fonds photos des Archives à destination des EHPAD ; expositions sur les commémorations des 60 ans de la fin de la guerre d'Algérie et les 300 ans de la fin de la peste en France et en Gévaudan (Lozère),
- ∞ - 1 152 € aux publications dont la lettre d'information semestrielle intitulée *Histoire & patrimoine*,
- ∞ - 6 974 € aux abonnements annuels et achats d'ouvrages visant à alimenter la bibliothèque historique, ainsi qu'aux frais de reliure des revues, périodiques et mémoires universitaires,
- ∞ - 3 443 € au fonctionnement courant de la direction,
- ∞ - 355 € aux cotisations à l'Association des archivistes français et au Conseil international des Archives,
- ∞ - 14 400 € à la réalisation d'une collecte de la mémoire orale concernant le lac de Naussac par une ethnologue.

### 115 756 € en investissement

Les dépenses ont été consacrées à hauteur de :

- ∞ - 43 335 € à la restauration de 51 registres de notaires de Lozère du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, de 5 plans terriers, 4 d'alignement de Florac et 93 listes nominatives de population pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>s siècles,
- ∞ - 3 021 € à l'acquisition de documents d'archives, notamment un Atlas national de 1864 illustré par Levasseur géographe, correspondances d'Émile de Moré, géologue et préhistorien, faisant état des recherches sur Changefège au XIX<sup>e</sup> siècle et une belle charte sur parchemin, datant de 1316, ayant trait à la vente d'une pièce de terre en la paroisse de La Parade,
- ∞ - 40 686 € à la numérisation de plaques de verre, négatifs de photos sur supports souples et diapositives, avec fourniture de disques durs externes pour chaque prestation réalisée,
- ∞ - 28 714 € à l'externalisation du traitement matériel et intellectuel du fonds iconographique Hubert Ramaugé (phase 1), à l'achat de matériel de conservation (boîtes, pochettes, cordon en tissu et chemises), et au financement de la numérisation de la presse ancienne (*La Vérité lozérienne*, *L'union des gauches*, *La Lozère catholique* et *La Lozère agricole*) en partenariat avec Occitanie Livre et Lecture.

# PÔLE SOLIDARITE SOCIALE

## Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale

**50 644 980 € en fonctionnement**

L'année 2022 aura permis au Département de poursuivre son action auprès de l'ensemble des Lozériens en difficulté au travers de l'ensemble de prestations et accompagnements réalisés mais également aux structures œuvrant dans le domaine médico-social.

L'évolution des dépenses se traduit dans le poids des dépenses de fonctionnement :

Synthèse	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2021 / CA 2022
AUTONOMIE	28 789 578 €	32 773 951 €	14%
LIENS SOCIAL	9 333 707 €	9 395 509 €	1%
ENFANCE / FAMILLE	7 470 802 €	8 448 048 €	13%
SERVICES GENERAUX	2 212 €	27 471 €	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>45 596 299 €</b>	<b>50 644 980 €</b>	<b>11%</b>

L'évolution de +11 % entre le CA 2021 et le CA 2022 s'explique notamment par l'ensemble des mesures nouvelles déployées en 2022 (mesures Segur, dotation complémentaire et avenant 43), et tout particulièrement au titre de l'Autonomie.

En effet, la déclinaison territoriale volontariste du Département de l'ensemble des mesures nouvelles, tant auprès des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), que des professionnels intervenant auprès des publics fragiles, pèsent toutefois lourdement sur le budget Solidarité Sociale. Le poids de ces mesures représentent ainsi un montant total de 3 623 609 €, soit 7 % du montant total du montant du Compte administratif 2022.

### Répartition des mesures nouvelles 2022

### Evolution du CA 2022 hors mesures

Synthèse	nouvelles sur le CA 2022	
	Mesures Nouvelles 2022	CA 2022 Hors mesures nouvelles
AUTONOMIE	3 237 809 €	29 536 219 €
LIENS SOCIAL		9 395 505 €
ENFANCE / FAMILLE	385 800 €	8 062 248 €
SERVICES GENERAUX		27 471 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 623 609 €</b>	<b>47 021 443 €</b>

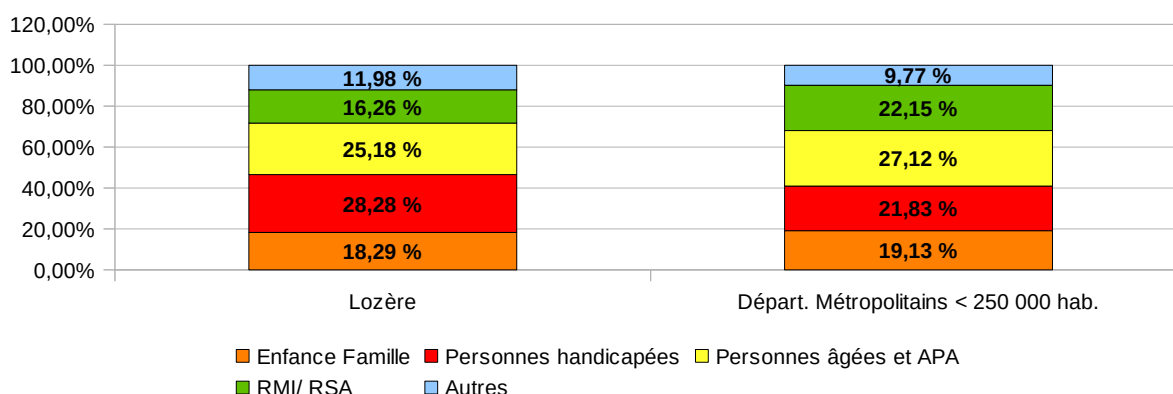


## Les dépenses de la Solidarité Sociale, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

Les dépenses d'aide sociale représentent un montant total de 61 091 K€, soit 53,68 % du total des dépenses de fonctionnement 2022 du Département et se décomposent ainsi :

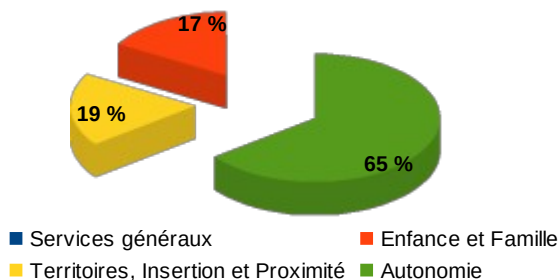
- ∞ - 50 645 K€ au titre de l'action sociale portée par la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale : enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...
- ∞ - 9 884 K€ au titre des Ressources Humaines (dont 3 018 K€ pour les assistants familiaux au nombre de 50 au 31/12/2022),
- ∞ - 562 K€ au titre des actions portées par le service des Affaires Financières et le service des Bâtiments pour des créances éteintes, des titres annulés, le fonctionnement des Maisons Départementales des Solidarités et de la MDPH, le reversement de la dotation au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

### Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2021



## Les dépenses d'aide sociale de la DGASOC, hors charges de personnel

### Répartition des dépenses de solidarité sociale sociale en 2022





Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 50 645 K€, y compris les rattachements (3 959 K€), soit 44,5 % du total des dépenses de fonctionnement 2022.

En Lozère, conformément à la prévalence du secteur médico-social et de la composition de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 65 % des crédits consommés. L'augmentation globale des dépenses est liée aux poids du soutien apporté aux acteurs de ce domaine et aux revalorisations nationales des différentes prestations individuelles comme le rSa, la PCH ou l'APA à domicile.

Sur la base des postes les plus importants, les dépenses de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale sont les suivantes :

<b>Présentation des évolutions par Directions pour les missions de plus de 1 000 000 €</b>			
	2021	2022	Évolution 21/22
<b>Direction Maison de l'Autonomie</b>	<b>28 790 K€</b>	<b>32 774 K€</b>	<b>13,84%</b>
<b>Les personnes âgées</b>	<b>13 925 K€</b>	<b>14 200 K€</b>	1,97%
<i>APA à domicile</i>	5 080 K€	4 730 K€	-6,89%
<i>APA en établissement</i>	5 423 K€	5 673 K€	4,61%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	2 776 K€	2 406 K€	-13%
<i>Mesures nouvelles</i>	237 K€	1 129 K€	-
<b>Les personnes en situation de handicap</b>	<b>14 865 K€</b>	<b>18 574 K€</b>	<b>+ 24,95 %</b>
<i>Prestations individuelles (dont PCH et ACTP)</i>	4 477 K€	4 701 K€	5,00%
<i>Aide sociale à l'Hébergement</i>	9 890 K€	11 013 K€	+11 %
<i>Mesures Nouvelles</i>	-	2 109 K€	-
<b>Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité</b>	<b>9 333 K€</b>	<b>9 396 K€</b>	<b>+ 0,68 %</b>
<i>Prestations individuelles (dont rSa)</i>	7 898 K€	7 921 K€	+0,3 %
<i>Subventions, Participations, contrats, FSE</i>	1 077 K€	1 194 K€	+10,9 %
<b>Direction Enfance Famille</b>	<b>7 471 K€</b>	<b>8 448 K€</b>	<b>+ 13,08 %</b>
<i>Prestations individuelles, Prise en charge quotidienne</i>	1 333 K€	1 467 K€	+10,0 %
<i>Hébergements</i>	5 787 K€	6 573 K€	+ 13,6 %

## Evolution des AIS

Concernant les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS), le différentiel entre les comptes administratifs 2021 et 2022 évolue dans les conditions suivantes :

	2021	2022	Evolution 2021/2022
RSA	7 782 747 €	7 866 818 €	1%
APA	10 502 739 €	10 403 002 €	-1%
PCH / ACTP	4 469 807 €	4 695 980 €	5%
<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>22 755 293 €</b>	<b>22 965 800 €</b>	<b>1%</b>
RSA	5 865 346 €	5 966 297 €	2%
APA	7 396 185 €	7 455 535 €	1%
PCH / ACTP	2 356 207 €	2 786 569 €	18%
<b>Recettes</b>	<b>15 617 738 €</b>	<b>16 208 401 €</b>	<b>4%</b>
RSA	1 917 401 €	1 900 521 €	-1%
APA	3 106 554 €	2 947 467 €	-5%
PCH / ACTP	2 113 600 €	1 909 411 €	-10%
<b>Différentiel</b>	<b>7 137 555 €</b>	<b>6 757 399 €</b>	<b>-5%</b>
<b>Reste à charge Département</b>	<b>7 137 555 €</b>	<b>6 757 399 €</b>	<b>-5%</b>

**829 601 € en investissement**

829 601 € ont été consacrés aux dépenses d'investissement.

Les subventions allouées concernent, pour l'essentiel, le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – EHPAD.

	2020	2021	2022
EHPAD	233 533 €	498 456 €	813 904 €

En 2022, 7 établissements ont vu leurs investissements subventionnés :

- ✔ - EHPAD du Collet de Dèze : 465 K€,
- ✔ - EHPAD St Nicolas d'Auroux : 105 K€,
- ✔ - EHPAD La Randonneraie de Monts de Randon : 106 K€,

- ∞ - EHPAD JB RAY à Marvejols : 59 K€,
- ∞ - EHPAD L'Adoration de Mende : 56 K€,
- ∞ - EHPAD Nostr'Oustaou à Grandrieu: 16 K€,
- ∞ - EHPAD St Jacques de Marvejols : 7 K€.

15 697 € de subventions ont été versées aux crèches pour l'achat de matériel.

	2020	2021	2022
Crèches - MAM – Accueil de loisirs sans hébergement	3 634 €	11 418 €	15 697 €

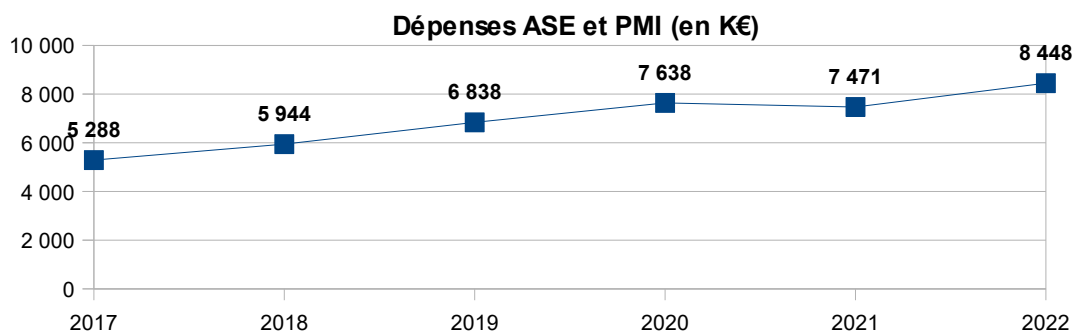
## 1 - Direction Enfance Famille

**8 448 048 € en fonctionnement**

Le budget consacré à l'Enfance Famille augmente entre 2021 et 2022 de 977 247 €, soit + 13 %. Cette évolution s'explique principalement par deux raisons :

- ∞ - l'impact des mesures Segur de revalorisations salariales en 2022 qui a présenté un sur-côût pour le Département de + 385 800 €,
- ∞ - la complexité des situations des enfants confiés nécessitant des réponses parfois hors cadre classique de l'accompagnement (mises en place de mesures par le biais de combinaisons d'intervention qui impactent le budget).

### Évolution des dépenses de la Direction Enfance Famille



### Structure des dépenses de la Direction Enfance Famille

	2020	2021	2022
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social...)	5 905 896 €	5 786 599 €	6 573 001 €
Prestations individuelles (AEMO, TISF, TDC, Bourse, visites médiatisées)	1 088 703 €	1 045 035 €	1 118 128 €
Aides Financières (AMT, secours, bons alimentaires)	136 140 €	111 346 €	133 118 €
Prise en charge quotidienne	185 748 €	176 294 €	215 514 €
Subventions, participations, autres	72 495 €	85 412 €	92 291 €
PMI	249 463 €	266 115 €	315 996 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 638 446 €</b>	<b>7 470 801 €</b>	<b>8 448 048 €</b>



## L'aide sociale à l'enfance

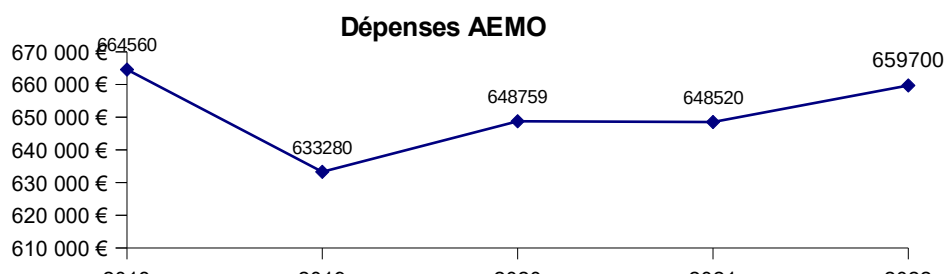
**8 132 052 € en fonctionnement**

### Les prestations individuelles : 1 466 759 €

∞ - Aides Éducatives en Milieu Ouvert et à Domicile (AEMO/AED) : 659 700 €

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses</b>	664 560 €	633 280 €	648 759 €	648 520 €	659 700 €
<b>Bénéficiaires AEMO</b>	290	311	343	336	333
<b>Bénéficiaires AED</b>	89	69	57	62	55

Les AED sont des mesures administratives qui font l'objet d'une contractualisation entre les parents et les services du Département. Elles sont exercées par des référents de l'aide sociale à l'enfance. Les AEMO sont des mesures judiciaires ordonnées par le juge des enfants. Elles peuvent être exercées par les services départementaux ou par un service habilité à cette fin (le CPEAGL). Le coût de la mesure a fait l'objet d'une revalorisation en 2022 impactant d'autant le budget.



∞ - Les prestations hors AEMO : 807 059 €

	2021	2022
TISF	274 721 €	344 420 €
Secours, AMT, BA	111 546 €	133 118 €
Visites médiatisées	59 997 €	58 725 €
TDC / DAP	45 612 €	46 290 €
Allocations Jeunes Majeurs	15 985 €	8 993 €
Autres (scolarité, transports, fournitures...)	176 294 €	215 513 €
<b>TOTAL</b>	<b>686 176 €</b>	<b>807 059 €</b>

On constate une augmentation de la plupart de ces postes de dépenses entre 2021 et 2022 compte tenu notamment des effets des augmentations des tarifs des services et des mesures indexées sur le coût de la vie.

des tarifications du prix de journée réalisé et de la situation économique générale et de l'augmentation de la part de l'accueil collectif dans les mesures de placement.

Cette augmentation résulte également des actions mises en œuvre pour éviter les « sorties sèches » avec une augmentation du nombre de jeunes accompagnés (44 en 2021, 49 en 2022).

## **L'hébergement : 6 573 002 € (dont 385 800 € au titre des mesures Segur) :**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>MECS (Pouponnière, Accueil d'urgence, MIE, Accueil Mère-enfant)</b>	3 376 821 €	3 994 547 €	3 944 968 €	3 672 858 €	3 960 144 €
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>	944 166 €	1 144 631 €	1 960 928 €	2 113 741 €	2 227 058 €
<b>Mesures Segur</b>					385 800 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 320 987 €</b>	<b>5 139 178 €</b>	<b>5 905 896 €</b>	<b>5 786 599 €</b>	<b>6 573 002 €</b>
<b>Nombre d'enfants concernés par une mesure de placement</b>	167	218	216	214	204

Les dépenses d'hébergement ont augmenté de 13,6 % entre 2021 et 2022 (6,9 % hors mesures Segur).

Ce poste ne prend pas en compte la rémunération des assistants familiaux qui accueillent des enfants à leurs domiciles, celle-ci étant intégrée aux dépenses des Ressources Humaines (3 018 K€ en 2022, 2 491 K€ en 2021).

## **Les subventions et participations : 92 291 €**

Le montant des subventions s'élève à 89 108 €. Il regroupe l'ensemble des subventions allouées dans le cadre de la prévention de la marginalisation, de la facilitation de l'insertion et promotion sociale, de la prévention en faveur des familles et de l'enfance, et le soutien à la parentalité.

Le montant de la participation au dispositif 119 Allo-Enfance, fixé par décret, est de 3 183 €.

## La Protection Maternelle Infantile

**315 996 € en fonctionnement**

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département ou par l'intermédiaire de subventions aux associations, ainsi que les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches).

Le compte administratif fait apparaître un montant de 134 284 € au titre de la politique en faveur des structures « petite enfance » pour l'aide au fonctionnement des crèches.

La participation du Département au fonctionnement du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP), en partenariat avec l'État, s'établit à 92 490 € en 2022.

Les autres dépenses, pour un montant de 51 461 €, concernent des subventions, l'achat de petits matériels, de vaccins...

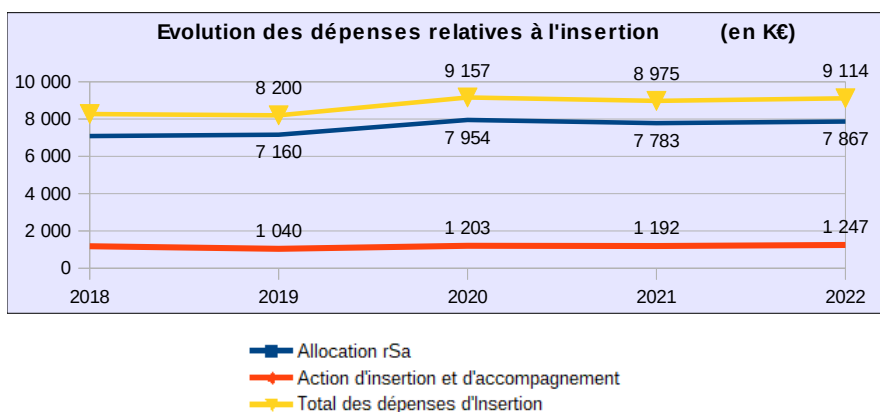
## 2 - Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

**9 395 509 € en fonctionnement**

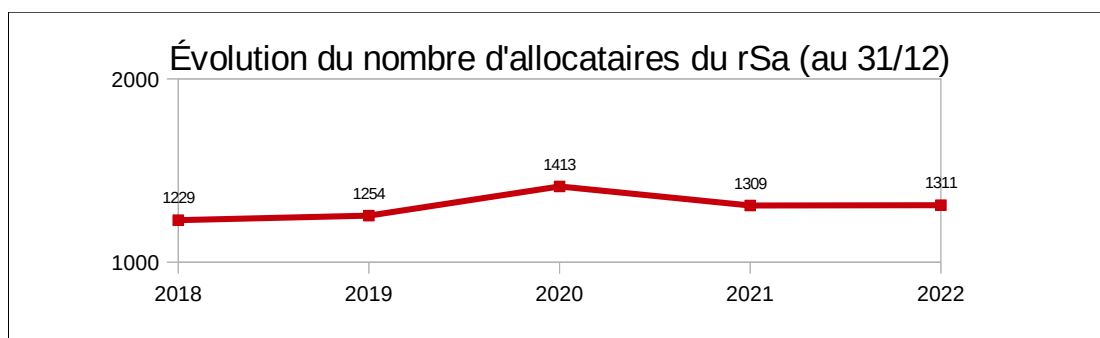
Les dépenses liées à l'insertion et l'action sociale restent stables depuis 2020 (+ 0,66 % entre 2021 et 2022, soit 61 800 €).

### L'insertion

**9 114 784 € en fonctionnement**



**Le Revenu de Solidarité Active (rSa) : 7 866 818 €**



Le nombre de bénéficiaires s'établit fin 2022 à 1 311 contre 1 309 fin 2021 (soit 2 272 personnes concernées comme ayants droit en 2022).



### Participation de l'État aux dépenses RSA

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses rSa</b>	7 090 210 €	7 159 543 €	7 954 402 €	7 782 747 €	7 866 818 €
<b>Recettes rSa (TICPE, FMDI, dotation péréquée, fonds de solidarité et de stabilisation)</b>	5 389 872 €	5 400 459 €	5 682 916 €	5 865 347 €	5 966 297 €
<b>Reste à charge</b>	<b>1 700 338 €</b>	<b>1 759 084 €</b>	<b>2 271 486 €</b>	<b>1 917 400 €</b>	<b>1 900 521 €</b>
<b>% du reste à charge</b>		25%	29%	25%	24%

#### *L'accompagnement dans les démarches liées à l'insertion : 1 247 966 €*

∞ - Les subventions dans le cadre du Programme Départementale d'Insertion -PDI : 839 960 €

Le montant total des actions subventionnées dans le cadre du PDI augmente de 7 % en raison notamment du soutien accordé à un nouveau chantier d'insertion. Ces subventions sont versées aux associations promouvant des actions d'insertion par l'activité économique, l'accompagnement professionnel et social ainsi que le soutien dans l'accès aux soins, au logement et à la mobilité.

∞ - Les marchés – Fonds Social Européen (FSE) : 223 443 €

Ces dépenses sont liées à des actions financées via un marché public (mobilité, accompagnement vers travailleurs indépendants).

∞ - Les subventions contrats : 132 772 €

Le montant total des financements des contrats aidés à destination des bénéficiaires du rSa s'élève à 132 772 € et permet une ré-inscription dans le parcours professionnel, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi.

∞ - Les aides financières individuelles (AFI) : 28 005 €

Le montant des AFI s'élève à 28 005 €. Les aides accordées ont permis d'apporter un financement aux bénéficiaires du rSa pour les soutenir dans des actions d'accès aux soins, de formation ou l'insertion professionnelle, de mobilité...

∞ - Les autres dépenses : 23 786 €

Ce poste regroupe principalement l'acquisition de Pass'numériques. En effet, la candidature du Département a été retenue pour la mise en place dès 2021 des Pass'numériques afin d'aider les lozériens à se former dans l'usage du numérique.

## L'action sociale

**280 726 € en fonctionnement**

### ∞ - Le Fonds solidarité Logement (FSL) : 170 000 €

Outil de solvabilité du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALPHD), le FSL permet le financement d'aides aux ménages (accès et maintien dans le logement) sous forme de prêts ou de subventions, mais également le financement de mesures d'accompagnement. Revalorisée de 20 000 € en 2018, la participation du Département au FSL a été maintenue depuis 2019.

### ∞ - Les subventions aux associations : 45 500 €

Le montant des subventions accordées aux associations intervenant dans le domaine de l'action sociale prend en compte notamment les aides qui interviennent au titre de l'aide alimentaire.

### ∞ - Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) et Mesures d'accompagnement judiciaires (MAJ) : 34 930 €

Ces mesures visent à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle rencontre à gérer ses ressources et ses prestations sociales. Le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une MASP est stable (25 en 2022).

### ∞ - Les autres dépenses : 30 296 €

Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses liées aux secours et frais de transport pour un montant de 29 620 €, dont les aides accordées aux Ukrainiens pour un montant de 1 450 €. Il regroupe également l'acquisition de petits matériels nécessaires à la mise en place d'actions collectives sur le territoire (action Opticourses).

### 3 - Direction Maison de l'Autonomie

**32 773 952 € en fonctionnement**

Les dépenses liées au maintien de l'autonomie, la compensation du handicap, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important des dépenses de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale avec 32 774 K€, soit 65 % des dépenses de fonctionnement de la DGASOC.

#### Les personnes âgées

**14 200 440 € en fonctionnement**

#### **Les mesures nouvelles : 1 129 000 €**

Depuis 2021, le Département s'est engagé dans la nécessaire revalorisation des salaires prévue par l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile pour l'ensemble des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) prestataires. Cette dépense qui est partiellement compensée par la CNSA, a représenté un coût pour le Département de 989 000 €.

Par ailleurs, la mise en place de la dotation complémentaire à destination des SAAD ayant répondu à l'appel à manifestation et conclu un CPOM avec le Département, a permis de leur verser la somme totale de 168 348 € (140 000 € au titre de l'APA et 28 348 € au titre de la PCH).

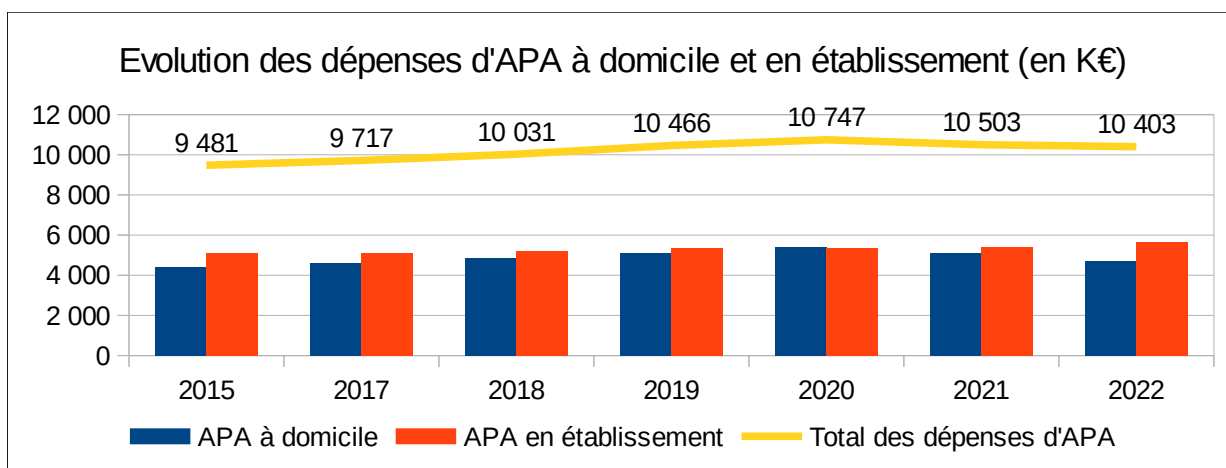
#### **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 10 403 002 €**

L'APA à domicile et en établissement représente 20,5 % des dépenses de fonctionnement du budget de la Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale.

- ∞ - L'APA à domicile diminue de – 6,9 %. La dépense passe ainsi de 5 080 K€ en 2021 à 4 730 K€ en 2022. Les SAAD font savoir leurs difficultés pour mettre en œuvre la totalité des plans d'aide. Par ailleurs, avec la fin des mesures sanitaires restrictives en EHPAD, la baisse du niveau global d'activité des SAAD est à corréliser à la reprise des activités des établissements.  
Cette évolution doit être temporisée par l'ensemble des mesures nouvelles décrites ci-dessus qui viennent soutenir le financement des SAAD sans impacter le reste à charge des bénéficiaires.
- ∞ - L'APA en établissement augmente de + 4,6 % pour un montant de 5 673 K€ en 2022 contre 5 423 K€ en 2021. Cette évolution est liée à l'effet cumulé de la hausse de la valeur du point GIR départemental décidée pour 2022 et à l'évolution des dotations cibles des EHPAD sur l'année (effet convergence positive, révision à la hausse de l'évaluation du besoin d'accompagnement des publics accueillis, etc...).



Montants en K€	2018	2019	2020	2021	2022
APA à domicile	4 848	5 111	5 382	5 080	4 730
APA versée à l'établissement	5 183	5 355	5 365	5 423	5 673
<b>Total dépenses</b>	<b>10 031</b>	<b>10 466</b>	<b>10 747</b>	<b>10 503</b>	<b>10 403</b>
<b>Recettes</b>	<b>6 650</b>	<b>6 429</b>	<b>6 942</b>	<b>7 395</b>	<b>7 456</b>
<b>Reste à Charge</b>	<b>3 381</b>	<b>4 037</b>	<b>3 805</b>	<b>3 108</b>	<b>2 947</b>



## Prestations de services – Aides ménagères : 10 888 €

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	42 044 €	9 885 €	9 253 €	14 654 €	10 888 €
Bénéficiaires	22	6	6	8	7

Il a été constaté une forte diminution du nombre de bénéficiaires des aides ménagères au titre des personnes âgées en 2019 en raison d'un travail sur l'éligibilité des personnes et des reports vers d'autres solutions, autres caisses ou APA. Depuis cette date, le nombre de bénéficiaires reste stable.

## L'aide sociale à l'hébergement : 2 405 814 €

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	2 915 181 €	2 935 745 €	2 233 826 €	2 776 074 €	2 405 814 €
% d'évolution	0,55%	0,71%	-23,91%	24,27%	-13,34%
Bénéficiaires payés (moyenne des 4 trimestres)	233	248	225	227	216

La diminution des dépenses enregistrées en 2022 par rapport à 2021 est la conséquence de 2 facteurs :

- ∞ - la diminution du nombre moyen de bénéficiaires dans les EHPAD,
- ∞ - du soutien financier exceptionnel en 2021 lié à la crise COVID et accordé par le Département en complément des aides versées par l'État aux EHPAD.

### **Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et les actions mises en place pour les personnes âgées et leurs aidants : 235 953 €**

La prévention et l'accompagnement du public âgé, de leurs aidants ainsi que les services d'aide à domicile se renforcent au travers des différents dispositifs réglementaires qui ont vu le jour .

Cette dépense a permis de cofinancer diverses actions permettant :

- l'attribution d'un forfait d'autonomie,
- la poursuite de la mise en place d'actions visant à soutenir les aidants familiaux s'occupant dans les actes de la vie quotidienne d'une personne âgée dépendante,
- la poursuite d'actions au sein des EHPAD.

Ce poste de dépenses est intégralement compensé par des recettes de la CNSA.

### **Les subventions et autres participations : 15 782 €**

Ce poste de dépenses regroupe principalement l'ensemble des subventions accordées aux associations (7 400 €) et des montants alloués par le Département au fonctionnement de la MAIA jusqu'en juin 2022 (8 342 €).

### Les personnes en situation de handicap

**18 573 512 € en fonctionnement**

### **Les prestations individuelles 4 701 465 €**

- ∞ - La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) : 4 183 247 €

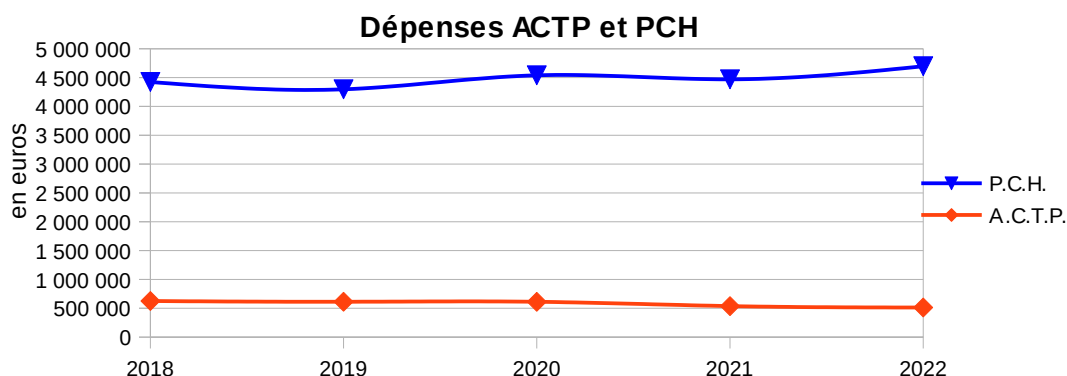
Les dépenses de PCH sont en hausse par rapport à l'année précédente avec + 6,4 % pour l'ensemble des dépenses PCH.

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses ACTP	625 672 €	612 723 €	612 029 €	537 433 €	512 733 €
Dépenses PCH	3 798 308 €	3 683 594 €	3 927 380 €	3 932 374 €	4 183 247 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 423 980 €</b>	<b>4 296 317 €</b>	<b>4 539 409 €</b>	<b>4 469 807 €</b>	<b>4 695 980 €</b>
Recettes	2 163 242 €	2 132 797 €	2 157 208 €	2 356 207 €	2 786 569 €
<b>Reste à charge</b>	<b>2 260 738 €</b>	<b>2 163 520 €</b>	<b>2 382 201 €</b>	<b>2 113 600 €</b>	<b>1 909 411 €</b>

**∞ - L'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 512 733 €**

Les dépenses d'ACTP baissent en 2022 de – 24 700 €, soit – 4,6 %. Fin 2021, elles concernent 64 personnes, soit 2 bénéficiaires en moins par rapport à 2021. Les personnes bénéficiant encore de cette allocation sont celles pour qui elle reste plus avantageuse et qui n'ont par conséquent pas opté pour la PCH.

La diminution du nombre de bénéficiaires se traduit naturellement par une diminution de ce poste budgétaire malgré les revalorisations nationales du montant de cette allocation.



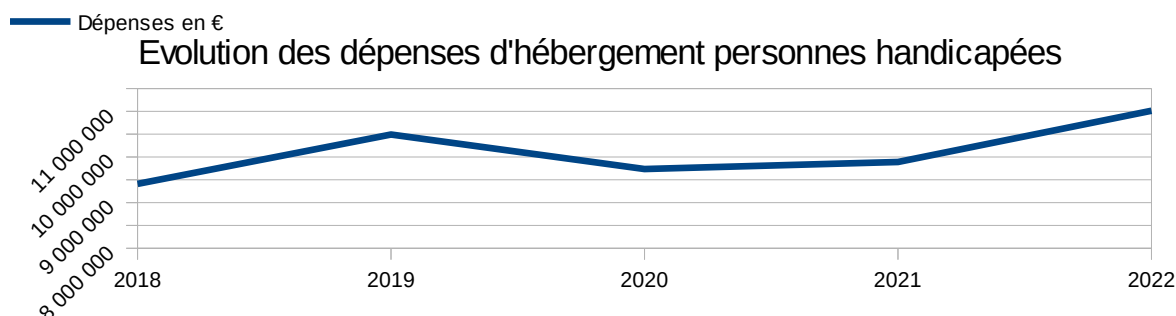
**∞ - Prestations de services – Aides ménagères : 5 485 €**

Fin 2022, les dépenses concernent 3 bénéficiaires de l'aide sociale à domicile pour un montant total sur l'année de 5 485 €.

**L'aide sociale à l'hébergement : 13 093 173 €, dont 2 080 461 € au titre de la mise en œuvre des mesures Segur**

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Dépenses</b>	9 411 499 €	10 492 601 €	9 736 444 €	9 889 924 €	13 093 173 €
<b>% d'évolution</b>	-3,83%	11,49%	-7,21%	1,58%	32,39%
<b>Bénéficiaires</b>	268	287	278	266	272
<b>dont Accueil de jour</b>	115 247 €	113 925 €	56 611 €	104 816 €	88 927 €
<b>dont PHV</b>	34 273 €	33 723 €	31 822 €	32 249 €	33 080 €
<b>Dont Mesures Segur</b>					2 080 461 €

L'année 2020 et le début de l'année 2021 ont été impactés par les effets de la crise sanitaire, rendant atypiques celles-ci.



## Les subventions et participations : 750 526 €

∞ - Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés – SAMSAH

La participation pour le SAMSAH en 2022 est de 282 433 €, en hausse de + 2,5 %.

∞ - Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale – SAVS

La participation pour le SAVS en 2022 est de 148 593 €, en hausse de + 2,5 %.

∞ - Le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM

La participation du Département est de 3 500 €. Un aide de 20 000 € a été accordée par la MDPH afin de soutenir le financement du dispositif particulier Cité'Cap porté par le GEM.

∞ - Les subventions aux associations

Cette enveloppe correspond au montant des subventions aux associations menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap (1 000 €).

∞ - Participation MDPH.

La participation du Département s'établit en 2022 à 315 000 €. La revalorisation de 285 000 € de cette participation en 2022 correspond à l'évolution du budget annuel du GIP-MDPH lié aux attendus de la CNSA quant à son fonctionnement.

## La dotation complémentaire au titre de la PCH : 28 348 €

Le montant de la dotation complémentaire versée aux SAAD avec lesquels le Conseil départemental a signé un CPOM représente en 2022 au titre de la PCH un montant de 28 348 € pour un montant total de cette mesure sur cette année de 168 348 € (140 000 € au titre de l'APA).

# RESSOURCES INTERNES



## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Achats et Moyens

**1 136 792 € en fonctionnement**

Les dépenses 2022 s'élèvent à 1 137 K€ avec des évolutions variables :

∞ - Evolution à la hausse :

- fourniture de petit équipements (+27 K€ dû à une hausse du nombre de commandes),
- primes d'assurance (+16 K€, augmentation de la prime dommages aux biens de 3,83 % ainsi que l'augmentation du nombre de bâtiments),
- frais d'affranchissement (+28 K€, augmentation du nombre de courriers ainsi que le remboursement au titre de ses fonctions en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées de l'affranchissement à la maison de l'autonomie),
- catalogues, imprimés et publication (+8 K€ en raison de l'augmentation conséquente du coût du papier).

∞ - Evolution à la baisse :

- Frais de nettoyage des locaux (- 22 K€ suite à la passation de nouveaux marchés pour cette prestation),
- Fourniture de vêtements de travail (- 4 K€ suite à la passation de nouveaux marchés ainsi qu'une légère baisse du nombre de demandes).

<b>Fournitures</b>	<b>211</b>
Fournitures d'entretien	12
Fournitures de petit équipement	134
Habillement et vêtements de travail	65
<b>Fournitures administratives</b>	<b>62</b>
<b>Contrats de prestations de services</b>	<b>16</b>
<b>Entretien et réparations</b>	<b>4</b>
<b>Primes d'assurances</b>	<b>241</b>
<b>Divers</b>	<b>28</b>
Documentation générale et technique	25
Autres frais divers	3
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>48</b>
Annonces et insertions	6
Catalogues et imprimés et publications	42
<b>Transports de biens</b>	<b>10</b>
<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>106</b>
<b>Frais de nettoyage des locaux</b>	<b>331</b>
<b>Autres charges – Parkings</b>	<b>80</b>
<b>TOTAL K€</b>	<b>1 137</b>

**83 797 € en investissement**

Les dépenses concernent l'achat de mobilier et de matériel pour l'aménagement des différents locaux dont l'achat de tables pour la salle des fêtes (environ 12 K€).

**Bâtiment POLEN**

**48 694 € en fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 49 K€ détaillées ci-dessous :

Eau et assainissement	245 €
Energie - Electricité	4 498 €
Combustibles	4 158 €
Contrats de prestations de services	106 €
Locations mobilières – Photocopieurs	810 €
Entretien bâtiments	2 055 €
Maintenance	2 203 €
Frais affranchissement /Téléphone	16 572 €
Assurances	360 €
Frais de nettoyage des locaux	9 708 €
Taxes foncières	7 980 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 694 €</b>

Les recettes couvrent les dépenses de l'exercice.

Cté Cnes Coeur Lozère Région Lozère Développement	Revenu locations	45 239 €
	Charges locatives	13 960 €
	<b>TOTAL</b>	<b>59 199 €</b>

**6 527 € en investissement**

Les dépenses concernent l'installation d'une alarme anti-intrusion (4 033 €) et des travaux de revêtement de sol souple (2 495 €).

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Mission Affaires Juridiques

**34 734 € en fonctionnement**

La Mission Affaires Juridiques est en charge de la gestion des procédures pré-contentieuses et contentieuses et du suivi des délégations de service public.

Au titre de l'année 2022, les charges supportées concernent principalement des frais de signification de décisions de justice par voie d'huissier et de représentation juridique.

Elle peut être amenée à prendre en charge des frais de condamnation, de recours indemnitaires et de protocoles transactionnels.

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service de la Commande Publique – Mission Marchés publics

**33 464 € en fonctionnement**

En fonctionnement, les frais d'annonces et d'insertion s'élèvent à 33 464 € et se déclinent dans les domaines suivants :

Forfaits englobant les procédures pour différentes fonctions :

- ∞ - JOUE/BOAMP : 25 920 €,
- ∞ - Moniteur : 6750 €,
- ∞ - Journaux d'annonces légales : 794 €.

**32 158 € en investissement**

En investissement, les frais d'insertion d'avis d'appel public à la concurrence pour la passation des marchés s'élèvent à 32 158 € et se décomposent comme suit :

- ∞ - 25 920 € pour la voirie,
- ∞ - 6 238 € pour les bâtiments.

## Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique – Service des Bâtiments départementaux

**1 491 059 € en fonctionnement**

Les dépenses 2022 du service des Bâtiments s'élèvent à 1 491 K€, en hausse de + 36,54 % par rapport à 2021. Les différents postes évoluent de la manière suivante :

	2021	2022
Consommables énergétiques	764 695 €	814 785 €
Prestations de services	27 786 €	61 716 €
Locations mobilières et immobilières	3 179 €	289 562 €
Entretiens et réparations	290 588 €	305 174 €
Autres	5 877 €	19 822 €
<b>Total</b>	<b>1 092 125 €</b>	<b>1 491 059 €</b>

Les dépenses d'énergie ont augmenté de 6,55 % en 2022 en raison de la hausse des prix des combustibles (fioul, gaz et énergie bois).

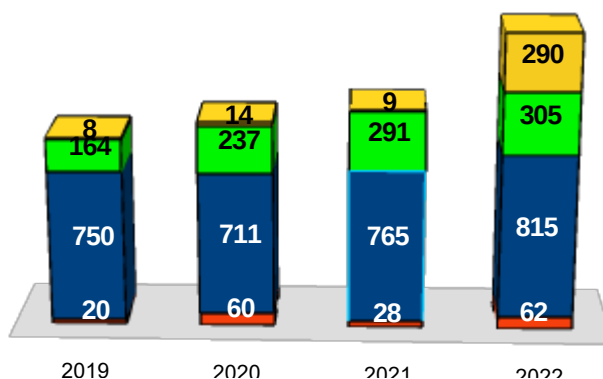
La part des prestations de service s'est également accrue du fait de la généralisation du dépistage du gaz radon sur le parc immobilier départemental et de l'ajout du contrôle de la qualité de l'air sur certains sites.

Comme suite à la réorganisation des services du Département, la mission patrimoine a été rattachée au service des bâtiments départementaux, ainsi que les frais de locations mobilières et immobilières inhérents.

Par ailleurs, il a été réalisé l'élagage des arbres sur un certain nombre de sites du Département.

- Locations et autres
- Entretien, réparations bâtiments
- Consommables énergétiques
- Prestations de services

**Evolution des dépenses de fonctionnement K€**



## 5 542 217 € en investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 542 K€, soit - 15,3 % par rapport à 2021.

Cette baisse est la résultante de plusieurs facteurs :

- ∞ - le décalage d'acquisition foncière de 2022 à 2023 en paiement, au vu des délais de rédaction des actes ;
- ∞ - le blocage du dossier de construction du CT de Chateauneuf sur le volet foncier ;
- ∞ - le retard pris dans certaines opérations de travaux, au vu des difficultés d'approvisionnement de certains matériaux notamment.

### Travaux réalisés dans les bâtiments administratifs

1 248 319 € ont été consacrés aux bâtiments administratifs dont :

- ∞ - la fin des travaux de construction de la Maison des Sports à Mende ;
- ∞ - les travaux de rénovation de la salle des assemblées et bâtiment de la Rovère ;
- ∞ - la maîtrise d'œuvre et les travaux de dépollution de l'ancienne station service Charbonnel ;
- ∞ - les frais de concours de la maîtrise d'œuvre pour la création d'un centre d'interprétation du site mégalithique et géologique des Bondons ;
- ∞ - les études de faisabilité et programmation en vue de la création d'un centre de conservation et d'études archéologiques à Lanuéjols ;
- ∞ - les études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la mise en conformité des MDS de Mende, Florac, Langogne et Saint Chély ;
- ∞ - l'acquisition d'un terrain aux Bondons, d'un terrain au Mont Lozère et du terrain à l'arrière de l'ancienne Station Charbonnel ;
- ∞ - divers travaux sur les différents bâtiments institutionnels.

### Travaux et études réalisés dans les collèges

2 679 005 € ont été consacrés aux bâtiments scolaires dont :

- ∞ - la fin des travaux de rénovation thermique du collège du Bleynard ;
- ∞ - la création de salles de cours dans l'ancien bâtiment du lycée Chaptal ;
- ∞ - les travaux de construction du nouvel internat du collège de Meyrueis ;
- ∞ - études et début des travaux d'aménagement de l'internat et du réfectoire du collège de Vialas ;

- ∞ - les travaux d'accessibilité, cloisonnement d'un escalier et rafraîchissement de la FDE ;
- ∞ - travaux de maintenance dans divers collèges ;
- ∞ - divers travaux relatifs à la rénovation énergétique dans les collèges.

## Travaux et études réalisés pour les bâtiments des routes

1 614 893 € ont été consacrés aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - la maîtrise œuvre pour les travaux de construction d'un CT sur la Commune de Château-neuf-de-Randon ;
- ∞ - les travaux d'aménagement UT/ CT sur la Commune de Chanac ;
- ∞ - travaux de maintenance dans divers centres techniques et unités techniques dont la création de silos au centre technique de Rieutort ;  
l'acquisition immobilière pour aménagement du parc technique départemental.

## Direction adjointe des systèmes d'information et télécommunications

**751 971 € en fonctionnement**

Les dépenses 2022 s'établissent à 752 K€.

Maintenance / Entretien des logiciels	404 232,34 €
Télécommunications (téléphone + internet )	194 769,59 €
Participations raccordements collèges au THD	68 602,40 €
Abonnement RESAH et Adullat222	6 800,00 €
Locations copieurs	26 407,57 €
Prestations d'installation, migration des logiciels, archivage	6 391,28 €
Cotisations : Coriolis, Cityzen, AFCDP, Chambersign, Sedit, SIG	9 115,40 €
Fournitures : câbles, imprimantes, casques, coques, souris ...	5 554,22 €
Droits utilisation informatique en nuage	30 097,89 €
<b>TOTAL</b>	<b>751 970,69 €</b>

**Les télécommunications** enregistrent une baisse (- 22 K€) correspondant aux frais de mise en service (non engagés) du nouveau contrat du marché de groupement THDOCv2 de la région Occitanie. Ce chantier a pris du retard dans la mise en œuvre de l'opérateur télécom en charge du dossier, le chantier devra débuter en 2023.

Une baisse sur les **locations et consommations des impressions** (- 56 K€) correspond au redéploiement des crédits de location vers les droits utilisation informatique en nuage (30 K€) et la renégociation des marchés de locations et consommations des impressions qui a induit une économie de 26 K€.



**1 188 101 € en investissement**

Les dépenses s'élèvent à 1 188 K€.

Logiciels : concessions et droits	351 385,33 €
Matériel informatique	767 848,29 €
Matériel informatique collèges	68 867,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 100,65 €</b>

L'augmentation des dépenses concerne principalement le matériel informatique et plus particulièrement le déploiement des bornes numériques touristiques et la mise en place des équipements audiovisuels de la salle des assemblées.

**Pour le matériel informatique collèges**, Il avait été prévu de renforcer la classe mobile avec des ordinateurs portables (100 équipements). Cependant, une étude des usages a montré que la mise en place de classes mobiles n'avait pas suscité une forte utilisation. La Collectivité a fait le choix de redéployer les classes mobiles non utilisées dans certains collèges avant d'envisager de déployer de nouveaux équipements.

Par conséquent, les dépenses ont principalement concerné le remplacement d'équipements numériques défectueux au cours de l'année 2022. Un rephasage des crédits non dépensés en 2022 a été réalisé pour 2023.

**Pour le matériel informatique de la collectivité**, il s'agit principalement :

- ✔ - de la mise en place de l'équipement audiovisuel de la salle des assemblées,
- ✔ - du déploiement des bornes numériques touristiques sur le territoire,
- ✔ - du remplacement des ordinateurs agents et l'ensemble des matériels identifiés obsolètes,
- ✔ - de la mise en place des premières mesures de durcissement pour la cybersécurité,
- ✔ - de l'acquisition d'outils dédiés à la protection des données,
- ✔ - de l'externalisation de la copie de sauvegarde des données,
- ✔ - du remplacement de l'antivirus par une solution de sécurité des ordinateurs.

**Pour les logiciels**, les dépenses les plus significatives recouvrent :

- ✔ - le réglementaire pour les ressources humaines et le social,
- ✔ - les adaptations des logiciels/paramétrages liées aux nouveaux usages et organisations des directions,
- ✔ - certaines évolutions de versions des logiciels,

- ∞ - la préparation à la montée de version du logiciel de gestion financière,
- ∞ - la poursuite du projet BNR (Bibliothèque Numérique de Référence).

A noter un rephasage des crédits de 2022 à 2023 pour la montée de version de l'outil de Gestion Financière CORIOLIS et l'outil Medtra dédié à la médecine de prévention.

## Direction adjointe des Ressources Humaines

**Budget principal : 34 649 116 €**

Pour le budget principal, le budget des Ressources Humaines a progressé de + 1 402 K€ soit + 4,21 % entre 2021 et 2022.

Cette progression correspond à :

### ► Chapitre 012 – Charges de personnel : + 1 195 K€

Comparées à 2021, les charges de personnels évoluent de + 1, 52 M€ en lien notamment avec les mesures gouvernementales de lutte contre l'inflation :

- l'indemnité inflation défiscalisée de 100 € versée entre janvier et février 50 K€,
- la revalorisation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet : 0,9 M€,
- la prime SEGUR- environ 0,12 M€,
- la revalorisation des agents de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> mai ( + 2,65%),
- la revalorisation des débuts de carrière des agents de catégorie B au 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- ✔ - Personnels titulaires : la rémunération des agents titulaires progresse de 2,9 % :
  - du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) autour de 2 %,
  - de la création de postes pour faire face aux besoins de la collectivité.
- ✔ - Personnels non titulaires : le montant des rémunérations versées aux agents contractuels évolue de près de 10 %, en raison principalement de la difficulté de recruter des agents titulaires dans certains secteurs comme ceux du social et du médico-social, difficulté renforcée par la concurrence avec le milieu associatif impactant le niveau de rémunération,
- ✔ - Apprentis : embauches en collège de 2 agents en contrat d'apprentissage,
- ✔ - Charges sociales : évolution en lien avec la masse salariale.

► **Chapitre 011 – Autres charges : + 46 K€** (retour à une année normale pour les frais de déplacements, moins de frais formation et habillement).

► **Chapitre 65 - Elus : + 161 K€** revalorisation du point indiciaire, déplacements.

Les évolutions des dépenses de personnels sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	2021	2022	Evolution 2022/2021
Personnels extérieurs (Parc/ Aloes)	132	134	2
Personnels titulaires	17 487	18 006	519
Personnels non titulaires	2 125	2 338	213
Assistants familiaux	2 028	2 128	100
Apprentis		23	23
Charges sociales et retraite	8 428	8 740	312
Assurances	971	994	23
Médecine du travail	34	10	-24
CNAS, prestations directes	162	164	2
Tickets restaurant	457	482	25
<b>Total Chapitre 012</b>	<b>31 824</b>	<b>33 019</b>	<b>1 195</b>
Formation	175	163	-12
Déplacements	302	381	79
Habillement, insertions, divers	73	52	-21
<b>Total Chapitre 011/67</b>	<b>550</b>	<b>596</b>	<b>46</b>
Elus / Personnel groupes élus	873	1 034	161
<b>Total Chapitre 65</b>	<b>873</b>	<b>1 034</b>	<b>161</b>
<b>TOTAL K€</b>	<b>33 247</b>	<b>34 649</b>	<b>1 402</b>

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2022, 30 agents (13,64 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Il en est de même pour 6 ETP mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie et également de 2,3 ETP auprès du syndicat Lozère Numérique.

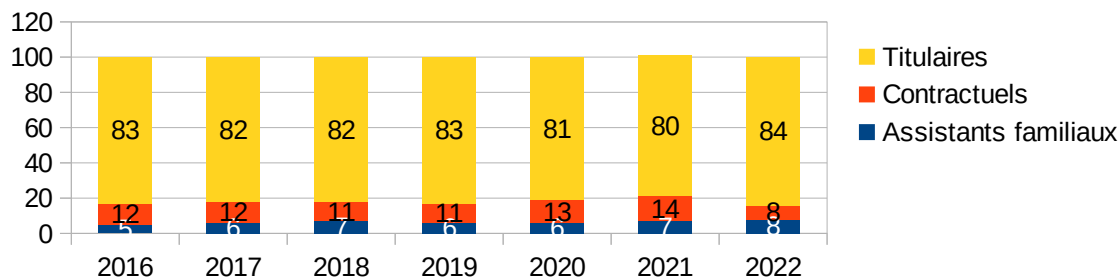
Au total, entre les remboursements des indemnités journalières des agents en arrêt de travail et des rémunérations des agents mis à disposition ou détachés, 2,1 M€ de recettes ont été encaissées au titre des ressources humaines en 2022.

Remboursements	2021	2022
MDPH	741	727
Lozère Ingénierie	380	396
Lozère Numérique	110	110
Indemnités journalières Assurances/ CPAM	721	766
Subvention DRAC poste inventaire dépôt archéologique		15
Remboursement assurance statutaire		39
Divers organismes : agents détachés, FIPHP, tickets restaurants, congés paternité, validation services, apprentissage	48	74
<b>TOTAL K€</b>	<b>2 000</b>	<b>2 127</b>

La répartition par statuts des agents rémunérés en moyenne sur l'année au sein de la collectivité évolue légèrement par rapport aux années précédentes, à savoir :

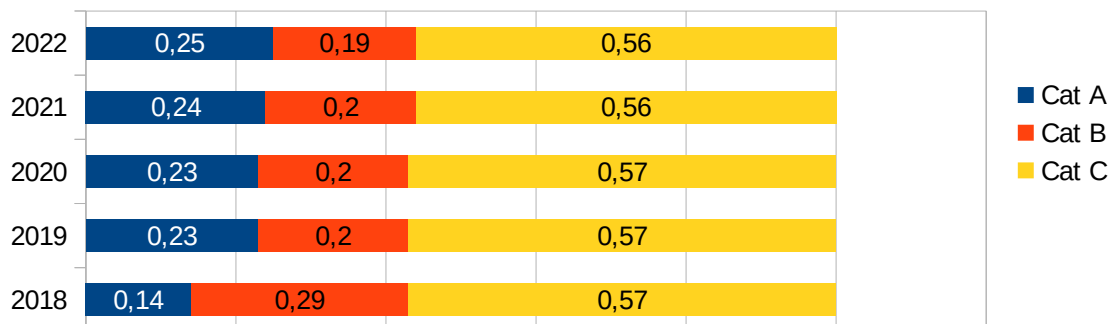
### Répartition par statut

en %



La répartition par catégories d'emploi évolue de la manière suivante :

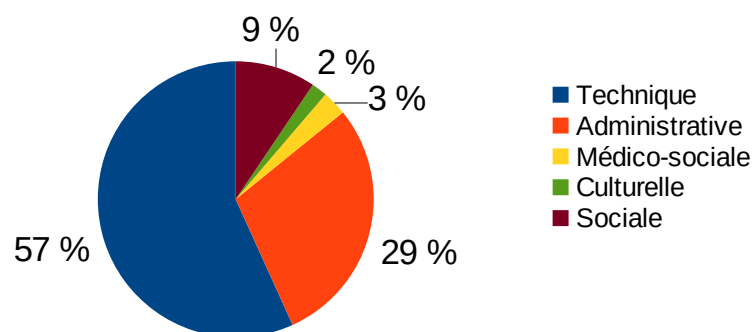
### Répartition par catégorie d'emplois



## Répartition de l'effectif du Département

(tableau des effectifs au 01/01/2023)

### Répartition par filières



### Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

Au 31 décembre 2022, le nombre d'agents rémunérés (y compris les remplacements d'agents titulaires) est de 751 contre 777 agents au 31 décembre 2021

Ce tableau reprend le total des fiches de payes émises au 31 décembre de l'année. Il s'agit d'une photographie de l'effectif, le nombre de personnels rémunérés pouvant varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congrés maternité, congé longue maladie...).

Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre dont les assistants familiaux	777	751
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	1	0
<b>Total personnel œuvrant pour le Département</b>	<b>778</b>	<b>751</b>

### Frais de déplacement :

Les frais de déplacement 2022 des agents progressent de + 79 K€ par rapport à 2021.

Secteur	2021	2022
Social	70	99
ASSFAM	183	205
Infrastructures	30	40
Autres	19	37
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>381</b>

La Solidarité Sociale est la direction la plus consommatrice de frais de déplacement, représentant 80 % du total des frais. 54 % concernent les assistants familiaux au nombre toujours croissant.

L'éloignement des services publics (ex. : transfert de la Région à Toulouse au lieu de Montpellier antérieurement) contribue à une augmentation de la dépense.

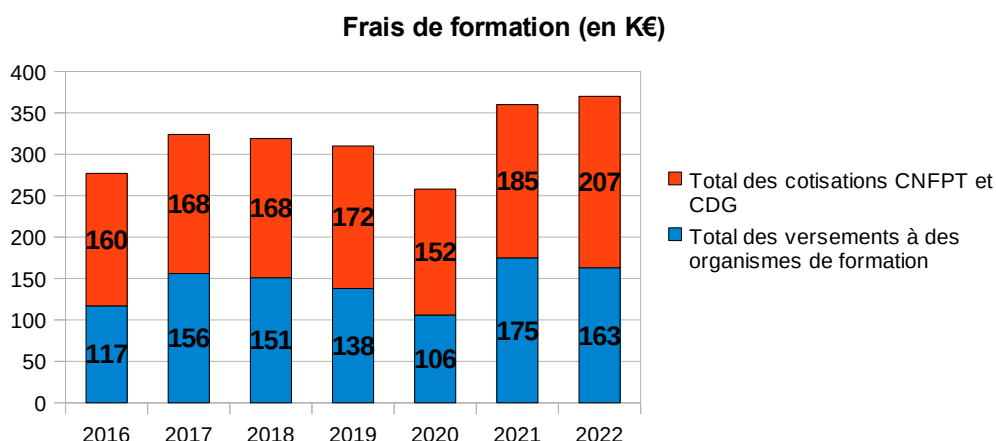
### Frais de formation des agents :

Ont été réalisés en 2022 :

- ∞ - 1 938 jours de formations (2020 - année COVID : 1 516 jours 2019 : 2 277 jours).
- ∞ - 1 263 stages (2020 : 991 2019 : 1 249).

Avec une exécution de 163 K€, le budget Formation 2022 est inférieur de 12 K€ à l'exercice 2021.

	2021	2022
Versements à des organismes de formation	175	163
Cotisations CNFPT et CDG	185	207
<b>Total K€</b>	<b>360</b>	<b>370</b>





## Budget Laboratoire Départemental d'Analyses : 1 471 878 €

La consommation du budget 2022 Ressources Humaines du LDA atteint 1 472 K€ contre 1 378 K€ en 2021, soit une progression de + 6,8 %.

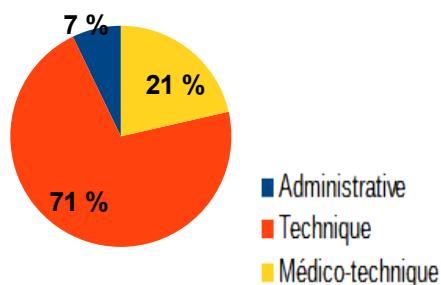
Chapitre	2021	2022
012 : Rémunérations, charges sociales	1 365 K€	1 452 K€
011 : Formation, déplacements	13 K€	20 K€
<b>TOTAL</b>	<b>1 378 K€</b>	<b>1 472 K€</b>

Entre les 2 exercices, l'augmentation de 94 K€ porte sur :

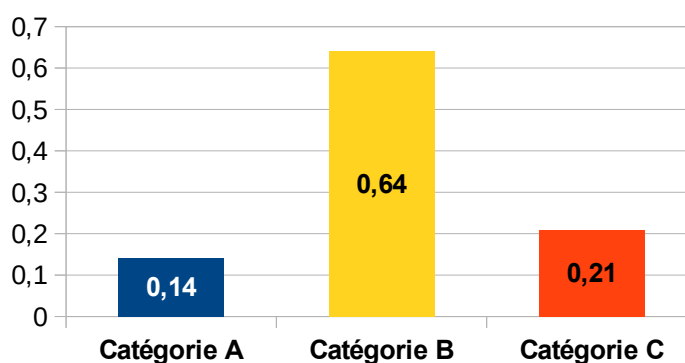
- la rémunération et le régime indemnitaire des personnels titulaires : + 33 K€
- la rémunération des personnels non titulaires : + 19 K€
- le recrutement d'un apprenti : + 15 K€
- les charges et autres : + 20 K€
- la formation : + 3,5 K€
- les déplacements : + 3,5 K€

28 postes figurent au tableau des effectifs du LDA se répartissant comme suit :

Répartition par filière



Répartition par catégorie



En termes de recettes, 62 800 € ont été perçus en remboursement des arrêts de travail maladie et/ou accident de travail : assurance ASTER : 50 152 € Caisse de Sécurité Sociale : 12 648 €.



## Direction des Ressources Humaines, Assemblées et Finances Services des Affaires financières, Assemblées et Comptabilité

### 7 073 232,94 € en fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du Service des Affaires Financières et du Service des Assemblées et de la Comptabilité se répartissent comme suit :

- ∞ - Compensation CLERCT (Commission Locale d'évaluation des Ressources et des Charges Transférées) versée à la Région au titre des transferts de compétence : **3 181 K€**,  
Le montant est figé et se décompose comme suit :
  - Transports (scolaires, lignes régulières et touristiques) : 3 166 K€
  - Déchets : 15 K€.
- ∞ - Prise en charge du déficit des budgets annexes : **1 068 K€**,
  - Laboratoire : 662 K€
  - Aire de la Lozère : 324 K€
  - Domaine de Boissets: 82 K€
- ∞ - Subventions : **816 K€** (PAL : 692 K€, APSD 25 K€, autres 99 K€),
- ∞ - Reversements : **1 152 K€**,
  - Fonds national péréquation DMTO : 604 K€
  - Taxe d'aménagement CAUE : 191 K€
  - MDPH - dotation CNSA : 357 K€
- ∞ - Intérêts de la dette (506 K€), frais bancaires (22 €) : **528 K€**,
- ∞ - Cotisations (ADF, AMF, Départements solidaires), sténotypiste, autres ... : **49,5 K€**,
- ∞ - Taxes foncières et habitation : **72 K€**,
- ∞ - Créances éteintes, admises en non valeur, titres annulés : **0,5 K€**,
- ∞ - Dotations aux provisions pour litiges, contentieux : **206 K€**.

### 5 079 002,92 € en investissement

La dépense concerne le remboursement de l'annuité du capital de la dette : **5 079 K€**.

# **CABINET, COMMUNICATION & PROTOCOLE**

## Direction du Cabinet et du Protocole

**56 044 € en fonctionnement**

Les dépenses de la Direction du Cabinet et du Protocole s'inscrivent dans l'enveloppe de 60 000 € votée au budget 2022.

Après l'impact des deux années précédentes de crise sanitaire COVID obligeant l'annulation de nombreuses manifestations, cérémonies et événements, elles retrouvent leur niveau normal d'exécution et une stabilité conforme aux prévisions budgétaires.

## Direction de la Communication

**447 614 € en fonctionnement**

Les dépenses de la Communication s'élèvent en 2022 à 447 614 € avec un taux d'exécution de plus de 94 %.

Ces dépenses concernent essentiellement des reconductions d'actions récurrentes et des événements promotionnels.

Les éléments marquants sont :

- ∞ - événements de promotion et d'attractivité « La Lozère à Bordeaux », Salon international de l'Agriculture à Paris, Salon des Agricultures de Provence,
- ∞ - événements sportifs labellisés Terre de Jeux 2024 : 48H de Sports, Grand Relais jusqu'à Paris,
- ∞ - dépôts INPI du logo du Département et des autres logos départementaux (Lozère Ingénierie, Lozère Tourisme, EDML...),
- ∞ - partenariats, campagne médias et presse spécialisée (septuors, trail nature, prévention feux de forêt....),
- ∞ - soutien à la production de films et de documentaires « Évanescence », Court-métrage « Une fin de loup », « Au nom de la terre » de Cairn Productions, etc...

## SDIS

## Contribution et subvention au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

**4 400 000 € en fonctionnement**

La contribution du Département au fonctionnement du SDIS ainsi que la subvention d'Investissement sont fixées lors du vote du budget dans le cadre de la convention définissant les relations entre le Conseil départemental et le SDIS.

Durant l'été caniculaire 2022 les sapeurs-pompiers de la Lozère ont été fortement sollicités sur de nombreux incendies sur le département mais également en renforts auprès d'autres départements (Gard, Pyrénées Orientales, Corse, Aveyron, Isère, Gironde).

Pour la prise en charge des dépenses (indemnités des SPV, carburants, alimentation) impactées également par une inflation importante, le Département a complété de 400 K€ sa contribution de fonctionnement portant son montant total à 4 400 K€.

**900 000 € en investissement**

Depuis 2019 le Département contribue au financement du PPI véhicules 2018/2028 avec le versement d'une subvention d'investissement de 600 K€.

En 2022, une subvention complémentaire de 300 K€ a été attribuée et versée par avance pour le renouvellement d'ensemble de la dotation habillement des sapeurs-pompiers.

En 2022 le SDIS a investi 1 691 K€ dans :

- ∞ - l'achat de 5 CCF (camion citerne feux - dont 2 ont été acquis par anticipation sur 2023), 3 VSAV (véhicule de secours à victimes), 1 VLTT autoprotégée (véhicule de liaison tout terrain), 1 MPR (motopompe remorquable),
- ∞ - le reconditionnement de 2 CIM (camion d'incendie en montagne), l'équipement d'un VID (véhicule d'interventions diverses).

# AUTOFINANCEMENT ENDETTEMENT

## L'AUTOFINANCEMENT

### L'épargne brute

Solde de la section de fonctionnement, l'épargne brute conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. C'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.

L'épargne brute 2022 connaît une diminution de - 4,11 % (-1,20 M€) par rapport à 2021 mais demeure très confortable à 28,10 M€.

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles fonctionnement	126 389 809 €	126 935 521 €	129 862 397 €	134 236 986 €	141 906 907 €
Dépenses réelles fonctionnement hors intérêts	104 300 910 €	100 103 745 €	101 978 086 €	104 494 096 €	113 299 820 €
Epargne de gestion	22 088 899 €	26 831 776 €	27 884 311 €	29 742 890 €	28 607 087 €
Intérêts de la dette	774 846 €	628 997 €	520 833 €	437 019 €	506 124 €
<b>Epargne brute</b>	<b>21 314 053 €</b>	<b>26 202 779 €</b>	<b>27 363 478 €</b>	<b>29 305 872 €</b>	<b>28 100 963 €</b>
Variation €	2 666 919 €	4 888 726 €	1 160 699 €	1 942 394 €	-1 204 909 €
Variation %	14,30%	22,94%	4,43%	7,10%	-4,11%

Depuis 2019 le niveau d'épargne brute dépasse les 26 M€, fruit des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la recette du Fonds de péréquation des DMTO apportant un produit complémentaire de + 5,2 M€.

Pour les exercices 2021 et 2022 elle est également confortée d'un produit exceptionnel de DMTO supérieur de 2 M€ par rapport à 2020.

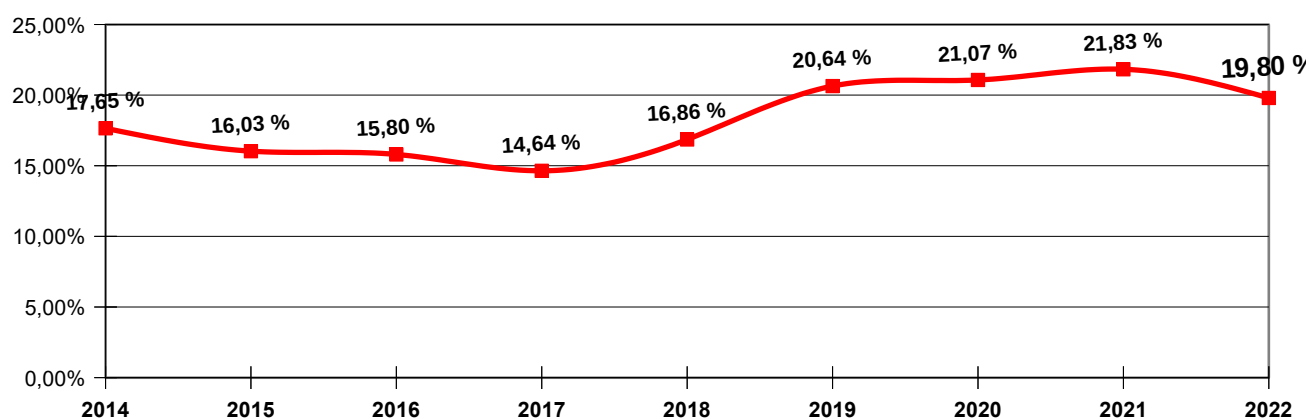
Pour préserver la situation financière de la collectivité, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

En 2022, le taux d'épargne brute atteint 19,80 % pour 21,83 % en 2021.



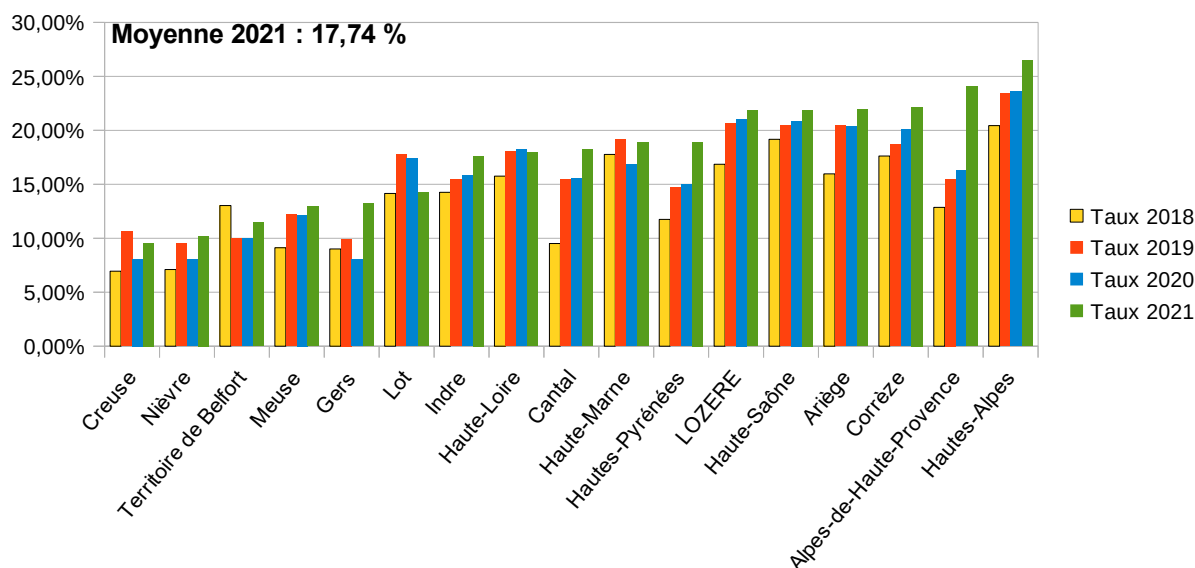
	2018	2019	2020	2021	2022
Montant K€	21 314	26 203	27 363	29 306	28 101
Taux	16,86%	20,64%	21,07%	21,83%	19,80%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2021 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 21,83 %, il était en moyenne autour de 17,74 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



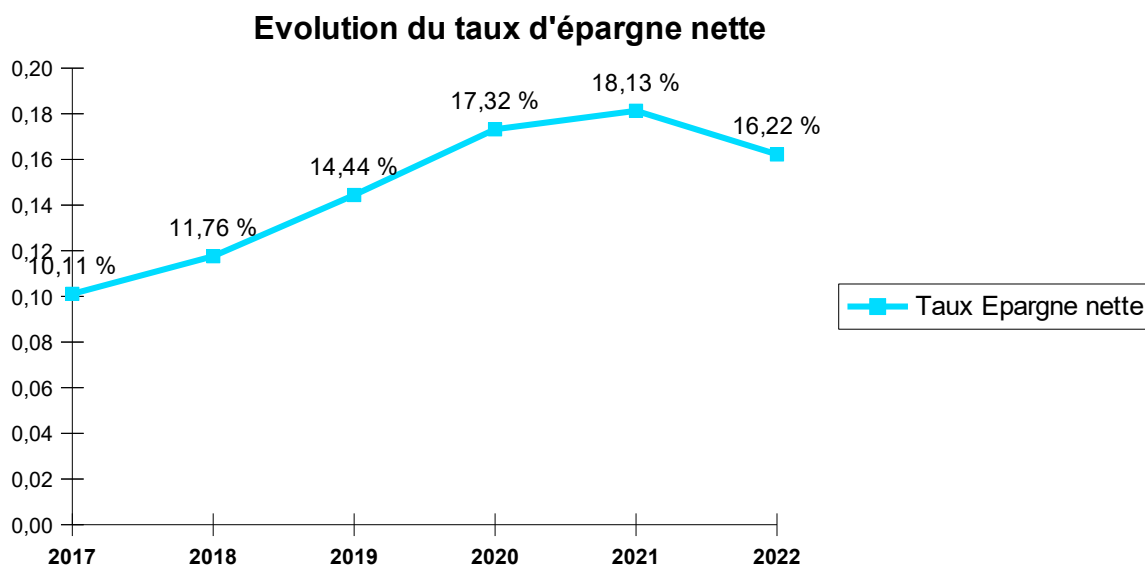
## L'épargne nette

**L'épargne nette** constitue l'épargne disponible pour l'investissement après remboursement du capital de la dette.

**L'épargne nette d'un montant de 23 022 K€ en 2022 baisse de 5,39 % comparé à 2021.**

K€	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute	21 314	26 203	27 363	29 306	28 101
Capital dette	6 449	7 869	4 861	4 971	5 079
Epargne nette	14 865	18 334	22 502	24 335	23 022
Variation K€	2 799	3 469	4 168	1 833	-1 313
Variation %	23,20 %	23,33 %	22,73 %	8,15 %	-5,39 %

Le taux d'épargne nette atteint 16,22 % en 2022. Il était de 18,13 % en 2021.



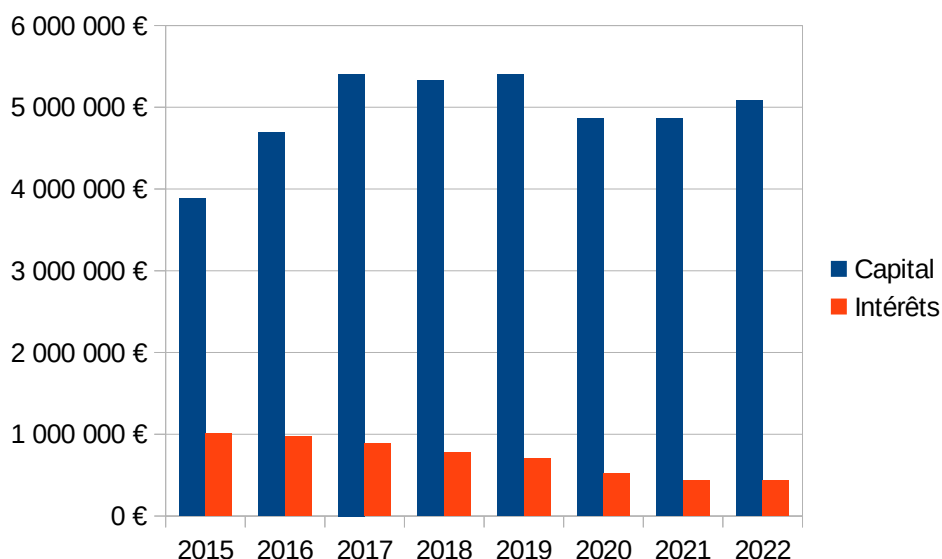
## L'ENDETTEMENT

### La dette propre

#### **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette 2022 a représenté 5,52 M€ avec 5,08 M€ de remboursement en capital et 0,44 M€ d'intérêts.

		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Capital</b>	Classique	4 697 012 €	5 406 723 €	5 323 643 €	5 396 956 €	4 861 496 €	4 863 846 €	5 079 003 €
	Anticipé			1 125 000 €	2 472 469 €		106 783 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 697 012 €</b>	<b>5 406 723 €</b>	<b>6 448 643 €</b>	<b>7 869 425 €</b>	<b>4 861 496 €</b>	<b>4 970 629 €</b>	<b>5 079 003 €</b>
<b>Intérêts</b>	Classique	972 078 €	882 434 €	774 768 €	628 842 €	520 833 €	437 019 €	436 928 €
	Pénalités remb anticip.				76 910 €		2 157 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>972 078 €</b>	<b>882 434 €</b>	<b>774 768 €</b>	<b>705 752 €</b>	<b>520 833 €</b>	<b>439 176 €</b>	<b>436 928 €</b>



## Recours à l'emprunt 2022

Suite à la consultation lancée en mars 2022, un emprunt de 10 M€ a été souscrit aux conditions suivantes :

Contrat	Banque	Montant	Taux fixe	Durée	Terme mobilisation
29/09/2022	Banque Postale	10 M€	2,73 %	12 ans	02/11/2022

Les investissements 2022 ont été financés sur la base de :

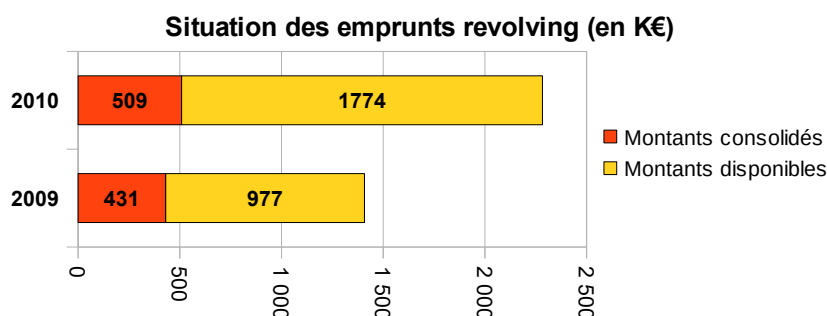
- ∞ - 5 M€ correspondant aux emprunts contractés en 2021 - Crédit Agricole 3 M€ et Crédit Coopératif 2 M€ arrivant en fin de mobilisation en juin 2022 ;
- ∞ - 10 M€ correspondant à la souscription de l'emprunt Banque Postale 2022 dont la fin de mobilisation intervenait début novembre.

### Evolution des montants d'emprunts contractualisés

Banques	2018	2019	2020	2021	2022
Crédit Agricole	2 M€			3 M€	
Crédit Coopératif	3 M€		2 M€	2 M€	
Société Générale			3 M€		
Banque Postale					10 M€
<b>Total</b>	<b>5 M€</b>		<b>5 M€</b>	<b>5 M€</b>	<b>10 M€</b>

## Emprunts Revolving

Au 31/12/2022, le Département dispose d'une capacité de mobilisation d'emprunts revolving de 2,75 M€ :



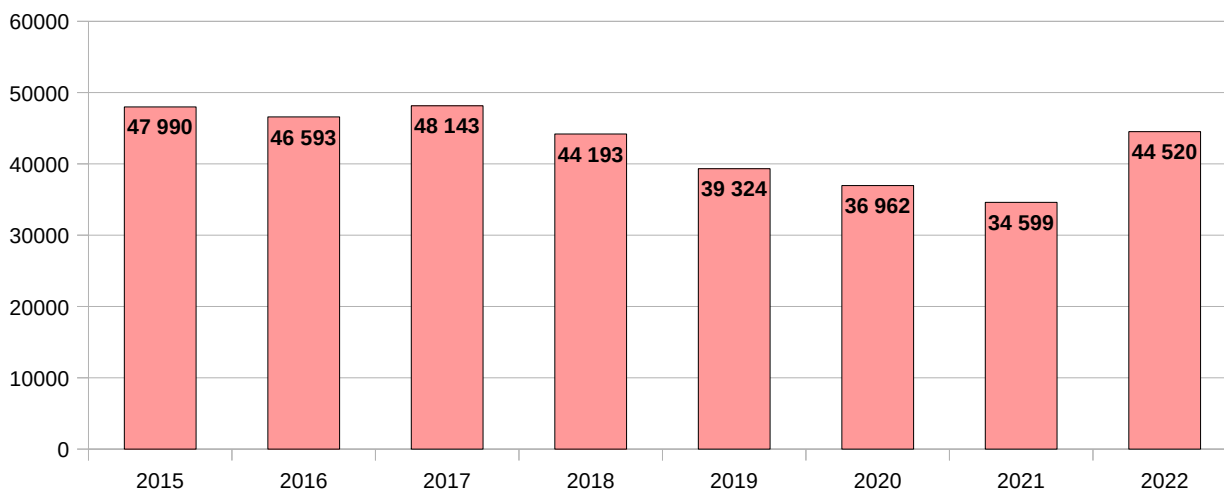
Ces emprunts arriveront à échéance en décembre : 2023 : revolving 2009 2024 : revolving 2010

## L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2022 est de 44 519 507 €.

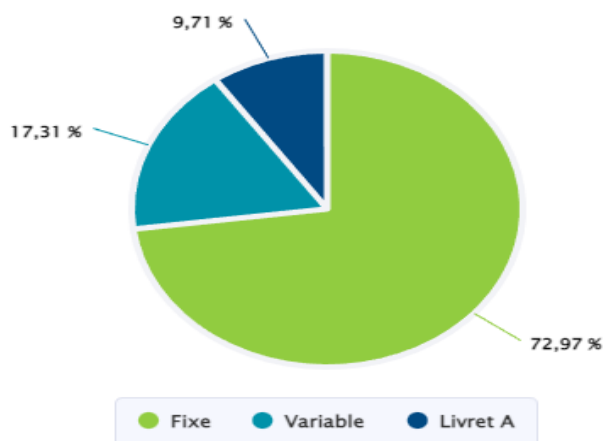
Encours dette en K€							
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
47 990	46 593	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599	44 520

Evolution de l'encours de dette au 31/12 (en K€)



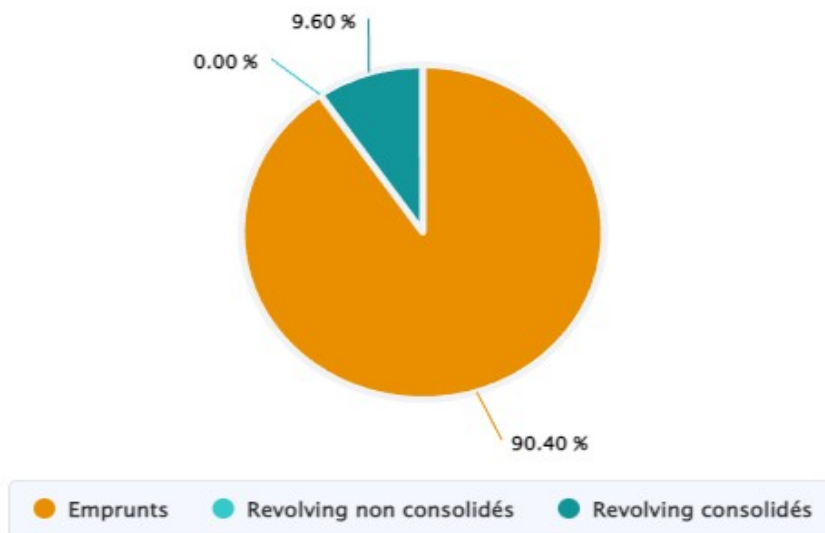
**72,97 % de cette dette est à taux fixe.**

Dette par type de risque



L'encours total de dette au 31/12/2022 se décompose comme suit :

Répartition du capital restant dû par nature



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
BANQUE POSTALE / SFIL	14 395 833,30 €	32,34%
SOCIETE GENERALE	7 187 500,10 €	16,14%
CREDIT AGRICOLE	8 476 382,72 €	19,04%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 043 352,45 €	13,57%
CREDIT COOPERATIF	5 826 452,49 €	13,09%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 458 333,21 €	3,28%
CAISSE D'EPARGNE	916 666,58 €	2,06%
DEXIA CL	214 986,18 €	0,48%
<b>Total</b>	<b>44 519 507,03 €</b>	<b>100,00%</b>

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 9 ans et 7 mois pour un taux moyen de 1,97 %.

## Capacité de désendettement

Le ratio, encours de dette sur épargne brute, indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

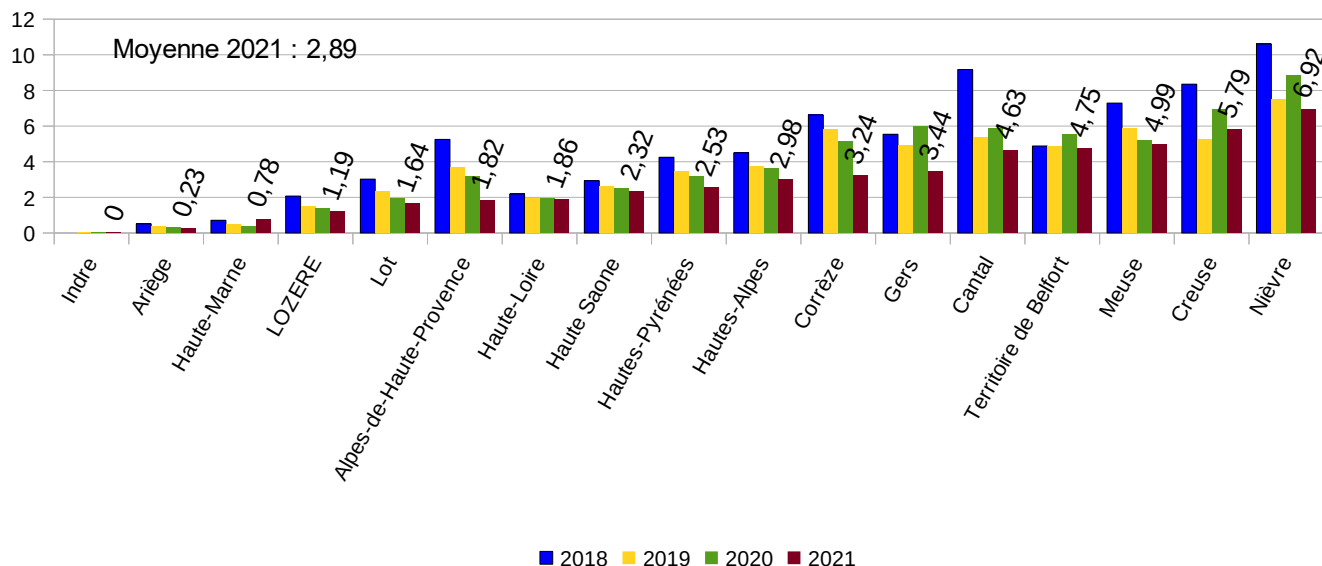
En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de dettes au 31/12	48 143	44 193	39 324	36 962	34 599	44 520
Épargne brute	17 473	21 314	26 203	27 363	29 296	28 101
Capacité de désendettement	2,76	2,07	1,5	1,35	1,18	1,58

La capacité de désendettement passe à 1,58 années en 2022 pour 1,18 en 2021.

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2021 supérieure à 2 années.

## Capacité de désendettement

(en nombre d'années)



## La dette garantie

<b>Encours au 31/12/2022</b>	<b>22 935 K€</b>
Organismes œuvrant dans le logement social (4) :	19 757 K€
SA d'HLM Interregionale POLYGONE	7 145 K€
SA d'HLM LOZERE HABITATIONS	12 355 K€
OPAC de HAUTE LOIRE	213 K€
Logis Cévenol	44 K€
Organismes autres (4) :	3 178 K€
Abattoirs du GévaudanGévaudan	219 K€
SAEM SELO	2 920 K€
Collège privé Notre Dame – Marvejols	23 K€
Collège privé Sainte Marie - Meyrueis	16 K€

Le ratio Galland qui compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

Le calcul du ratio Galland prend en compte les emprunts garantis pour le logement social et pour tous les autres organismes.

Annuité de la dette propre au 31/12/22	5 079 K€
Annuité de la dette garantie au 31/12/22	1 612 K€
Recettes réelles de fonctionnement	141 907 K€
<b>Ratio Galland</b>	<b>4,71 %</b>



## LA TRÉSORERIE

### Compte au Trésor début et fin d'exercice :

Les périodes de trésorerie les plus critiques restent les débuts et fins d'exercice :

- début d'exercice : paiement des services réalisés de l'année précédente dans l'attente de l'encaissement des recettes de l'année en cours.

- fin d'exercice : un volume de factures et situations de paiement conséquent.

Le 20 de chaque mois sont perçues les dotations les plus importantes (DGF/TSCA/DMTO/TICPE) pour 7.5 à 8 M€ au lieu de 5 à 6 M€ en 2017/2018.

A compter du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'exercice, 2 M€ du fonds national de péréquation des DMTO viennent s'ajouter.

Pour l'exercice 2022, sur le premier semestre le niveau de trésorerie est resté sur une moyenne de 12 M€. Début du deuxième semestre il a atteint 16 M€ après encaissement des 5 M€ des emprunts contractés en 2021. En décembre, l'emprunt 2022 Banque Postale de 10 M€ a relevé le niveau de trésorerie à 21 M€.

<b>Solde trésorerie (en K€)</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Solde initial	8 283	9 753	12 748	12 423
Solde final	9 753	12 748	12 423	21 532

### Ligne de Trésorerie

Pour les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, le Département contracte chaque année une ligne de trésorerie de 7 M€.

La consultation lancée en Mars 2022 a porté sur un montant ramené à 5 M€. La Caisse d'Epargne a été retenue sur la base du taux Euribor 3 mois + marge de 0,41 %.

A l'identique des exercices 2020 et 2021 la ligne de trésorerie n'a pas été activée au cours de l'exercice 2022.

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Banque	Crédit Agricole	Sté Générale	Arkéa	Caisse Epargne
Montant	7 M€	7 M€	7 M€	5 M€
Frais dossier	7 000 €	1 500 €	/	5 000 €
Commission non utilisation	/	5 367 €	7 000 €	/
Utilisation	1,4 M€	/	/	
Intérêts	62,73	/	/	

Le Département dispose également de deux lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

## BUDGETS

## ANNEXES

## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	148 865 €	152 256 €	290 290 €	81 289 €	132 957 €
Fonctionnement	1 883 403 €	1 905 849 €	2 045 299 €	2 110 549 €	2 248 680 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 032 268 €</b>	<b>2 058 105 €</b>	<b>2 335 589 €</b>	<b>2 191 838 €</b>	<b>2 381 637 €</b>

### *Investissement*

Les dépenses d'investissement 2022 en évolution de 52 K€ par rapport à l'année 2021 concernent :

- ▶ des acquisitions : - prestations de formation au logiciel Dipole : 12 292,60 €
- prestations informatiques audit Cofrac : 5 384 €
- logiciel Maclabo serveurs : 17 375 €
- véhicule Duster : 19 161,28 €
- divers matériels de laboratoire : 76 633,11 €

*Sont concernés : autoclave (24 021,75 €), étuves (17 785 €), laveurs (18 336,99 €), générateur électrique (5 180 €), glacières (2 888 €) et autres matériels (8 421,37 €).*

- ▶ des travaux de câblage informatique : 2 110,75 €

### *Fonctionnement*

Entre 2021 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de + 138 131 € (+ 6,54 %).

- ▶ **Charges d'exploitation : + 57 367 € (+ 7,76%)**

Les augmentations principales portent sur l'achat des produits pharmaceutiques (+26 K€), de petits équipements (+18 K€), la maintenance (+8 K€), les honoraires/frais divers (+6 K€), les frais de déplacements (+3,5 K€). Le poste eau/électricité est à la baisse de 7 K€ suite à un décalage de facturation de 2022 sur 2023.

Les principales variations concernent les postes de dépenses ci-dessous :

	2021	2022
Combustibles - gaz	24 885,00 €	24 117,00 €
Eau / Electricité	37 875,00 €	30 942,00 €
Carburant	10 673,00 €	10 862,00 €
Petit équipement	92 513,00 €	110 259,00 €
Habillement	2 195,00 €	1 375,00 €
Produits pharmaceutiques	283 641,00 €	309 809,00 €
Entretien biens, matériels	35 079,00 €	33 001,00 €
Maintenance	81 506,00 €	89 669,00 €
Formation	7 230,00 €	10 809,00 €
Honoraires et autres frais	104 137,00 €	110 440,00 €
Transports de biens	3 291,00 €	3 785,00 €
Voyages Déplacements	5 949,00 €	9 491,00 €
Nettoyage	35 302,00 €	34 530,00 €
Assurances	5 817,00 €	6 009,00 €
Fournitures, Abonnement, Téléphone...	8 487,00 €	10 849,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>738 580,00 €</b>	<b>795 947,00 €</b>

► **Charges de personnels : + 87 242 € (+ 6,39 %)**

Les rémunérations des personnels titulaires et non titulaires connaissent une progression respective de 34 K€ avec notamment la revalorisation du point d'indice, et de l'emploi de 2 agents en contrat d'apprentissage (15 K€).

Avec l'évolution de la masse salariale les charges sociales, retraite et assurance évoluent parallèlement à la hausse.

	2021	2022	Evolution
Personnel extérieur	7 960,95 €	5 470,32 €	-2 490,63 €
Personnel titulaires	773 484,19 €	806 876,17 €	33 391,98 €
Personnels non titulaires	165 642,08 €	200 153,83 €	34 511,75 €
Urssaf + Cnft	156 742,00 €	166 664,00 €	9 922,00 €
Retraite	194 011,28 €	203 022,62 €	9 011,34 €
Assurances	36 871,11 €	38 170,74 €	1 299,63 €
CNAS, médecine, ticket resto	29 622,59 €	31 218,53 €	1 595,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 364 334,20 €</b>	<b>1 451 576,21 €</b>	<b>87 242,01 €</b>

► **Autres charges : - 3 984 €**

Elles concernent les admissions en non valeur, les créances éteintes, les titres annulés sur exercices antérieurs, les régularisations de TVA.

	2021	2022	Evolution
Créances éteintes, admises en non valeur	7 333,73 €	4,16 €	-7 329,57 €
Titres annulés	180,26 €	85,72 €	-94,54 €
Régularisation TVA et divers	120,56 €	1,36 €	-119,20 €
Participation organismes divers DDCSPP		1 065,60 €	1 065,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 634,55 €</b>	<b>1 156,84 €</b>	<b>-6 477,71 €</b>

Évolution des recettes réelles (hors subvention d'équilibre)

Recettes réelles	2019	2020	2021	2022
Investissement				
Fonctionnement	1 485 086 €	1 513 876 €	1 662 945 €	1 786 391 €

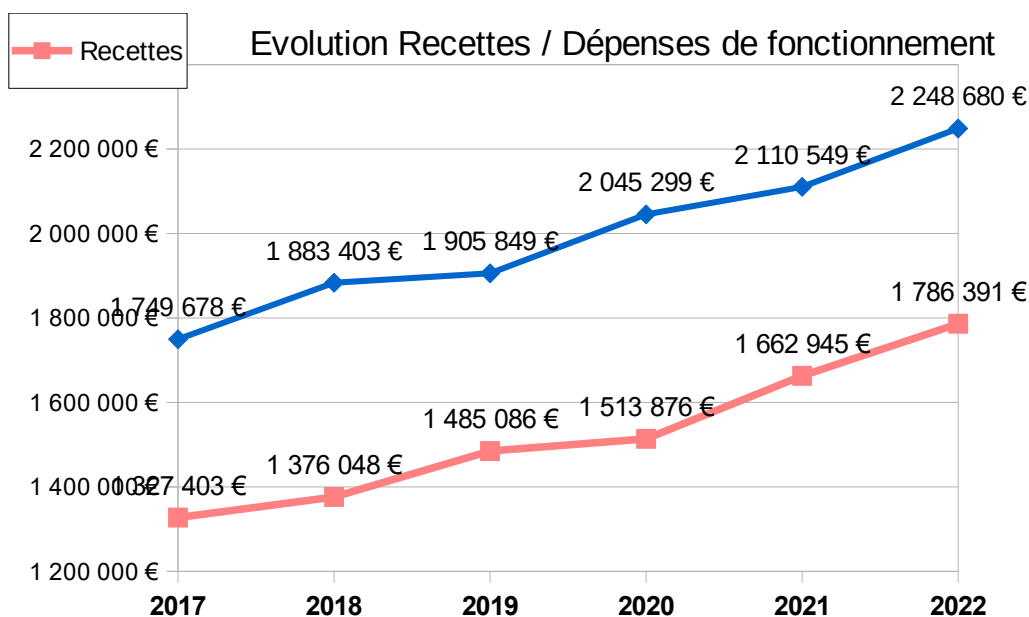
Les recettes réelles de fonctionnement progressent de + 123 446 € (+ 7,4 %) par rapport à 2021.

Elles se décomposent et évoluent comme suit :

- ✔ - taxes d'analyses : 1 484 350 € ( dont 68 873 € facturés au Département - Budget principal - au titre de la prise en charge des analyses de prophylaxie bovine ) ;
- ✔ - participation Etat : 239 228 € dont 217 325 € au titre de l'équarrissage ;
- ✔ - indemnités arrêts de travail agents : 62 798 € ;
- ✔ - produits exceptionnels, remboursements, reprises sur provisions : 15 €.

	2021	2022	Evolution
Taxes d'analyses	1 355 647 €	1 484 350 €	128 702 €
Participation Etat	29 691 €	21 903 €	-7 788 €
Participation Etat – Equarrissage	234 698 €	217 325 €	-17 373 €
Remboursement sur personnels	42 612 €	62 798 €	20 186 €
Reprises sur provisions et divers	297 €	15 €	-282 €
<b>Total</b>	<b>1 662 945 €</b>	<b>1 786 391 €</b>	123 446 €

**Les recettes propres du LDA couvrent les dépenses de personnels.**



## Amortissements

Ils concernent les biens et subventions suivants :

Biens	
Frais insertion	224 €
Brevets, licences, logiciels	12 715 €
Bâtiment	65 123 €
Véhicules	14 927 €
Matériels	116 391 €
Mobiliers	1 183 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 563 €</b>

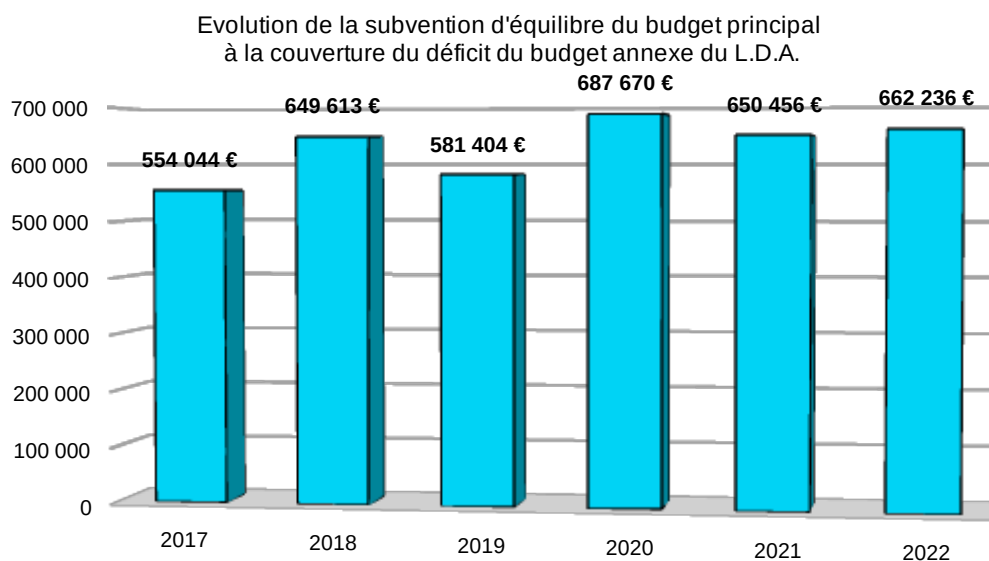
Subventions	
Département	10 616 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 616 €</b>

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
210 563 €	10 616 €	10 616 €	210 563 €

## Subvention d'équilibre :

Pour l'exercice 2022, les dépenses supérieures aux recettes augmentent la subvention d'équilibre du budget principal afin de couvrir le déficit du budget annexe.

**Son montant est de 662 236 € en hausse de + 11 780 € par rapport à 2021.**



## Résultat :

L'exercice 2022 se solde par un excédent d'investissement de 725 825,12 €.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	1 786 390,73 €	662 235,96 €	10 616,00 €	2 459 242,69 €
	Dépenses	2 248 679,69 €		210 563,00 €	2 459 242,69 €
Investissement	Recettes			210 563,00 €	210 563,00 €
	Dépenses	132 956,74 €		10 616,00 €	143 572,74 €
	Résultat			Exercice	66 990,26 €
				Antérieur	658 834,86 €
			<b>Clôture</b>	<b>725 825,12 €</b>	

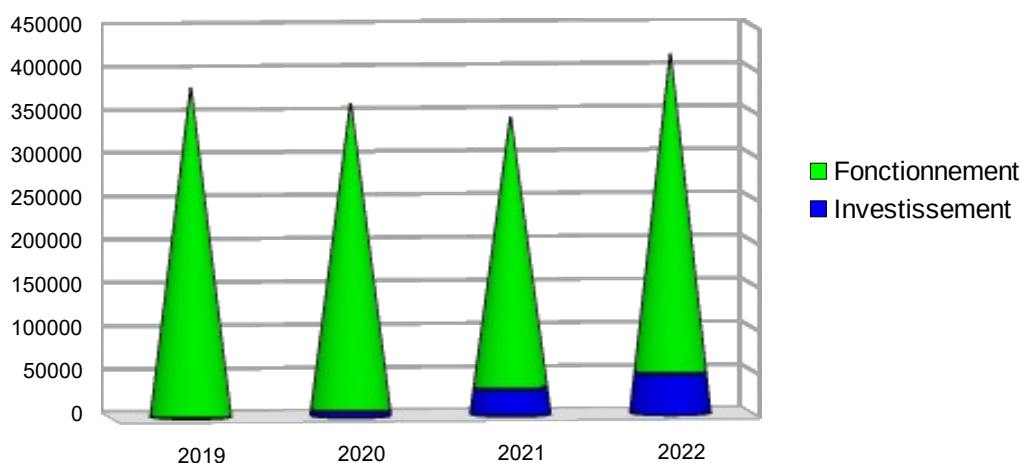


## AIRE DE LA LOZÈRE

### Évolution des dépenses réelles

	2019	2020	2021	2022
Investissement	1 217 €	7 282 €	31 793 €	47 975 €
Fonctionnement	380 643 €	355 308 €	313 312 €	369 035 €

Evolution Dépenses réelles



### Investissement

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 47 975,05 € et concernent :

- ∞ - fourniture et mise en place de containers déchets : 39 950 €,
- ∞ - travaux sanitaires ( installations de 4 urinoirs, remplacement chauffe-eau) : 8 025,05 €.

## Fonctionnement

En 2022, les dépenses de fonctionnement augmentent de 55 723 € ( - 17,78 %), principalement sur les postes :

- ✔ - entretien de la station d'épuration : la participation du Département à l'entretien 2021 a été réglé sur l'exercice 2022
- ✔ - subvention CDT : elle correspond au solde (30%) de la subvention 2021 ajustée aux dépenses effectives et du 1<sup>er</sup> acompte (70 %) de la subvention 2022
- ✔ - la redevance domaniale : elle évolue à la hausse sur la base du chiffre d'affaires 2021 en progression en sortie de la crise sanitaire.

Elles se décomposent comme suit :

	2020	2021	2022
Eau	27 807 €	32 624 €	32 232 €
Electricité	12 707 €	13 353 €	10 695 €
Combustibles	8 076 €	7 093 €	6 966 €
Nettoyage des locaux	78 215 €	84 740 €	83 865 €
Entretien, maintenance, assurance	15 106 €	12 242 €	16 748 €
Entretien espaces verts	70 900 €	74 438 €	72 054 €
Déneigement	17 970 €	20 967 €	18 806 €
Entretien station épuration	9 817 €		23 052 €
Impôts fonciers, ordures ménagères	16 118 €	15 993 €	15 944 €
Redevance domaniale	20 591 €	13 157 €	17 485 €
Subvention CDT	78 000 €	38 706 €	71 188 €
<b>TOTAL</b>	<b>357 327 €</b>	<b>313 312 €</b>	<b>369 035 €</b>

## Les recettes réelles d'exploitation

Comparées à l'exercice 2021, les recettes réelles 2022 augmentent de + 52 659 €.

2020	2021	2022
378 379 €	281 179 €	333 838 €

Elles concernent :

- ∞ - la participation des délégataires aux charges communes (eau, électricité, chauffage), entretien espaces verts et impositions,
- ∞ - la location du CDT pour la Maison du Tourisme,
- ∞ - les redevances sur le chiffre d'affaires n-1 (cafétéria, boutique des produits locaux).

Elles se décomposent comme suit :

	2020	2021	2022
Participation charges communes	130 992 €	123 070 €	133 751 €
Loyer Maison du Tourisme	12 620 €	12 703 €	12 756 €
Redevance Cafétéria (10 % du CA n-1)	203 527 €	118 546 €	149 481 €
Redevance Boutique (6 % du CA n-1)	31 240 €	26 860 €	37 850 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>378 379 €</b>	<b>281 179 €</b>	<b>333 838 €</b>

Les évolutions de produit 2022 portent sur :

- ∞ - le recouvrement des charges communes : + 10 681 €.
- ∞ - redevances sur le chiffre d'affaires 2021 : ► Cafétéria : + 30 935 € ► Boutique : + 10 990 €

Le chiffre d'affaires 2021 reflète la reprise d'activité en sortie de la crise sanitaire COVID 2019.

La Boutique retrouve le niveau de chiffre d'affaires d'avant crise (2018).

La Cafétéria redresse son chiffre d'affaires mais est impactée par les nouveaux modes de restauration avec la préférence d'une restauration type sandwich ou à emporter au lieu d'un repas.

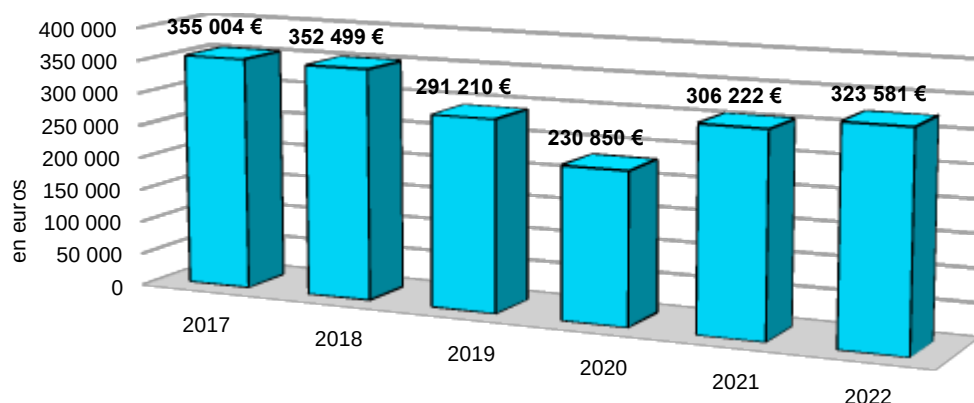
C.A. HT	2018	2019	2020	2021	Evolut°
Cafétéria	2 101 343 €	2 035 267 €	1 185 465 €	1 494 813 €	26,10%
Boutique	629 164 €	563 229 €	447 664 €	630 834 €	40,92 %



## Subvention d'équilibre

La subvention 2022 du budget principal pour la couverture du déficit du budget de l'Aire de la Lozère augmente de + 17 359 € par rapport à 2021. Elle s'élève à 323 581 € pour 306 222 € l'exercice antérieur.

Evolution de la subvention d'équilibre du budget principal



## Résultat

L'exercice 2022 se solde par un excédent d'investissement de 2 808 188 €.

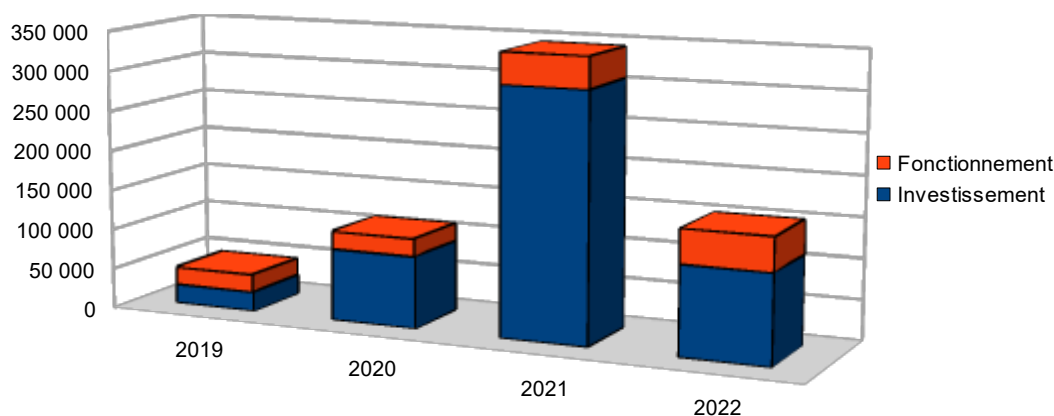
		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	333 838,18 €	323 580,60 €	85 958,29 €	743 377,07 €
	Dépenses	369 034,07 €		374 343,00 €	743 377,07 €
Investissement	Recettes			374 343,00 €	374 343,00 €
	Dépenses	47 975,05 €		85 958,29 €	133 933,34 €
	Résultat			Exercice	240 409,66 €
				Antérieur	2 567 778,66 €
			<b>Clôture</b>	<b>2 808 188,32 €</b>	

## DOMAINE DES BOISSETS

### Évolution des dépenses réelles :

	2019	2020	2021	2022
Investissement	24 133 €	89 093 €	305 565 €	110 075 €
Fonctionnement	22 159 €	21 997 €	39 270 €	42 340 €

Evolution Dépenses réelles



### *Investissement*

L'exercice 2022 voit l'achèvement des travaux d'aménagement du site incluant :

- ∞ - une Muséographie/Scénographie Haut lieu Causses et Cévennes,
- ∞ - des espaces culturels polyvalents,
- ∞ - un aménagement touristique global et une signalétique.

Les dépenses s'élèvent à 110 075 € et concernent les derniers paiements du chantier en termes de :

- ∞ - maîtrise d'œuvre : 7 842 €
- ∞ - travaux et frais annexes : 102 233 €

## Données financières du projet d'aménagement

	2020	2021	2022
NAVETH Architectes – Architecte/Scénographe	15 815,12	15 091,10	5 116,74
BET INSE – Bureau de contrôle	2 500,00	900,00	350,00
BRUNEL Pierre – Economiste	3 750,00	750,00	
REBILLON Stéphane – Graphiste	6 300,00	625,00	2 375,00
LUTH Médiations - Médiations/Interprétation	17 190,98		
<b>Maîtrise d'oeuvre</b>	<b>45 556,10</b>	<b>17 366,10</b>	<b>7 841,74</b>
Bureau Alpes Contrôles – Mission SPS	313,40	1 475,27	
Socotec – Bureau de contrôle	1 800,00	3 448,80	
Midi Média – Publication marchés	1 522,18		
Diagnostic amiante – SPS LOZERE		630,00	
Nettoyage site – ABER PROPLETE		1 330,00	
Enlèvement encombrants – ASTRHALHOR		1 200,00	
Rejointoiement, enduit conduit cheminée four à pain – BOUSQUET		2 084,36	
Lampadaires – REXEL		1 507,70	
Mobilier espace restauration – VEGA FRANCE		1 877,90	
<b>Frais divers</b>	<b>3 635,58</b>	<b>13 554,03</b>	<b>0,00</b>
Lot 1 – Gros œuvre – MARTINAZZO		16 781,72	
Lot 2 – Menuiseries bois – GERBAL		16 070,06	3 930,00
Lot 3 – Menuiseries acier / Serrurerie – PRIVAT		46 214,45	9 968,25
Lot 4 – Peinture – Lozère Peinture		6 711,45	2 104,47
Lot 5 – Electricité / Chauffage EIFFAGE			23 633,45
Lot 5 – Electricité / Chauffage ROUJON		28 824,43	15 538,78
Lot 6 – Mobilier/Agencement scénographie – ART CONCEPT		144 608,00	
Lot 7 – Equipements audiovisuels/Lumières scénographie – ORPHEO			31 227,58
Lot 8 – Réalisations audiovisuelles – OBATALA		15 435,00	
Lot 9 – Signalétique extérieure – SELARD			15 830,90
<b>Marchés travaux</b>		<b>274 645,11</b>	<b>102 233,43</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 191,68</b>	<b>305 565,24</b>	<b>110 075,17</b>
		<b>464 832,09 €</b>	

Les subventions obtenues pour le projet, DSID (234 120 €) et Région (48 442 €) rentreront sur l'exercice 2023.

### Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (42 340 €) se déclinent en deux principaux postes :

- 🌀 - la gestion du Domaine : 19 340 € eau/électricité, entretien/assurance des locaux et matériels, taxe foncière et frais de gardiennage ONF suite aux coupes de bois réalisées;

∞ - l'animation du Domaine : 23 000 € (versement d'une subvention à l'association Détours du Monde chargée de l'animation du site)

	2021	2022
Eau et assainissement	235 €	167 €
Electricité	4 011 €	2 336 €
Assurances	480 €	500 €
Entretien / Maintenance	3 504 €	7 874 €
Taxe foncière	7 330 €	7 221 €
Redevance terrain (contribution à l'hectare ONF)	365 €	264 €
Frais de gardiennage ONF		978 €
Subvention Animation Domaine (Détours du Monde)	23 000 €	23 000 €
Titres annulés et arrondis TVA	344 €	
<b>Total</b>	<b>39 269 €</b>	<b>42 340 €</b>

## Évolution des recettes réelles d'exploitation

2019	2020	2021	2022
3 643 €	8 260 €	10 465 €	18 233 €

Comparées à 2021, les recettes réelles de fonctionnement 2022 augmentent de 7 768 € avec notamment, le produit d'une coupe de bois.

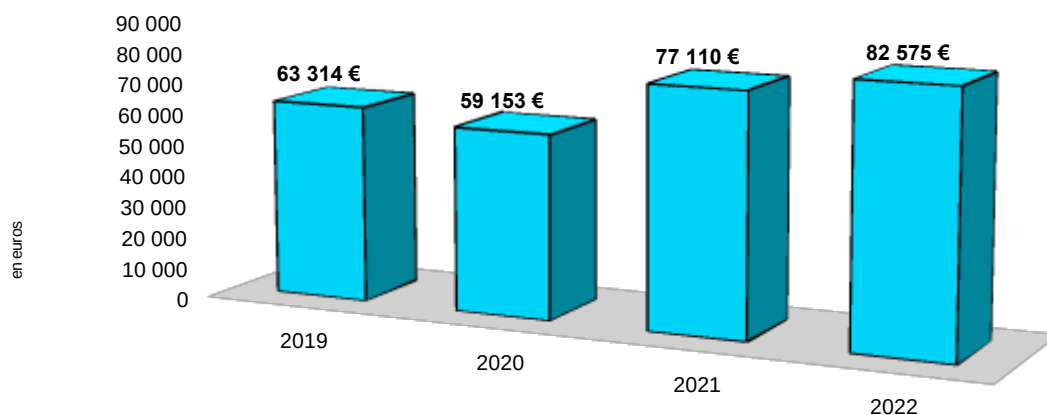
Elles correspondent :

- ∞ - au fermage de M. PARADAN exploitant des terrains : 3 409 €,
- ∞ - à la redevance d'occupation du Domaine par l'association Détours du Monde : 100 €,
- ∞ - au produit d'une coupe de bois ONF : 14 724 €.

## Subvention d'équilibre

La progression des dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et amortissements des travaux d'investissement) implique une hausse de la subvention d'équilibre du budget principal pour la couverture du déficit du budget annexe. Elle s'élève à 82 575 € pour 77 110 € en 2021 soit une hausse de + 5 465 €.

## Evolution subvention d'équilibre du Budget principal



## Résultat

L'exercice 2022 se solde par un excédent d'investissement de 271 542,49 € correspondant aux amortissements du patrimoine.

		Réelles	Sub équilibre	Ordre	Total
Fonctionnement	Recettes	18 232,54 €	82 575,36 €	0 €	100 807,90 €
	Dépenses	42 339,90 €		58 468,00 €	100 807,90 €
Investissement	Recettes	0,00 €		58 468,00 €	58 468,00 €
	Dépenses	110 075,17 €			110 075,17 €
	Résultat			Exercice	-51 607,17 €
				Antérieur	323 149,66 €
			<b>Clôture</b>	<b>271 542,49 €</b>	





# LES OPERATIONS D'ORDRE

## LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements (Chapitres 926/946) et les opérations patrimoniales (Chapitre 925).

### 1 - Les amortissements

#### Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations s'élève pour 2022 à 18,61 M€ en diminution de 575 K€ par rapport à 2021 (19,18 M€).

Les variations portent sur l'amortissement des subventions (-1,25 M€), des biens mis à disposition (+0,31 M€ biens station Mont-Lozère) et achats matériels (+0,35 M€).

	2021	2022
Frais d'études et insertion	86 136 €	65 166 €
Subventions versées	14 743 803 €	13 489 562 €
Concessions et droits	441 904 €	410 967 €
Fonds de commerce		
Constructions	640 871 €	769 844 €
Installations techniques	700 472 €	649 240 €
Immobilisations mises à disposition	1 012 885 €	1 318 679 €
Autres : matériels bureau, scolaire, informatique, de transport ...	1 557 473 €	1 904 400 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 183 544 €</b>	<b>18 607 858 €</b>

### Amortissement des subventions reçues

	2019	2020	2021	2022
Etat	169 313 €	181 097 €	181 692 €	182 202 €
Région	87 858 €	88 191 €	88 342 €	80 882 €
Département				24 938 €
Communes, Intercommunalités	13 596 €	5 003 €	6 589 €	10 683 €
Etablissements publics	136 547 €	136 556 €	124 821 €	110 598 €
Fonds de commerce		500 000 €		
Fonds européen	117 344 €	113 725 €	113 725 €	113 725 €
Dotations (DGE/DSID) et autres	4 189 148 €	4 411 097 €	4 848 413 €	4 081 905 €
Dotation Equipement Collèges	834 974 €		1 669 948 €	834 974 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 548 780 €</b>	<b>5 435 669 €</b>	<b>7 033 530 €</b>	<b>5 439 907 €</b>

L'exercice 2021 a régularisé l'amortissement 2020 de la dotation d'équipement des collèges.

### Charge nette des amortissements

Les amortissements se traduisent par une charge de fonctionnement et une recette d'investissement. La charge de fonctionnement 2022 de 13,16 M€ est largement financée par le niveau d'épargne brute de 28,10 M€.

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	5 439 907 €	18 607 858 €
<b>Dépenses</b>	18 607 858 €	5 439 907 €
<b>Solde</b>	<b>-13 167 951 €</b>	<b>13 167 951 €</b>

### Evolution de la charge nette d'amortissement

Afin de rester dans un volume équivalent et maintenir un niveau d'investissement, la neutralisation des dépenses d'investissement des collèges (Collet de Dèze/St Chély d'Apcher) et le bâtiment Olympe de Gouges n'est plus réalisée depuis 2020.

	2019	2020	2021	2022
Dépenses	20 712 393 €	19 333 186 €	19 183 544 €	18 607 858 €
Subventions	5 548 780 €	5 435 669 €	7 033 530 €	5 439 907 €
Neutralisation	481 165 €			
<b>Charge nette</b>	<b>14 682 447 €</b>	<b>13 897 517 €</b>	<b>12 150 014 €</b>	<b>13 167 951 €</b>

## 2 - Les opérations patrimoniales

Pour un total de 520 250 € elles constatent :

- ∞ - la reprise de 2 véhicules (3008 et C5) : 6 500 €,
- ∞ - l'intégration en compte de travaux, des frais d'études et d'insertion pour lesquels les opérations sont engagées ou achevées : 332 575 €,
- ∞ - l'apurement des avances versées sur travaux : 181 175 €.

## 3 - Synthèse des opérations d'ordre 2022

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Amortissements</b>		18 607 858 €	5 439 907 €	5 439 907 €	18 607 858 €
<b>Patrimoniales</b>	Cessions	6 500 €			6 500 €
	Intégrations			513 750 €	332 575 €
	Avances				181 175 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 614 358 €</b>	<b>5 439 907 €</b>	<b>5 953 657 €</b>	<b>19 128 108 €</b>

# SYNTHESE

## SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### INVESTISSEMENT

		Budget principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
<b>DEPENSES</b>	Réelles	41 898 703,84 €	132 956,74 €	47 975,05 €	110 075,17 €	42 189 710,80 €
	Ordres	5 953 656,97 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	6 050 231,26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>47 852 360,81 €</b>	<b>143 572,74 €</b>	<b>133 933,34 €</b>	<b>110 075,17 €</b>	<b>48 239 942,06 €</b>
<b>RECETTES</b>	Réelles	38 952 760,66 €	0,00 €	0,00 €		38 952 760,66 €
	Ordres	19 128 107,33 €	210 563,00 €	374 343,00 €	58 468,00 €	19 771 481,33 €
	<b>TOTAL</b>	<b>58 080 867,99 €</b>	<b>210 563,00 €</b>	<b>374 343,00 €</b>	<b>58 468,00 €</b>	<b>58 724 241,99 €</b>
<b>RESULTATS</b>	<b>EXERCICE</b>	<b>10 228 507,18 €</b>	<b>66 990,26 €</b>	<b>240 409,66 €</b>	<b>-51 607,17 €</b>	<b>10 484 299,93 €</b>
	<b>N-1</b>	<b>-15 684 315,09 €</b>	<b>658 834,86 €</b>	<b>2 567 778,66 €</b>	<b>323 149,66 €</b>	<b>-12 134 551,91 €</b>
	<b>CLOTURE</b>	<b>-5 455 807,91 €</b>	<b>725 825,12 €</b>	<b>2 808 188,32 €</b>	<b>271 542,49 €</b>	<b>-1 650 251,98 €</b>

## FONCTIONNEMENT

		Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
			Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
DEPENSES	Réelles	113 805 944,50 €	2 248 679,69 €	369 034,07 €	42 339,90 €	116 465 998,16 €
	Ordres	18 614 357,63 €	210 563,00 €	374 343,00 €	58 468,00 €	19 257 731,63 €
	<b>TOTAL</b>	<b>132 420 302,13 €</b>	<b>2 459 242,69 €</b>	<b>743 377,07 €</b>	<b>100 807,90 €</b>	<b>135 723 729,79 €</b>
RECETTES	Réelles	141 906 907,09 €	2 448 626,69 €	657 418,78 €	100 807,90 €	145 113 760,46 €
	Ordres	5 439 907,27 €	10 616,00 €	85 958,29 €	0,00 €	5 536 481,56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>147 346 814,36 €</b>	<b>2 459 242,69 €</b>	<b>743 377,07 €</b>	<b>100 807,90 €</b>	<b>150 650 242,02 €</b>
RESULTATS	EXERCICE	14 926 512,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 926 512,23 €
	N-1	20 415 729,06 €				20 415 729,06 €
	Affectation Invest.	-15 684 315,09 €				-15 684 315,09 €
	<b>CLOTURE</b>	<b>19 657 926,20 €</b>				<b>19 657 926,20 €</b>

## RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT

	Budget Principal	Budgets annexes			TOTAL
		Laboratoire Départemental d'analyses	Aire de la Lozère	Domaine de Boissets	
Investissement	-5 455 807,91 €	725 825,12 €	2 808 188,32 €	271 542,49 €	-1 650 251,98 €
Fonctionnement	19 657 926,20 €				19 657 926,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 202 118,29 €</b>	<b>725 825,12 €</b>	<b>2 808 188,32 €</b>	<b>271 542,49 €</b>	<b>18 007 674,22 €</b>